

PROVINCE NORD

Rapport d'activité des services 2024

Jun 2025

Sommaire

Éditorial.....	3
Partie 1 : Les supports de l'action.....	4
1. Les ressources humaines.....	4
2. Le budget	4
3. L'administration.....	7
Partie 2 : L'action opérationnelle.....	16
1. La santé et la solidarité.....	16
2. L'enseignement.....	22
3. La formation et l'insertion des jeunes	27
4. L'aménagement et le foncier	29
5. Le développement économique	34
6. L'environnement.....	40
7. Les sports et les activités socio-éducatives	43
8. La culture	47
9. L'amélioration de la condition féminine	50
10. Le partenariat avec les communes	52
Les impacts de la crise	53
1. Introduction et synthèse	53
2. Illustrations des impacts.....	54
3. La gestion de la crise aiguë.....	56

Éditorial

Vous trouverez dans ce rapport la synthèse de l'action des services de la province Nord conduite en application des politiques publiques au cours de l'année 2024. Il met en valeur le travail de l'ensemble des agents provinciaux qui exercent leur activité dans tous les domaines des compétences provinciales.

Face aux contraintes budgétaires toujours fortes et la permanence des incertitudes sur les prévisions de recettes issues de la Nouvelle-Calédonie, le débat d'orientation budgétaire du 20 décembre 2023 avait posé le cadre général pour l'année 2024. Les orientations fondées sur une gestion budgétaire raisonnée devaient permettre :

- La préservation de l'offre de services publics avec des dépenses inscrites en section de fonctionnement à la même hauteur que celles de 2023, grâce à la sollicitation du fonds de roulement.
- La poursuite de l'effort d'investissement à hauteur de 7,7 milliards F.CFP et un recours limité à l'emprunt.

Le rapport est structuré selon le cadre de référence de l'action de chaque direction. L'inscription de l'activité des services provinciaux dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province est rappelée en début de chaque chapitre. Dans un souci de transparence sur l'usage des fonds publics, vous trouverez dans ce rapport des informations détaillées sur l'utilisation des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

La crise insurrectionnelle ou « crise du 13 mai 2024 », a profondément et durablement bouleversé la mise en œuvre des politiques publiques sur le restant de l'année. Plutôt que de distiller les impacts de cette crise majeure dans chaque domaine d'action et afin d'en avoir une meilleure vision, les impacts identifiés sont présentés de façon synthétique dans une partie spécifique à la fin du rapport.

Néanmoins, l'ensemble du rapport doit être lu avec cette crise en toile de fond car de très nombreux événements ont été annulés ou reportés dès son déclenchement tandis que les actions et travaux ont subi d'importants retards de réalisation.

Pour approfondir votre connaissance de l'action provinciale, nous vous invitons à lire ce rapport et à nous faire part de toutes vos remarques de nature à en améliorer le contenu et la présentation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Partie 1 : Les supports de l'action

1. Les ressources humaines

L'administration provinciale, coordonnée par le secrétariat général, est organisée en cinq directions opérationnelles et quatre directions fonctionnelles.

- Les directions opérationnelles sont chargées de mettre en œuvre, sur le terrain et auprès de la population, les politiques publiques provinciales.
- Les directions fonctionnelles ont pour mission de venir en appui à l'ensemble des autres services provinciaux.

Les effectifs budgétaires étaient de 1 299,5 postes après le vote du budget primitif 2024, un nombre identique à celui de l'année précédente. 88 % des agents exercent leur activité au sein d'une direction opérationnelle.

Affectation		Nombre de postes	Répartition relative
Présidence et Assemblée	Présidence	24,5	1,9 %
	Groupes politiques	12	0,9 %
	Cellule prospective et développement	3	0,2 %
Secrétariat général		8	0,6 %
Directions fonctionnelles	Direction des systèmes d'information	33	2,5 %
	Direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine	39	3,0 %
	Direction des ressources humaines	23	1,8 %
	Direction des finances et du budget	17	1,3 %
Directions opérationnelles	Direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse	564	43,4 %
	Direction des affaires sanitaires et sociales, de la prévention et de la solidarité	241	18,5 %
	Direction de l'aménagement et du foncier	171	13,2 %
	Direction du développement économique et de l'environnement	117	9,0 %
	Direction du développement de l'humain et des identités	47	3,6 %
Total		1 299,5	

2. Le budget

2.1. Les dépenses réalisées

Le budget 2024¹ a globalement été exécuté à 89 %.

Section	Budget voté hors réserve	Montant mandaté	Taux d'exécution
Fonctionnement	24 718 MF	23 094 MF	93%
Investissement	8 251 MF	6 114 MF	74%
Total général	32 969 MF	29 208 MF	89%
<i>Rappel 2023</i>	<i>34 307 MF</i>	<i>29 825 MF</i>	<i>87%</i>

Unité : millions F.CFP

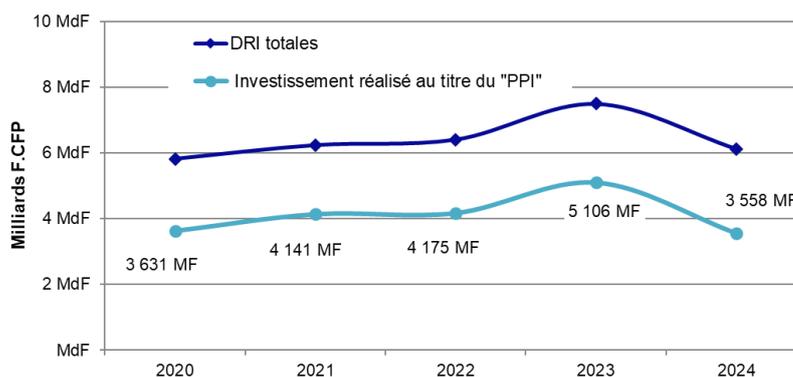
Une diminution globale des dépenses de 620 millions F.CFP est observée sur un an. Elle est le résultat d'une hausse d'environ 800 millions F.CFP pour la section de fonctionnement et d'une réduction de 1,42 milliard F.CFP pour la section d'investissement.

¹ Mouvements réels et hors réserves

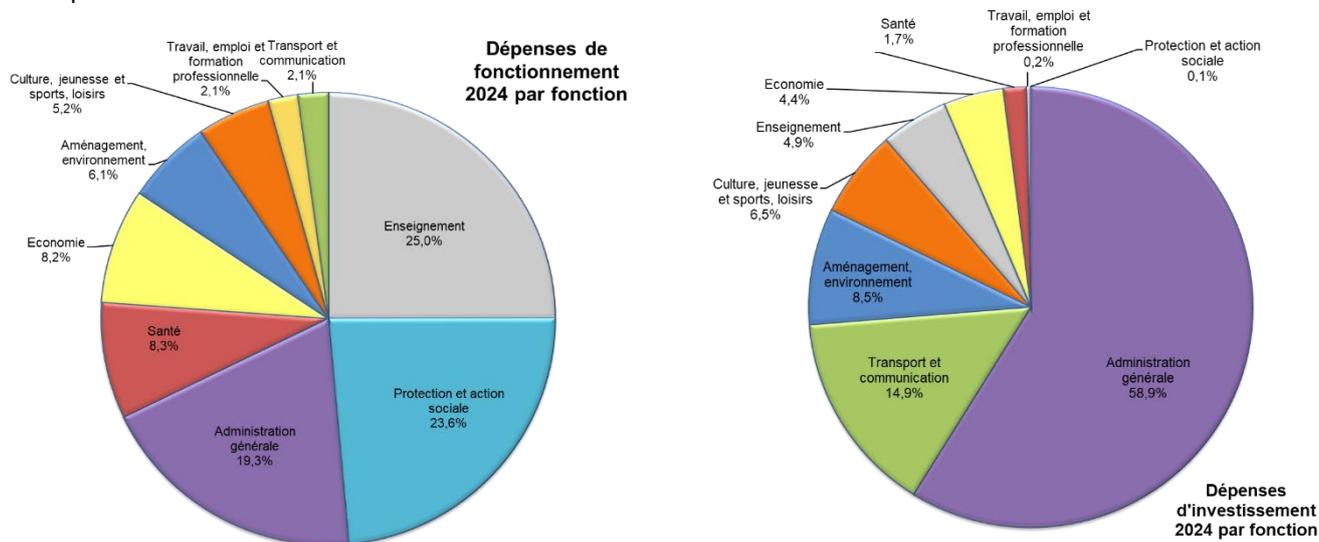
Les **dépenses réelles d'investissement corrigées des mouvements financiers** traduisent la capacité provinciale d'investissement par le biais de travaux et d'équipements conduits par la collectivité ou sous la forme de subventions d'investissement versées à des tiers. Nommées dans le graphique « investissement au titre du PPI (ou Plan Pluriannuel d'Investissement) », ces dépenses ont approché les **3,6 milliards F.CFP en 2024**.

La différence observée en 2024 entre les deux courbes représente les mouvements financiers. Ceux-ci sont principalement constitués par le remboursement de la dette provinciale en capital pour 572 millions F.CFP et par la garantie d'emprunts de la SMSP pour 1,935 milliard F.CFP.

Evolution des dépenses réelles d'investissement (DRI)



La province Nord a opté pour un vote par fonction lors de la mise en œuvre la nomenclature M52 afin d'obtenir une meilleure lisibilité de l'action de la collectivité. **La répartition des dépenses réalisées** par fonction est indiquée dans les graphiques suivants pour chaque section.

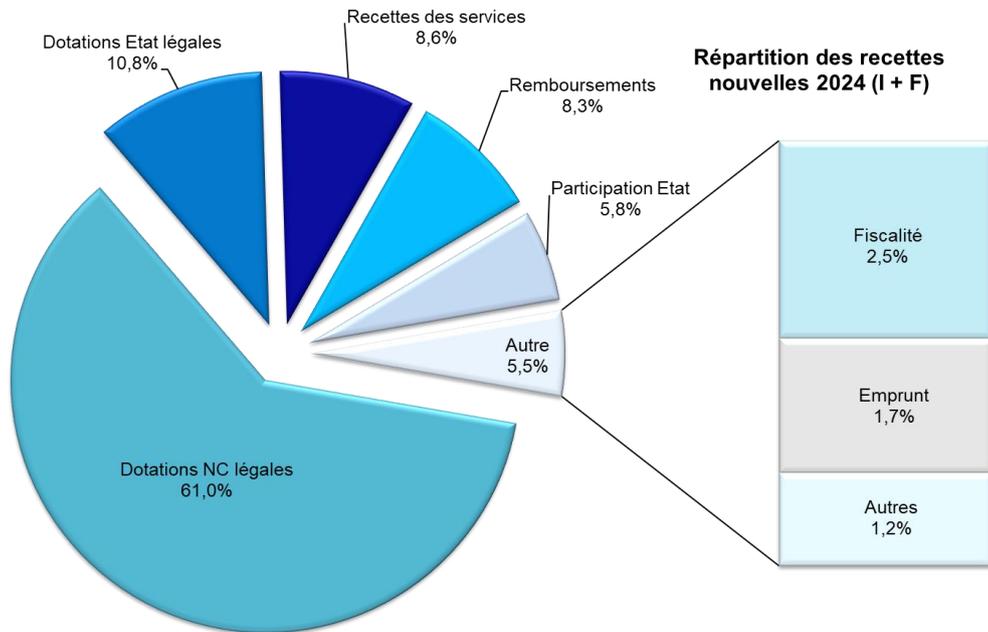


En fonctionnement, les fonctions « enseignement » puis « protection et action sociale » restent prépondérantes et représentent près de la moitié des dépenses à elles deux.

En investissement, hormis la fonction « administration générale » qui domine du fait des mouvements financiers explicités précédemment, la plus importante est la fonction « transport et communication ».

2.2. Les recettes réalisées

Les recettes titrées, en mouvements réels, s'élèvent à 26,1 milliards F.CFP, toutes sections confondues. Le graphique suivant indique la répartition de ces recettes par origine. Une réduction des recettes de 17,5 % est observée sur un an, **soit 5,5 milliards F.CFP en moins** par rapport au budget exécuté en 2023.



Les dotations de la Nouvelle-Calédonie prévues dans la loi organique sont de loin les plus importantes et s'élèvent à 15,9 milliards F.CFP. Sur un an, **elles sont en chute de 26,9 %**, tant pour la dotation globale de fonctionnement que pour la dotation globale d'équipement.

La seconde ressource a pour origine l'État. Elle est composée des **dotations légales, de la dotation pour les collèges et des participations au titre du contrat de développement**. Les versements de l'Etat, à hauteur à 4,33 milliards F.CFP ont été stables (+0,8 %) par rapport à 2023.

L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 452 millions F.CFP pour le financement de l'investissement. Son montant a été divisé par deux en un an et il constitue la troisième ressource de la section d'investissement derrière la dotation d'équipement de la Nouvelle-Calédonie et les contrats de développement.

Les remboursements sont à un niveau élevé car ils comprennent notamment le remboursement par la SMSP de la garantie d'emprunt, à la même hauteur que la dépense correspondante.

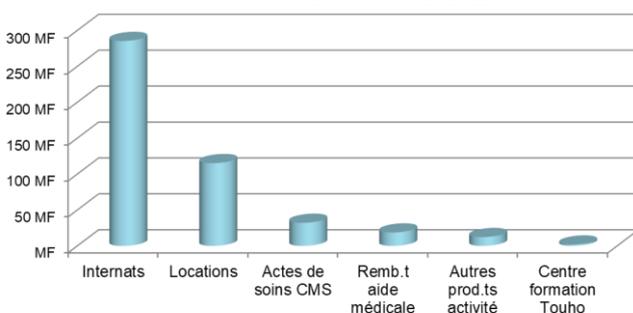
Les recettes fiscales à hauteur de 664 millions F.CFP ont connu une réduction de 8,6 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes des services s'élèvent à 2,25 milliards F.CFP, elles sont en hausse de 5,1 % par rapport à 2023. Elles regroupent deux catégories dont la répartition est illustrée dans le graphique. La mise en œuvre de compétences de la Nouvelle-Calédonie en représente plus des deux-tiers. Il s'agit des recettes pour les allocations aux personnes âgées, l'enfance en danger, le placement des demandeurs d'emplois et les routes territoriales.

Les produits de l'activité reposent sur trois origines principales : les internats (pension et demi-pension), les locations et les actes de soins en CMS comme l'indique la figure.



Produits de l'activité 2024



Pour équilibrer son budget, la collectivité a ponctionné 3,1 milliards F.CFP sur son fonds de roulement. Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement de la province Nord s'établit à 11,9 milliards F.CFP contre 15 milliards F.CFP un an plus tôt. Dans le même temps, l'encours de la dette d'un montant de 17,93 milliards F.CFP est resté stable.

3. L'administration

3.1. La coordination de l'administration

Le **secrétariat général** est chargé de piloter l'ensemble de l'administration. Il doit veiller à la bonne adéquation entre l'activité des services et les politiques publiques et il assure la transversalité de l'action provinciale.

La secrétaire générale réunit et anime les organes de gouvernance que sont notamment les comités de direction hebdomadaires et les rencontres périodiques avec chaque direction. Elle fait également l'interface avec le cabinet politique.

Le secrétariat général constitue le guichet unique pour l'arrivée du courrier dans la collectivité ainsi que la porte d'entrée de toutes les factures depuis la mise en service de la dématérialisation de la chaîne comptable. En 2024, 8 400 courriers ont été enregistrés et insérés dans l'application de suivi tandis que 27 000 factures ont été injectées dans l'outil dédié.

La préparation et le suivi de la signature des actes puis l'organisation du contrôle de légalité par les services de l'État ont été assurés pour un total de 2 420 arrêtés, délibérations et conventions.

Les relations avec les communes dans le cadre du partenariat ont été poursuivies. Un chapitre du rapport y est consacré.

Le suivi des opérations des contrats de développement s'appuie sur un réseau de référents dans les directions et la préparation des dossiers pour les comités de suivi organisés avec les services de l'État.

Le contrôle de gestion cible les subventions et leur justification par les bénéficiaires associatifs. 151 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle à ce titre, cela correspondait à 244 actions subventionnées l'année précédente.

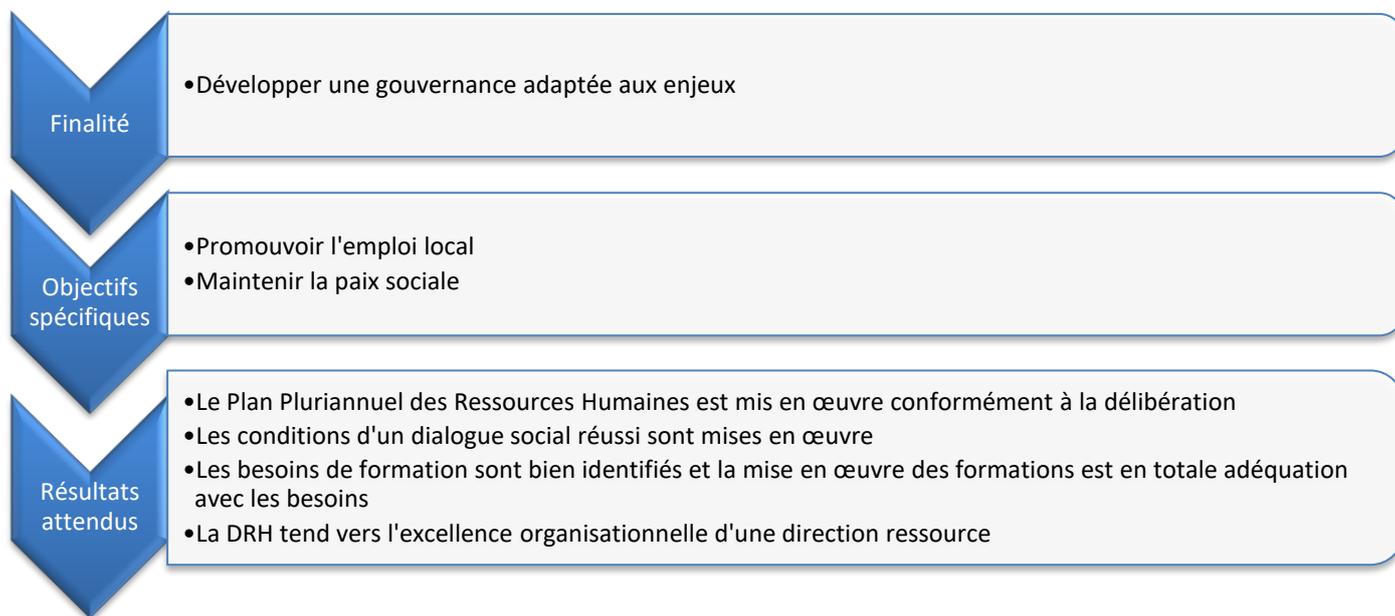
En termes d'évaluation des politiques publiques, le bilan de l'action provinciale de 2019 à 2023 préparé dans une perspective de fin de mandat en 2024, ainsi que le rapport d'activité 2023 ont été publiés.

La gestion de la crise a fortement mobilisé toute l'équipe durant plusieurs semaines.

Dès le mois de juillet, un travail d'identification des pistes d'économies budgétaires a été piloté afin que chaque direction propose à l'arbitrage des moyens de réduire les dépenses provinciales, soit immédiatement, soit de manière différée. Cette recherche d'économie a structuré les réflexions et les travaux du second semestre. Deux séminaires budgétaires ont été organisés les 8 et 14 novembre, le second a réuni l'ensemble des managers intermédiaires.

3.2. La gestion des ressources humaines

L'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

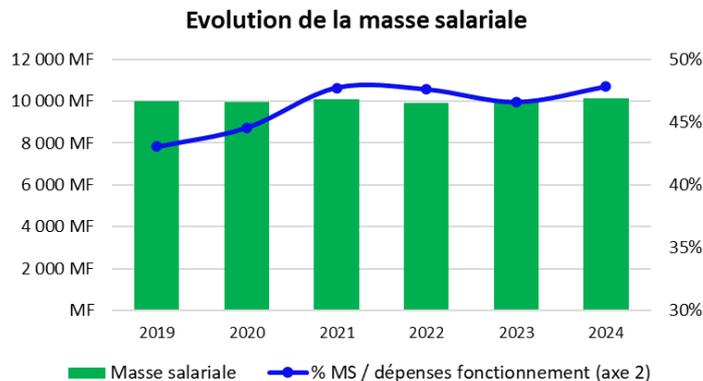


3.2.1. Gérer les rémunérations

L'activité de **gestion de la rémunération** recouvre principalement la réalisation de la paye mensuelle des agents et les formalités sociales de l'employeur.

La masse salariale totale s'est élevée à près de 10,11 milliards F.CFP, dont la répartition entre les salaires et les charges sociales est indiquée dans le graphique suivant. La progression observée est de 1,1 % sur un an.

La part de la masse salariale totale sur les dépenses de fonctionnement s'approche de 48 % et retrouve son niveau de 2021.



Le processus de paie mis en place par le bureau de la solde s'étale sur tout le mois et permet le versement à date fixe et régulière des rémunérations.

3.2.2. Gérer les effectifs, les recrutements, les carrières

La gestion des carrières permet de suivre les évolutions individuelles des différentes catégories de personnel (fonctionnaires et agents contractuels de droit public).

Elle comprend également l'élaboration des propositions de recrutement, la préparation des contrats de travail, les déclarations d'entrée et de sortie aux organismes sociaux (CAFAT, Mutuelle), le suivi de l'absentéisme et l'organisation des procédures disciplinaires.

La gestion des recrutements a conduit à la publication de 256 avis de vacances de postes (AVP) au cours de l'année dont 51 % ont fait l'objet d'un recrutement effectif. En moyenne, 3 candidatures ont été reçues pour un AVP, mais 15 % des AVP se sont révélés infructueux par absence de candidat. Les directions qui recrutent le plus sont, par ordre d'importance, la DASSPS, la DEFJI puis la DAF.

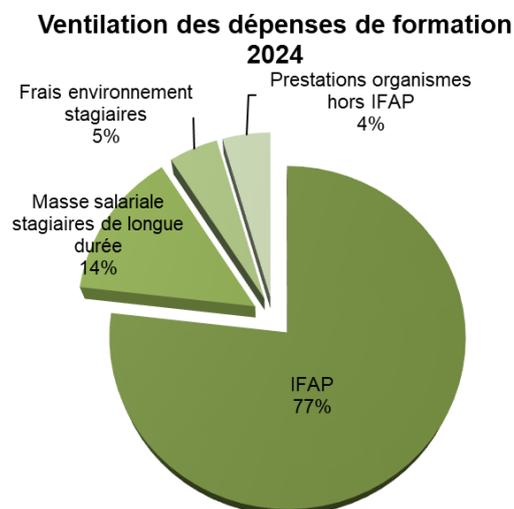
3.2.3. Gérer la formation des agents

Le développement des compétences fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre s'appuie sur le plan annuel de formation.

Les dépenses pour la formation s'élèvent à 90 millions F.CFP. Elles sont en baisse de 10 % sur un an et elles représentent 0,9 % de la masse salariale. La répartition par grand poste de dépenses est précisée dans le graphique. Il est observé par rapport à l'année 2023 :

- ✓ La part toujours prépondérante de l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) dont le financement est une quote-part de la masse salariale et son montant est stable ;
- ✓ L'augmentation de 44 % du poste masse salariale ;
- ✓ La réduction de 76 % des prestations pédagogiques payées à d'autres organismes que l'IFAP.

Les demandes exprimées et validées dans les EAE sont prioritaires sur les autres demandes. L'IFAP au travers de son offre inter-collectivités est le principal organisateur de stages.



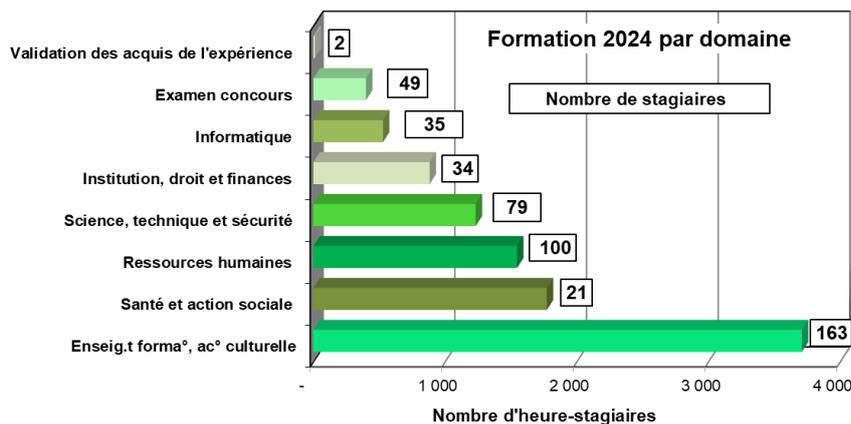
Chiffres clés	Nombre
Agents ayant suivi au moins une formation	424
Formations réalisées (en heure-stagiaire)	10 077

Le volume de formation a été divisé par deux sur un an. Rapporté au nombre de postes, **ce sont 33 % des agents** de la province Nord qui ont bénéficié d'au moins une formation cette année (contre 53 % en 2023).

La répartition des formations par secteur est précisée dans la figure ci-contre.

Il faut noter pour leur importance en nombre de stagiaires et en volume horaire :

- ✓ L'accompagnement des enseignants du primaire, notamment pour leur premier poste ;
- ✓ L'essentiel des logiciels de la suite Office ;
- ✓ La passation des marchés publics ;
- ✓ « Devenir secouriste au travail ».



Enfin, les formations aux fonctions d'encadrement ont représenté 670 heures-stagiaires au bénéfice de 27 agents. Le thème principal était « les fondamentaux du management ».

La collectivité appuie aussi quelques formations professionnelles longues, c'est-à-dire d'une durée d'au moins trois mois. Trois agents ont notamment débuté une formation d'infirmier en pratique avancée, dans le domaine de la santé, à partir de septembre 2024.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de deux agents a également accompagnée.

3.2.4. Faire vivre le dialogue social

Le **dialogue social** au sein de la province s'appuie sur l'instance du Comité Technique Paritaire (CTP) où se rencontrent les représentants élus du personnel et les responsables de l'administration.

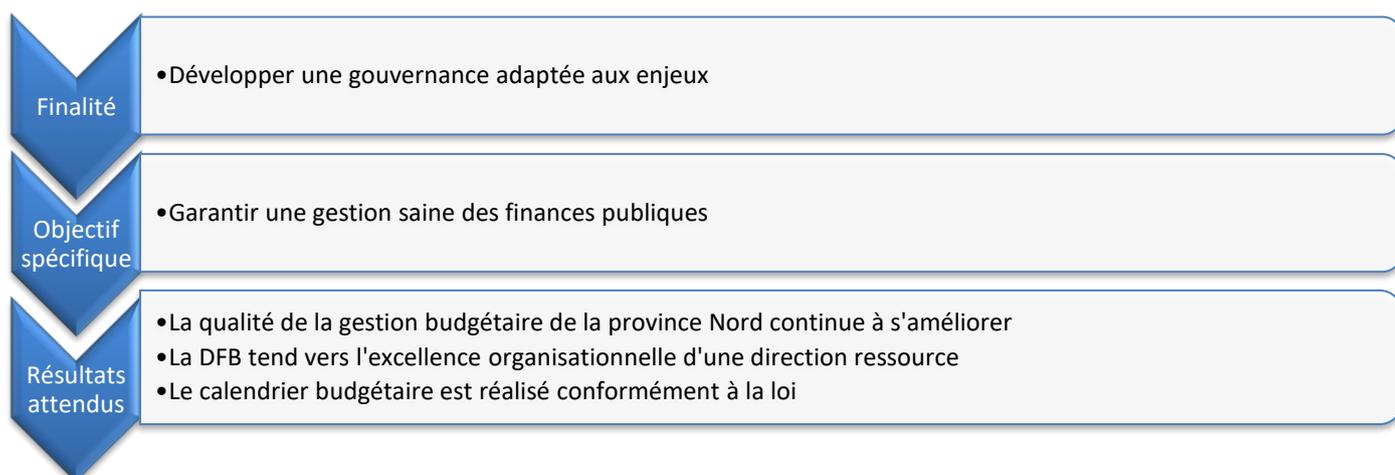
Le CTP s'est réuni à quatre reprises, les 21 mars, 24 juillet, 17 octobre et 11 décembre.

Des rencontres thématiques avec les organisations syndicales sont aussi organisées en dehors de cette instance.

Une grève syndicale a impacté le fonctionnement des services à l'Hôtel de la province Nord (HPN) durant les mois de mai et de juin, avec le blocage intermittent de certains accès aux locaux. Le protocole de fin de conflit a été signé le 26 juin et il fait l'objet d'un suivi.

3.3. La gestion du budget

L'action de la Direction des Finances et du Budget (DFB) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



Au travers de son projet de service, la direction a identifié deux cibles organisationnelles :

- Une cible « interne » visant à renforcer la cohésion de groupe avec un cadre de travail clair et partagé par tous,
- Une cible « externe » visant à tendre vers l'excellence d'une direction ressource grâce à un cadre et des règles de travail bien posés.

Cette cible externe est d'autant plus importante que la gestion budgétaire est une fonction partagée avec les autres directions qui disposent chacune d'un service administratif et financier (SAF). Afin de tendre vers cette cible, la DFB a instauré des rendez-vous périodiques pour l'animation du réseau des services administratifs et comptables des directions visant à « cadrer » les différentes étapes budgétaires impactant les directions.

Dans la continuité de l'accompagnement des directions, la DFB a mis en place une formation intitulée « Dispositif d'Intégration aux Finances » destinée aux nouveaux arrivants ou nouveaux utilisateurs d'Astre-GF. Elle a pour objectif de présenter la direction des finances afin de permettre aux nouveaux arrivants de se faire une image de ses missions et de les former à l'utilisation du logiciel de gestion financière Astre-GF.

La Direction des Finances et du Budget assure la **préparation des étapes budgétaires**. Ce qui inclut :

- L'élaboration des lettres de préparation des étapes budgétaires,
- L'accompagnement des directions par la production des fichiers de données nécessaires à l'expression de leurs besoins,
- La coordination des synthèses et des rencontres techniques avec le secrétariat général,
- La présentation des propositions budgétaires aux élus.

Le cycle budgétaire a été conduit selon le calendrier indiqué dans la figure.



En complément, les décisions modificatives n° 1 et 4 ont été adoptées respectivement les 26 avril et 25 octobre 2024. L'année budgétaire aura ainsi connu cinq décisions modificatives du budget 2024 en raison notamment du contexte.

Une diminution de recettes a été votée lors de la DM n°3. Elle a été accompagnée d'une réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 770 millions F.CFP. Tous les postes de dépenses ont été auparavant passés en revue dans le cadre d'un dialogue de gestion avec chaque direction. Le nouvel équilibre du budget a été effectué grâce au prélèvement sur le fonds de roulement qui s'est amenuisé d'environ 3,1 milliards F.CFP.

Le budget de la collectivité est encadré par deux outils : le **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** pour la section d'investissement et le **plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)** pour la section de fonctionnement. La gestion des enveloppes de financement s'effectue par le biais des autorisations de programme (AP pour l'investissement) et des autorisations d'engagement (AE pour le fonctionnement). Elles permettent d'engager juridiquement la collectivité sans qu'il soit nécessaire de « geler » des crédits de paiement.

Chiffres clés de la gestion budgétaire 2024 (Nombre)	
Ouverture d'AP	22
Ouverture d'AE	8
Clôture d'AP	20
Clôture d'AE	5
Ajustement d'AP	14
Ajustement d'AE	18

Le PPF est décomposé en onze grands postes. Il reste un cadre de travail pour la répartition des grandes masses budgétaires mais l'absence de visibilité sur les recettes fiscales calédoniennes au-delà de l'année ne permet pas réellement d'exploiter son usage pluriannuel.

Au niveau de l'exécution, la direction réalise le contrôle des liquidations des recettes et des dépenses et émet les mandats de paiement ainsi que les titres de perception. En 2024, les rejets du payeur représentent 0,45 % des mandats et titres (0,24 % en 2023). Dans la continuité des années précédentes, la concertation avec les services du payeur a été permanente pour valider, dans la mesure du possible, certaines dispositions relatives à l'imputation de dépenses ou de recettes.

Chiffres clés de l'exécution budgétaire 2024 (Nombre)	
Mandats émis (hors masse salariale)	32 498
Titres émis	5 538
Suspensions ² du payeur	173
<i>Dont ayant fait l'objet d'une transaction³</i>	0

² **Note de suspension** : le mandat ou le titre est n'est pas pris en charge par le payeur ; il est annulé par l'ordonnateur et devra faire l'objet d'une nouvelle émission.

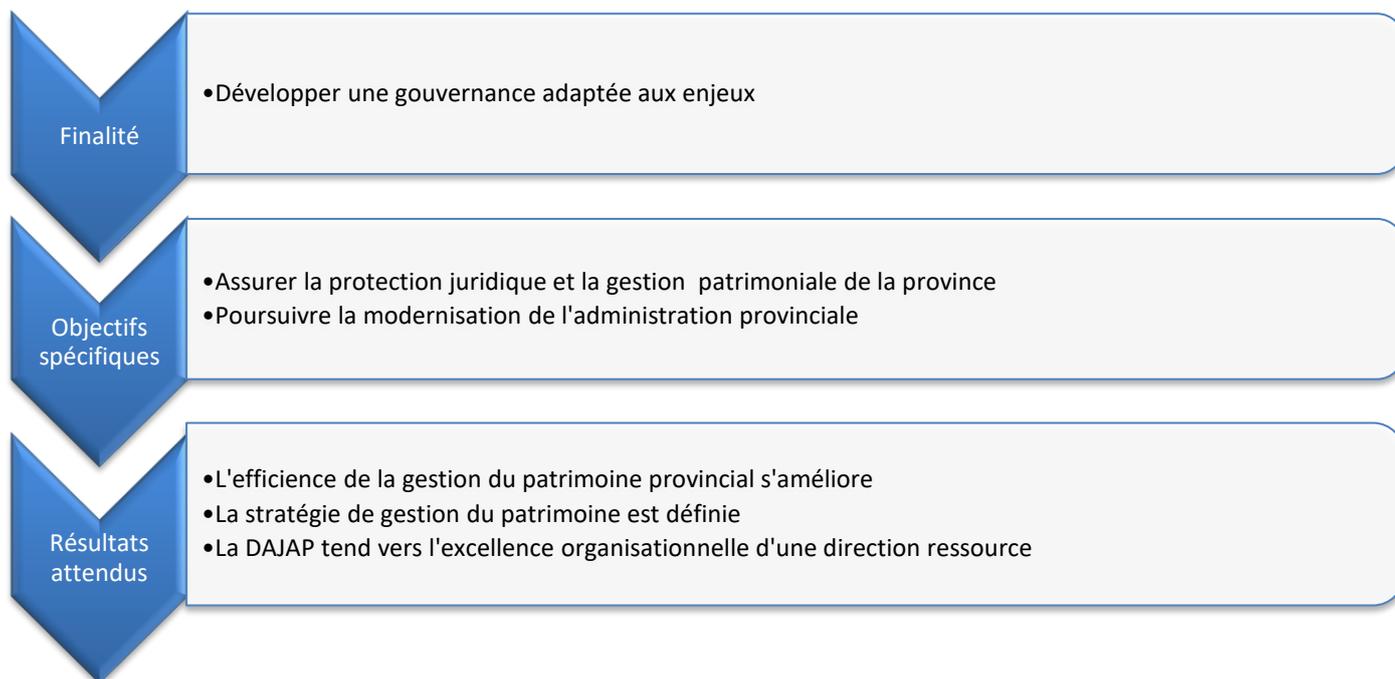
³ **Transaction** : contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Elle suppose la signature d'une convention dite de transaction après le vote de la délibération autorisant la signature de ladite convention

Le délai moyen de traitement des paiements a été de 21 jours, soit 9 jours de moins qu'en 2023 (analyse sur 32 500 mandats, ceux émis au titre de la masse salariale ne sont pas pris en compte). L'objectif cible du Règlement Budgétaire et Financier est de 30 jours. 82 % des mandats ont un délai de traitement inférieur ou égal à 30 jours, ils représentent 82 % des dépenses. A l'inverse, 28 % des mandats (et 18 % des dépenses) ont eu un délai supérieur à 30 jours.

La dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable (de l'entrée de la facture dans la collectivité jusqu'à l'émission du mandat et sa transmission au trésor public) déployée depuis janvier 2023 a grandement contribué à améliorer les délais de paiement.

3.4. La gestion des affaires administratives, juridiques et du patrimoine

L'action de la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La DAJAP est une direction support centrée sur l'activité administrative et institutionnelle de la collectivité.

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses de la direction, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La DAJAP gère l'antenne de la province Nord à Nouméa qui a pour missions principales d'informer et d'orienter le public dans ses démarches administratives et de réaliser divers actes administratifs au profit des ressortissants de la Province nord.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Equipement et frais généraux	315
Bâtiments	169
Matériel de transport	108
Autres interventions	12
Mesures de gestion	9
Total budget DAJAP	613
Rappel 2023	614

Unité : millions F.CFP

L'archivage consiste à collecter les documents, à les classer puis à les conserver en fonction de leur nature. Les archives peuvent également être communiquées et valorisées pour leur intérêt historique. Le bureau de gestion des archives en est l'opérateur principal et il assure également un accompagnement auprès des services producteurs.

L'activité 2024 d'archivage est indiquée dans le tableau. Aucun dépôt aux archives de la Nouvelle-Calédonie pour une conservation définitive n'a été effectué. Les salles de conservation du local des archives ont une capacité de stockage d'environ 600 mètres, soit 6 000 boîtes. Il est occupé à 91 %.

Catégorie	Métrage linéaire (m)	Bordereaux (nbre)
Elimination	134,2	72
Versement pour une conservation intermédiaire (local provincial)	65,4	21

3.4.1. Assurer la coordination administrative et les affaires générales

Sessions	Séances réalisées	Délibérations adoptées
Assemblée Publique (APN)	8	222
Bureau (BPN)	12	720
Assemblée plénière	2	
Commission des affaires administratives, des finances et du budget	8	
Commissions sectorielles	74	

La **gestion de l'activité institutionnelle** consiste à organiser l'agenda des assemblées et des commissions dans le respect de la répartition du calendrier avec le congrès et à assurer la préparation des dossiers ainsi que leur transmission aux élus dans les délais impartis.

Les dossiers sont transmis en version numérique via l'application « KBOX ». Néanmoins, quelques exemplaires en format papier sont toujours reproduits pour les assemblées. A la suite du vote

des délibérations, il s'agit d'en assurer le suivi : mise à la signature, contrôle de légalité, notification aux intéressés, publication au Journal Officiel (JONC) si nécessaire, etc.

940 délibérations ont été votées en 2024 contre 610 en 2023, soit en moyenne 40 actes par séance de l'Assemblée ou du Bureau. Le nombre très élevé de délibérations du bureau s'explique par les délibérations d'aides d'urgence aux entreprises touchées par la crise économique. Cinq bureaux ont été spécifiquement organisés pour cet objet. Les procès-verbaux des séances publiques sont présentés à l'approbation lors d'une séance suivante. Trois PV ont été adoptés courant 2024 concernant les séances du premier trimestre 2024.

La **gestion des affaires générales** porte sur la gestion des octrois de licences de vente d'alcool, des déclarations de Groupement de Droit Particulier Local (GDPL) et des ouvertures tardives de restaurants.

Type	Nature des activités et nombre
Licences de vente d'alcool	2 attributions, 5 abrogations, 2 transferts, 19 agréments de gérance
Déclaration de GDPL	5 créations, 10 modifications
Ouverture tardive de restaurant	8 autorisations

Les transmissions internes et externes du courrier et des documents réalisées par le vagemestre ainsi que l'accueil téléphonique à la province Nord sont également gérés par le service.

3.4.2. Gérer les affaires juridiques et la commande publique

La mission de la **fonction juridique** de la DAJAP est de sécuriser les décisions de la collectivité. Pour cela, elle participe à l'élaboration des réglementations provinciales et des textes.

Le service juridique est systématiquement saisi pour tout type de dossier et le conseil juridique peut prendre différentes formes avec un contenu très diversifié. L'équipe est constituée de quatre juristes.

Le traitement des **contentieux** engagés à l'encontre de la province et de ceux qu'elle engage comprend toutes les correspondances et les échanges afférents aux contentieux. L'activité contentieuse conduit par ailleurs à être présent ou représenté aux audiences. En 2024, 21 plaintes de la province Nord ont été traitées pour des faits de dégradation, vandalisme et vol.

Le **contrôle juridique** des actes est un autre volet important de l'activité.

Grâce à la mise en œuvre des applications de suivi des délibérations et des conventions, tous les projets d'actes sont soumis à l'avis des juristes par les directions.

Le contrôle est aussi sollicité à titre optionnel sur les marchés publics pour chacune des différentes phases d'élaboration.

Contrôle des actes 2024	Nombre
Délibérations	1 120
Conventions et avenants	314

Le **bureau de la commande publique** assure la mise en œuvre de la procédure d'Appels d'Offres (AO) et de passation des marchés publics de l'ensemble de la collectivité, en conformité avec la réglementation. Il effectue le lancement des avis d'appel d'offres en relation avec le service instructeur, lesquels sont publiés sur la plateforme provinciale des marchés publics où les potentiels candidats peuvent prendre connaissance des dossiers de consultations des entreprises. Il apporte aussi son assistance aux directions pour la préparation des documents. Enfin, il assure le fonctionnement des commissions dont le calendrier prévisionnel est établi annuellement ainsi que leur secrétariat :

Contrôle des marchés 2024	Nombre
Rapports CAO	69
Marchés et avenants	150
Rapports DCE	34

- La commission technique de dépouillement (CTAO) qui ouvre les plis et constate leur conformité ou non ;
- La commission d'appel d'offres (CAO) qui effectue le choix des offres sur la base des analyses qui sont présentées.

Il est à noter que quinze mairies, trois syndicats ainsi que le CHN adhèrent, par convention, à la plateforme provinciale des marchés publics.

3.4.3. Gérer le domaine provincial et le patrimoine

Le parc de logements est composé de 265 logements en pleine propriété et de 39 logements pris en location qui sont répartis sur l'ensemble de la Province nord.

52 états des lieux (entrants et sortants) ont été réalisés en 2024. La commission d'attribution des logements s'est réunie à trois reprises pour examiner les demandes. 23 nouveaux baux de logement ont été formalisés tandis que 36 ont été résiliés ou modifiés.

Le coût global des travaux d'entretien et de rénovation des logements provinciaux s'est élevé à 129 millions F.CFP, dont 90 millions F.CFP en investissement et le reste en petite maintenance. Les travaux sont classés en plusieurs catégories comme indiqué dans le tableau.

Investissement 2024 sur les logements	Nombre logements	Dépenses (millions F.CFP)
Tous types de travaux	55	67 MF
Opération "clôture"	10	18 MF
Opération "cuisine équipée"	6	5 MF
Opération "chauffe-eau solaire"	2	1 MF
Total	73	90 MF

Les règles d'accès aux logements provinciaux ont été modifiées par l'Assemblée du 25 octobre 2024 dans le but de les sécuriser juridiquement et d'optimiser la gestion du parc provincial. La délibération redéfinit notamment les conditions de bénéfice d'un logement et fixe une durée maximale de 5 ans.

Le service traite toutes les demandes portant sur le patrimoine privé ou public provincial et en particulier les demandes d'occupation ou de location du Domaine Public Maritime provincial (DPM) exprimées le plus souvent en vue d'une activité économique. Dans ce cadre, quatre nouvelles autorisations d'occupation temporaire ont été accordées tandis que quinze projets sont en cours d'instruction.

La province a encaissé 45 millions F.CFP de recette pour la location du DPM, principalement pour des activités dans le domaine du nickel.

Par ailleurs, quelques travaux d'entretien, de nettoyage et de mise en conformité du DPM ont été réalisés. Pour l'ensemble de ces opérations, la dépense totale s'est élevée à 9 millions F.CFP. Les travaux les plus importants sont localisés à Foàè (Foué) (Kohné (Koné)), Népwi (Népoui) et Cabwen (Tchambouène) à Pweevo (Pouébo).

Le service est également saisi de demandes de locations relatives au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. Sept avis ont été rendus sur le sujet.

3.4.4. Gérer les moyens

Le service des moyens assure la gestion complète de la flotte de véhicules, son entretien, son assurance et l'approvisionnement en carburant. La province possède 364 véhicules routiers dont 167 gérés en commun au sein des cinq parcs mutualisés. Les autres véhicules restent physiquement rattachés à des sites décentralisés, pour des raisons pratiques, notamment dans les dispensaires. Les différents parcs totalisent 17 800 jours de sortie. En moyenne, 24 réservations sont effectuées chaque jour (une réservation peut durer plusieurs jours). Il est à souligner que 70 % des déplacements s'effectuent avec seulement le chauffeur et sans passager.

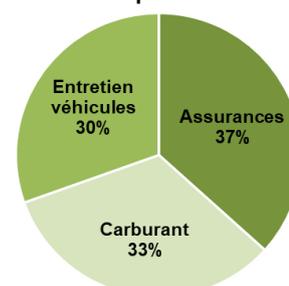
Parc 2024	Places	Véhicules	Nombre d'agents affectés	Nombre de sorties	
				Réservation	Jours
Kohné (Koné) - HPN	144	96	5 personnes	3 510	11 290
Koumac	32	26	1 personne	1 295	2 254
Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)	32	32	2 personnes	927	3 950
Canala	11	10	Gestion DDEE/DAF	108	239
Nouméa	4	3	Gestion Antenne Nouméa	19	70

Les dépenses de fonctionnement des parcs automobiles se sont élevées à 93 millions F.CFP, hors personnel. Ce montant a été réduit de 20 % sur un an. Le graphique en indique la répartition par grand poste. Le postes des assurances est en hausse (+7 %) tandis que les deux autres postes ont diminué. Ces assurances couvrent également le parc d'engins de la DAF et de la DDEE. Un renouvellement important a conduit à l'achat de 34 nouveaux véhicules pour une valeur de 98 millions F.CFP. Une borne de recherche électrique a été installée à Kohné (Koné).

45 sinistres ont été enregistrés en 2024 (52 en 2023).

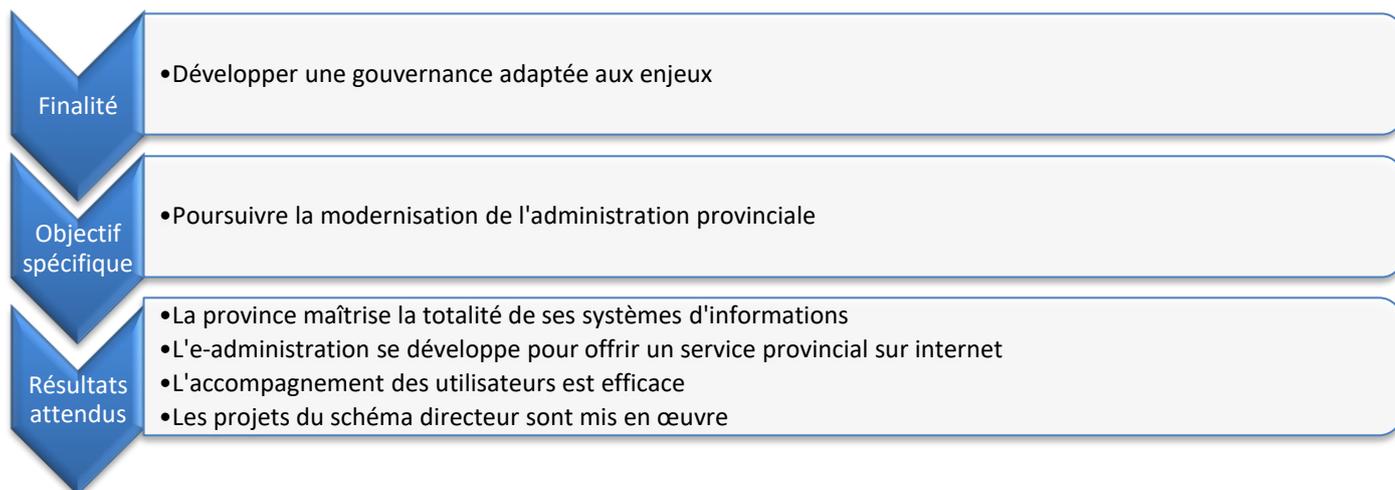
En outre, le service des moyens est chargé de l'assurance des locaux et d'organiser la surveillance de certains sites (HPN, RJT, cinéma, etc.).

Dépenses de fonctionnement 2024 des parcs auto



3.5. La gestion des systèmes d'information

L'action de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



D'une manière générale, la DSI est chargée de la mise en œuvre du **Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)**. La population utilisatrice du système d'information est composée de 1 100 personnes qui ont une adresse « @province-nord ». Le périmètre géographique d'intervention de la DSI s'étend sur 122 sites, il comprend tous les sites centraux et distants provinciaux ainsi que les écoles primaires, les collèges et les agences de CAP-Emploi. Toutes ces personnes sont susceptibles de solliciter le centre de services qui est le guichet unique de réception des demandes. Ainsi, près de 4 300 tickets ont été enregistrés en 2024. Les activités d'exploitation sont donc restées soutenues et les taux de réponse sont conformes aux objectifs.

Un tiers des tickets a fait l'objet d'un transfert vers une autre équipe technique ou d'un avis managérial pour leur traitement.

2024	Nombre	Taux réalisé	Taux cible
Tickets ouverts	4 263		
Tickets clos	4 215	99%	85%
<i>Dont traités dans les délais</i>	3 006	71%	70%
<i>Dont traités au 1^{er} niveau</i>	2 601	62%	60%

Le portefeuille de projets issu du schéma directeur 2019-2024 comprenait 109 projets inscrits en 2024. Le graphique illustre leur répartition par état d'avancement à la fin de l'année. 58 projets ont été achevés dans l'année, 33 étaient en cours à des stades d'avancement variés tandis 17 restaient en attente d'affectation.

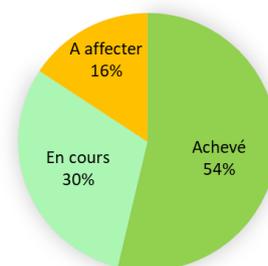
Chaque projet s'inscrit dans l'un des axes stratégiques suivant :

- **L'autonomisation** pour les projets favorisant la maîtrise par la collectivité de ses systèmes d'informations ;
- **L'e-administration** pour ceux visant l'informatisation de processus métiers ;
- **Prestataire de services** lorsque la DSI est dans son rôle d'assistance, d'études et de gestion de projets ;
- **La gouvernance** des systèmes d'informations.

Les **projets marquants de l'activité 2024** sont :

- La construction et le déploiement d'un outil de gestion du dispositif d'aide d'urgence aux entreprises. Il permettait à l'entreprise de faire ses démarches en ligne et aux services de suivre tout le processus d'instruction et de décision.
- La mise en place d'outils décisionnels et de suivi pour la gestion de la crise (suivi des RH, suivi des incidents, suivi de la hotline, etc.) sur la plateforme SIG.
- La sauvegarde externalisée des données pour renforcer la sécurité de celles critiques, en prévention d'un problème majeur.
- La montée de version de la plateforme financière Astre-GF, ce qui permet aux utilisateurs de disposer de nouvelles fonctionnalités.
- L'orientation de la communication vers l'appui à la gestion des crises, dont la mise en œuvre d'une plateforme téléphonique d'appel dans le cadre des actions de rapatriement par bateau et d'une hotline.

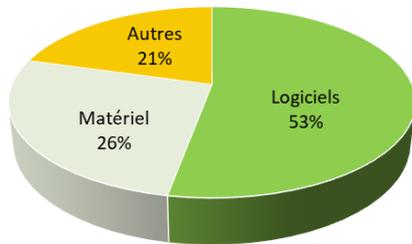
Statut des projets suivis



Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En termes de dépenses, l'achat et la location de licences et de logiciels ainsi que leur maintenance ont représenté 156 millions F.CFP, soit le plus grand poste de dépenses relatives aux systèmes d'information. L'achat et la maintenance de matériel constitue le second poste.

Catégories de dépenses des systèmes d'information 2024



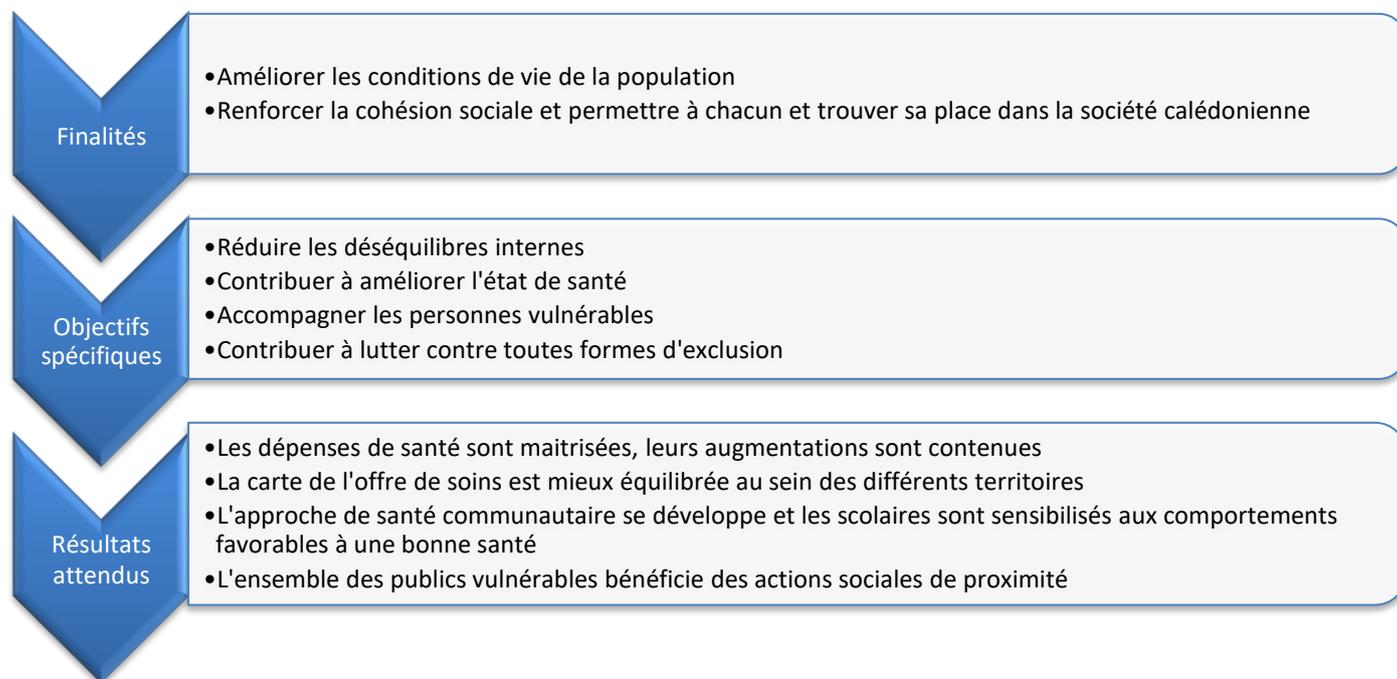
Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Equipement informatique	168
E-administration	68
Télécommunication	57
Autres interventions	9
Total budget DSI	301
Rappel 2023	360

Unité : millions F.CFP

Partie 2 : L'action opérationnelle

1. La santé et la solidarité

L'action de la Direction des Affaires Sanitaires Sociales de la Prévention et de la Solidarité (DASSPS) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province Nord de la manière suivante :



L'action de proximité auprès de la population s'appuie sur l'implantation communale des infrastructures et des équipes médico-sociales. Le réseau est formé de 15 centres médico-sociaux (CMS) et d'un centre mère-enfant (CME) organisé en deux antennes (Pwêédi Wiimîa (Poindimié) et Koumac). Il existe aussi deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwi (Népoui) ouvertes temporairement.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Aides sociales	5 368
Centres médico-sociaux	309
Prévention	46
Equipement et frais généraux	32
Total budget DASS-PS	5 755
Rappel 2023	5 798

Unité : millions F.CFP

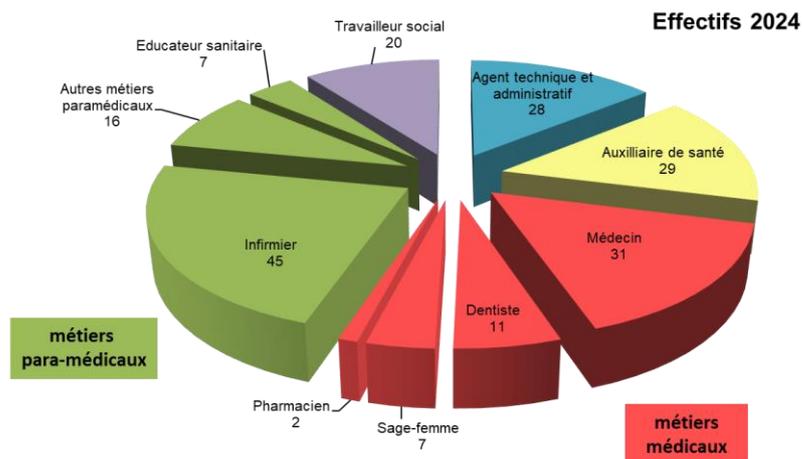
Le tableau intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Notons que des recettes spécifiques d'un montant de près de 1,4 milliard F.CFP ont été perçues. Ce sont principalement des versements de l'Agence Sanitaire et Sociale pour le minimum vieillesse et de la Nouvelle-Calédonie pour l'enfance en danger.

1.1. Faciliter l'accès aux soins

L'effectif du personnel médico-social est composé de 195 postes. Hormis les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et les éducateurs sanitaires, tous ces agents travaillent en CMS ou sur les secteurs couverts par les CMS.

La répartition du personnel par catégorie est indiquée dans la figure. Les agents techniques et administratifs regroupent les femmes de service, les ouvriers d'entretien et les secrétaires. Les auxiliaires de santé sont les assistants dentaires, les ouvriers-ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé. Les « autres métiers paramédicaux » sont constitués de quatre puéricultrices, de deux orthophonistes et de deux psychomotriciens tous rattachés au CME, d'un psychologue de l'aide sociale à l'enfance, d'une infirmière en gériatrie ainsi que de cinq cadres de santé (ou faisant fonction de cadre).



La pénurie de médecins reste une préoccupation majeure. La difficulté structurelle de recrutement des médecins s'est empirée et elle s'est étendue aux autres professions de soignants dès la fin du premier semestre 2024. Ainsi début février 2024, 16 médecins étaient en poste dans un des dispensaires (sur 30 postes de généralistes) mais ils n'étaient plus que 9 médecins présents début décembre 2024. La téléconsultation est pratiquée en complément par deux médecins à distance (un salarié et un prestataire) mais elle ne compense que partiellement l'absence physique de professionnels.

En fin d'année, seulement la moitié du nombre de personnel soignant prévu était présent. Le tableau illustre la gravité de la situation.

Métier	Postes	Présents	Taux d'occupation
Médecin	30	10	33%
Dentiste	10	5	50%
Sage-femme	7	4	57%
Infirmier	45	29	64%
Total	92	48	52%

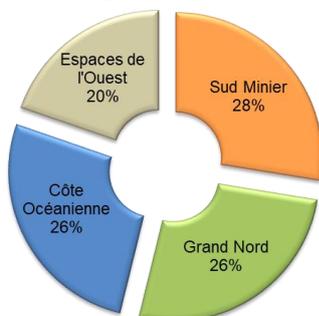
Environ 151 000 actes ont été comptabilisés pendant l'année selon les chiffres d'activité et de suivi des actes de soins du logiciel Epitarif. Plus de la moitié sont des actes infirmiers et un tiers sont des actes de médecins généralistes.

Le recul est de 15 % sur un an. Cela est notamment la conséquence de la pénurie de personnel soignant ainsi que des entraves au déplacement de la population durant les mois de mai à juillet.

La répartition des actes par ETH indique la première place du Sud Minier devant le Grand Nord et la Côte Océanienne. Le CMS de Canala comptabilise à lui seul 17 % de l'ensemble des actes, la deuxième place est occupée par le CMS de Hienghène qui en représente 9 %.

Catégorie actes	Nombre 2024
Infirmier	84 433
Médecin généraliste	48 336
Sage-femme	8 521
Dentiste	6 061
Autre	2 962
Médecin spécialiste	661
Total général	150 974

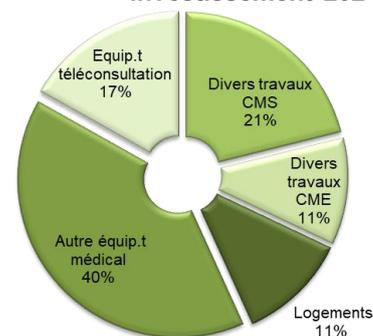
Répartition géographique des actes



Les dépenses d'investissement pour les infrastructures et l'équipement ont été de 88 millions F.CFP, le détail est présenté dans la figure. L'achat d'équipement en représente plus de la moitié. Le matériel de télémédecine complète le déploiement effectué depuis 2022 par des équipements en médecine de spécialité.

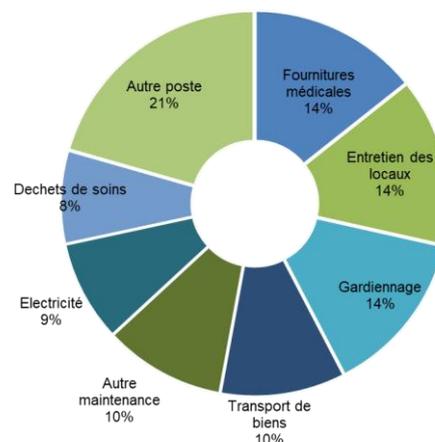
Les travaux de rénovation du CME ont été lancés à Pwêédi Wiimîa (Poindimié).

Investissement 2024



Le coût de fonctionnement des CMS s'est élevé à 216 millions F.CFP en 2024, hors personnel (- 9 % sur un an). Les fournitures médicales, l'entretien des locaux et le gardiennage sont les trois postes les plus importants et ils ont la même valeur.

Les dépenses de fonctionnement des CMS en 2024



La Maison d'Accueil Hospitalière (MAH) située à proximité du Pôle Sanitaire Nord est gérée par la direction. 280 personnes ont bénéficié de ses prestations en 2024, pour 2 500 nuitées. Le taux d'occupation annuel a quasiment doublé sur un an passant de 15 % en 2023 à 29 % en 2024. L'usage de la MAH s'est intensifié en mai et juin notamment pour accueillir des femmes enceintes proches de l'accouchement. Un record d'occupation de 73 % est enregistré en juin.

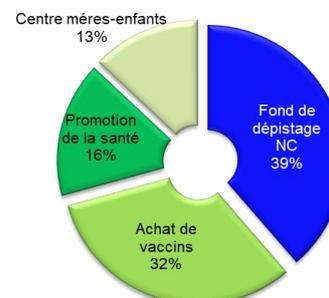
1.2. Préserver la santé

Les dépenses globales ciblées pour la prévention sanitaire (hors personnel) ont représenté 53 millions F.CFP. Elles se répartissent selon les précisions du graphique.

La province contribue au fonds de dépistage de la Nouvelle-Calédonie qui organise notamment des campagnes de lutte contre les cancers.

Les vaccins sont utilisés principalement par les centres médico-sociaux dans le cadre de la protection maternelle et infantile ainsi qu'en milieu scolaire, afin de répondre au calendrier vaccinal calédonien.

Ventilation des dépenses de prévention 2024



Les actions de promotion de la santé ont été mises en œuvre en particulier par une équipe des six éducateurs sanitaires. L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est partenaire de certaines d'entre-elles. Elles n'ont toutefois que très partiellement été mises en place cette année.

L'éducation pour la santé bénéficie de supports pédagogiques créés à cet effet et elle fait également appel à des troupes de théâtre. Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre. Chaque niveau scolaire, de la maternelle à la terminale, devrait bénéficier d'une intervention sur un thème (alimentation, addiction, hygiène, violence, etc.). Des actions de santé communautaire et des actions de proximité sont aussi organisées pour répondre à une demande locale ou pour relayer des événements plus généraux tels que la journée provinciale du diabète, « octobre rose » contre le cancer et la campagne « mange mieux, bouge plus ».

La santé scolaire reste une compétence de la Nouvelle-Calédonie et la province Nord ne détient pas de délégation formelle. Néanmoins, ce volet mobilise les équipes des CMS pour le suivi de la couverture vaccinale dans certains niveaux de classe.

La vocation du centre mère-enfant en relais avec l'ensemble des CMS est double :

- Assurer la Prévention Maternelle et Infantile (PMI) par un suivi médical des bébés et des jeunes enfants (0 – 3 ans). C'est la mission des puéricultrices avec les sage-femmes et les infirmiers.
- Procurer des soins spécialisés aux enfants qui présentent des troubles grâce aux rééducateurs et au suivi pédiatrique.

1.3. Gérer l'aide médicale

L'Aide Médicale Nord (AMN) a été mise en place pour assurer aux plus démunis l'accès à l'ensemble des soins disponibles. Plus de 18 000 personnes⁴ ont bénéficié de l'AMN en 2024, soit un nombre identique à celui de 2023. Ce sont 12 960 titulaires de la carte A et 5 115 de la carte B.

Le graphique présente l'évolution quinquennale, et par ETH, du nombre de personnes bénéficiaires dont celles qui sont totalement dépendantes de la province Nord pour leur couverture sociale (cartes A).

Le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes est constitué :

- De permanences d'un jour ou deux par semaine effectuées par des agents provinciaux dans les communes de Canala, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Hienghène et Pum (Poum) ;
- Des guichets des aides sociales tenus par des agents municipaux dans les douze autres communes conventionnées avec la province Nord.

Les dossiers sont ensuite traités par les agents chargés de l'admission qui délivrent les cartes. Le service assure également l'information des prestataires qui les interrogent sur les droits de leurs patients.

La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les dispensaires où les soins sont effectués « gratuitement » et par les établissements et les prestataires agréés.

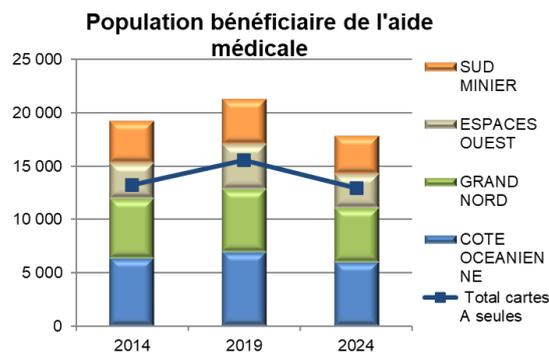
Les dépenses globales d'aide médicale ont été de 3,6 milliards FCFP. Ce montant est stable sur un an (-0,6 %). La répartition par grand poste est indiquée dans la figure.

Par rapport à 2023, il est observé :

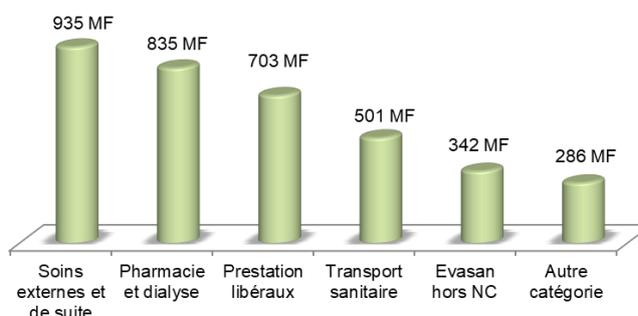
- La hausse des transports sanitaires (+ 5 %) et des soins externes ou de suite (+ 3 %),
- La réduction des évasans hors Nouvelle-Calédonie (- 9 %) et des postes de prestation des libéraux (- 5 %),
- La stabilité des autres postes.

L'analyse plus précise permet de présenter les principaux bénéficiaires des dépenses. Le tableau établit la liste de ceux pour lesquels les dépenses ont été supérieures à 100 millions F.CFP en 2024 ainsi que l'évolution par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses, le plan de contrôle s'articule en trois axes : le contrôle des bénéficiaires (résidence, dossier d'admission ou de renouvellement), le contrôle des prestataires (sur le terrain et sur facture), le recours contre tiers. Il est notamment mis en œuvre par les deux contrôleurs provinciaux.



Répartition des dépenses d'aide médicale 2024



Poste ou catégorie de tiers	Dépenses 2024	Evolution/ 2023	% dépenses totales 2024
Pharmacies Province nord	528 MF	-2%	15%
CHT	335 MF	-9%	9%
Ambulances Province nord	333 MF	6%	9%
CHN	363 MF	61%	10%
Evasan Australie (CAFAT)	265 MF	-16%	7%
Dialyse	206 MF	-17%	6%
Infirmier	214 MF	-6%	6%
Centre de rééducation	133 MF	-28%	4%
Transports d'urgence (CAFAT)	152 MF	4%	4%
Appareillage	137 MF	-1%	4%
Dentiste	114 MF	-18%	3%
Kinésithérapeute	117 MF	-5%	3%
Cliniques NC	104 MF	-18%	3%
Analyses médicales	116 MF	14%	3%

⁴ Moyenne annuelle. À la suite de la mise en place d'une nouvelle application de gestion des bénéficiaires en 2023, des corrections ont été apportées sur les données antérieures.

1.4. Accompagner les personnes vulnérables

Le service d'admission aux aides sociales joue le rôle de guichet unique pour simplifier l'accès de la population aux aides à la personne grâce à l'unicité de l'interlocuteur provincial.

Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les allocations, les placements et les secours immédiats et exceptionnels (SIE) adaptés aux différents types de public, comme cela est indiqué dans le tableau.

Les **dépenses d'aides sociales**, hors aide médicale et personnel, ont représenté un coût total de 1,77 milliard F.CFP, identique à 2023. La répartition est indiquée dans la figure. Les dépenses en faveur des personnes âgées en représentent la plus large part avec 1,58 milliard F.CFP et elles sont en progrès (+ 3,3 %).

Type d'accompagnement	Part relative
Allocations personnes âgées	84,6 %
Placement de mineurs	8,8 %
Placement personnes âgées	4,9 %
Secours immédiats (SIE)	0,7 %
Autres dispositifs	1,0 %

Le cadre réglementaire des SIE a été redéfini par délibération en avril 2024 (le précédent datait de 1990). Un dispositif de SIE conjoncturel « crise nickel » a aussi été mis en place. Sur l'ensemble de l'année 2024, une somme de 13 millions F.CFP a été versée au bénéfice de 135 personnes toutes catégories de bénéficiaires confondues, dont 3,7 millions F.CFP pour les SIE « crise nickel » (18 aides au loyer et 18 aides alimentaires). Une commission interne se réunit toutes les semaines pour examiner les demandes de SIE.

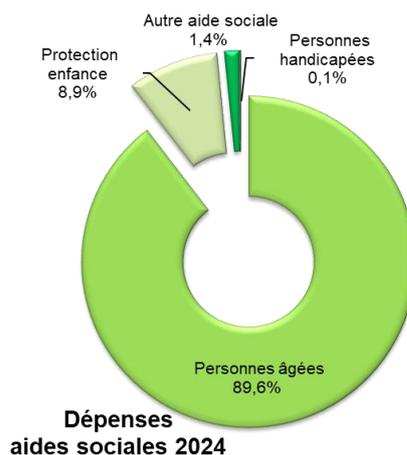
Dans les situations les plus difficiles, la prise en charge sociale d'une personne s'effectue au sein d'une structure agréée. Cette structure d'accueil peut être un établissement ou le domicile d'une tierce personne.

L'action sociale est mise en œuvre par les assistants de service social qui exercent une mission généraliste auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs institutionnels et associatifs existants. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention sanitaire et sociale. Une équipe de dix postes d'assistantes de service social est répartie sur toutes les communes de la Province nord et une onzième gère une permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) téléphonique sur le numéro vert gratuit (05 00 70). Toutefois, une partie des postes est restée inoccupée au cours de l'année.

Les assistants de service social de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées et handicapées ou plus généralement en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social. Les interventions se font à la demande des personnes et des familles lors de permanences, de visites à domicile ou sur rendez-vous. Les sollicitations sont très variées. Elles incluent les demandes présentées ensuite dans différentes commissions : Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance ou CRHD, Commission d'Évaluation des Jeunes en situation de Handicap ou CEJH et Commission de Circonscription d'Éducation Primaire ou CCEP.

Le dispositif du minimum vieillesse est cofinancé par la province Nord et la Nouvelle-Calédonie. Le critère d'âge pour l'accès au minimum vieillesse est aligné sur celui du régime général de retraite. **1 784 personnes** en sont bénéficiaires en 2024, ce qui est légèrement moins qu'en 2023 (1 811 personnes). Leur répartition géographique montre la prédominance de la Côte Océanienne puis du Grand Nord. Le montant mensuel est de 94 077 F.CFP pour une personne.

Les services provinciaux assurent aussi le travail de proximité auprès **des personnes dépendantes**, ils font le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie afin que ces personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. Les aides sont ensuite financièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie, conformément à la Loi du Pays sur le handicap et la dépendance. Néanmoins, la province Nord finance les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la CRHD, comme les placements en structures d'accueil et les aides à domicile. Lorsque la dépendance est prise en charge par la Nouvelle-Calédonie, la collectivité peut poursuivre sa participation aux frais d'hébergement. 57 personnes âgées dépendantes ont ainsi été accueillies en institution ou en famille d'accueil au cours de l'année 2024, soit onze de plus qu'en 2023. Par ailleurs, l'infirmière en gérontologie du service assure le suivi des personnes âgées de la zone Hienghène - Waa wi Luu (Houaïlou) ainsi que l'accompagnement des aidants familiaux. En 2024, elle a réalisé 1 536 consultations. Les consultations se font à domicile lorsque la dépendance des personnes âgées ou leur éloignement de l'hôpital l'imposent. Elle effectue aussi les évaluations gérontologiques et la coordination entre les différents intervenants médico-sociaux.



L'aide sociale à l'enfance (ASE) agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge selon trois missions : le repérage et l'évaluation du danger, l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Toutes les informations signalantes sont portées à la connaissance du service. Elles ont concerné 261 enfants en 2024. La Commission de traitement des informations signalantes se réunit chaque semaine afin de décider des orientations et des mesures, de fixer les délais et les objectifs, de coordonner les actions avec les partenaires ainsi que de rendre compte des suites auprès des signalants. Les signalements sont transmis aux services judiciaires en fonction de la gravité des motifs.

Au cours de l'année, les nouvelles décisions ont concerné 49 enfants pour des mesures administratives et 17 enfants pour des mesures judiciaires. Globalement, 139 enfants ont fait l'objet d'une mesure au courant de l'année 2024 (ce qui inclut le suivi des décisions des années précédentes).

Les travailleurs sociaux et le psychologue sont intervenus en soutien des familles pour effectuer des actions de prévention à domicile. Dès que les objectifs fixés sont atteints (en termes de scolarité, de santé, etc.), les aides éducatives cessent. Ils apportent également un soutien auprès des mineurs confiés en famille d'accueil.

L'unique établissement agréé dans le Nord est la maison de l'enfance de la côte Ouest (MECO) à Koohnê (Koné) gérée par ASEAPN, qui dispose d'une capacité de 22 places. Sept familles d'accueil complètent le dispositif. En 2024, la MECO et les familles accueillaient uniquement des enfants placés sur décision judiciaire.

L'unique établissement agréé dans le Nord est la maison de l'enfance de la côte Ouest (MECO) à Koohnê (Koné) gérée par ASEAPN, qui dispose d'une capacité de 22 places. Sept familles d'accueil complètent le dispositif. En 2024, la MECO et les familles accueillaient uniquement des enfants placés sur décision judiciaire.

L'accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance vise à diversifier les modes de garde en assurant la sécurité des enfants. Le contrôle des établissements est exercé par délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie. La Province nord comptabilise trois établissements d'accueil dont deux à Koumac et un à Koohnê (Koné). Ceux-ci font l'objet d'un accompagnement en fonction du besoin et bénéficient de formations (sur le thème de l'accompagnement de l'enfant lors des temps de soin en crèche, en 2024). La semaine nationale de la petite enfance a été organisée du 18 au 23 mars 2024 sous la forme d'ateliers et de tables rondes.

La mise en œuvre des actions sanitaires et sociales provinciales s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs associatifs.

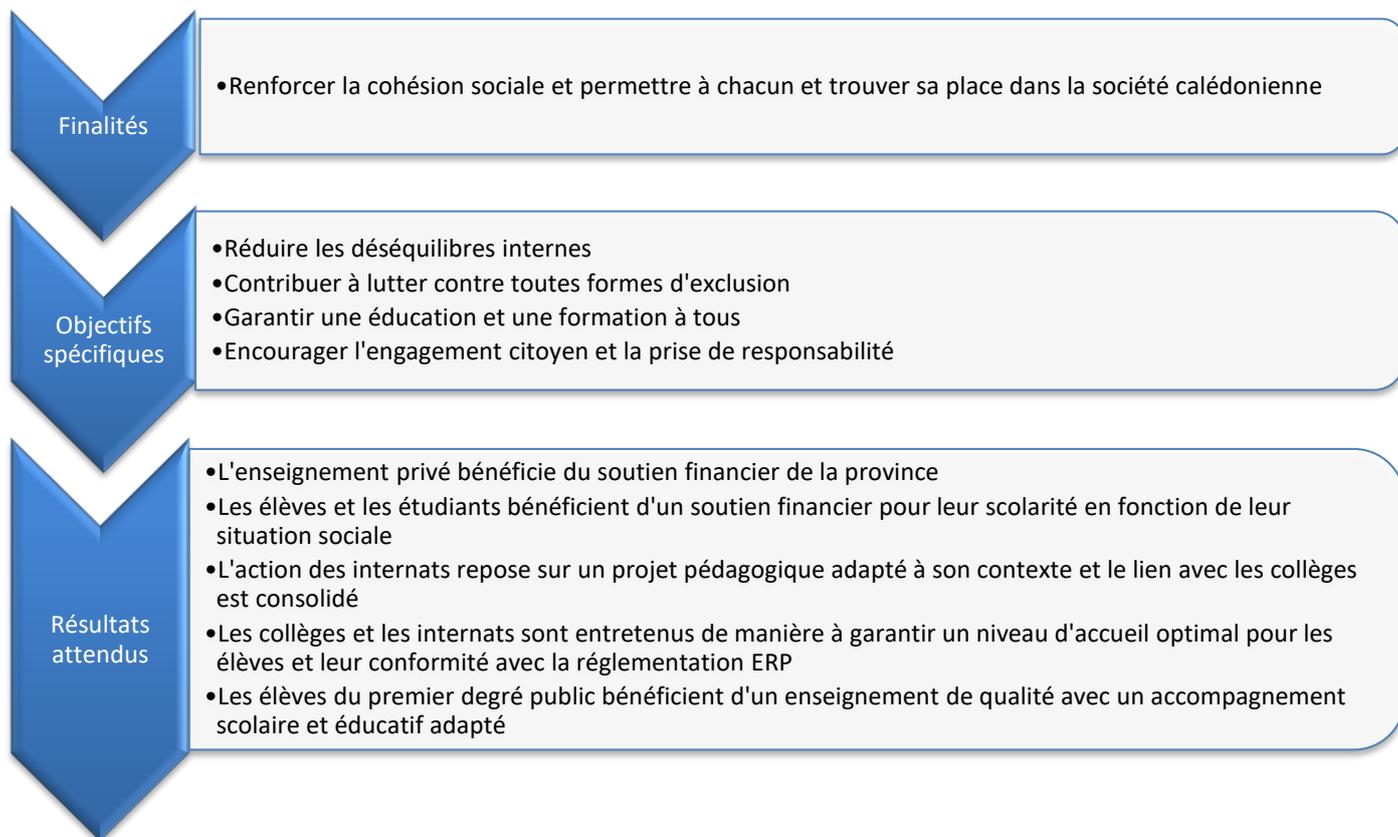
Chiffres clés 2024 de l'ASE		Nombre
Signalements		254
Nouvelles décisions	Mesure de prévention	44 enfants
	Placement en famille d'accueil	6 enfants
	Placement en établissement	10 enfants
	Contrat jeunes majeurs	1 jeune

Les principaux partenaires provinciaux ⁵	
Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en province Nord (ASEAPN)	Association Dorcas Nouvelle-Calédonie SOS
Secours Catholique	Fédération Alliage
La Croix Rouge de Nouvelle-Calédonie	Collectif Handicaps
Association l'Accueil	Graines de vie

⁵ Celles ayant bénéficié du versement d'un financement supérieur ou égal à 1 000 000 F.CFP en 2024

2. L'enseignement

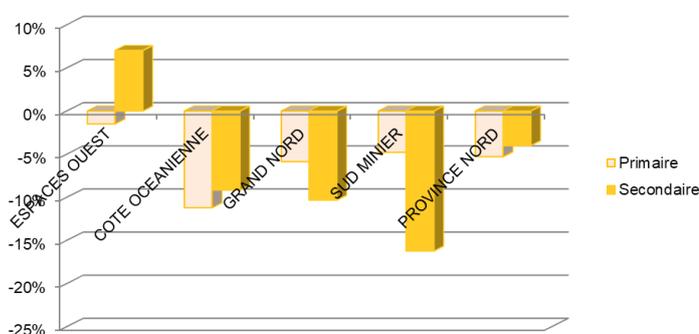
L'action de la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province Nord de la manière suivante :



11 642 enfants étaient scolarisés dans l'ensemble des établissements scolaires publics et privés du de la Province nord à la rentrée 2024⁶ : 6 678 en primaire et 4 964 en secondaire. L'effectif global est en recul de 1,8 % sur un an.

Le graphique indique l'évolution de la démographie scolaire depuis 2019. Celle-ci est à la baisse dans le primaire (- 5,3 %) et dans le secondaire (- 4 %). L'évolution sur cinq ans reste contrastée selon la zone géographique. Ainsi, sur la période, la croissance de la population scolaire reste légèrement positive dans l'ETH Espaces de l'Ouest (+ 2 % au global) tandis que les autres ETH connaissent une diminution généralisée et homogène (de -8 % à -10 %).

Evolution des effectifs scolaires de 2019 à 2024



⁶ Source : Vice-rectorat

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Aides scolaires	667
Equipement et frais généraux	406
Internats et collèges	377
Réseaux enseignement privé	160
Autres interventions	15
Total budget DEFIJ	1 627
Rappel 2023	2 353

Unité : millions F.CFP

Le tableau ci-dessus intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

2.1. Mettre en œuvre les actions éducatives

La province Nord inscrit son action dans le projet éducatif calédonien tout en conservant ses spécificités dans son champ de compétences. D'une manière générale, la mise en œuvre des priorités éducatives provinciales a été poursuivie : la maîtrise des fondamentaux pour la réussite de tous les élèves, la lutte contre l'absentéisme, la lutte contre le décrochage scolaire, la santé scolaire, la lutte contre toutes les formes de discrimination notamment celle des genres, etc.

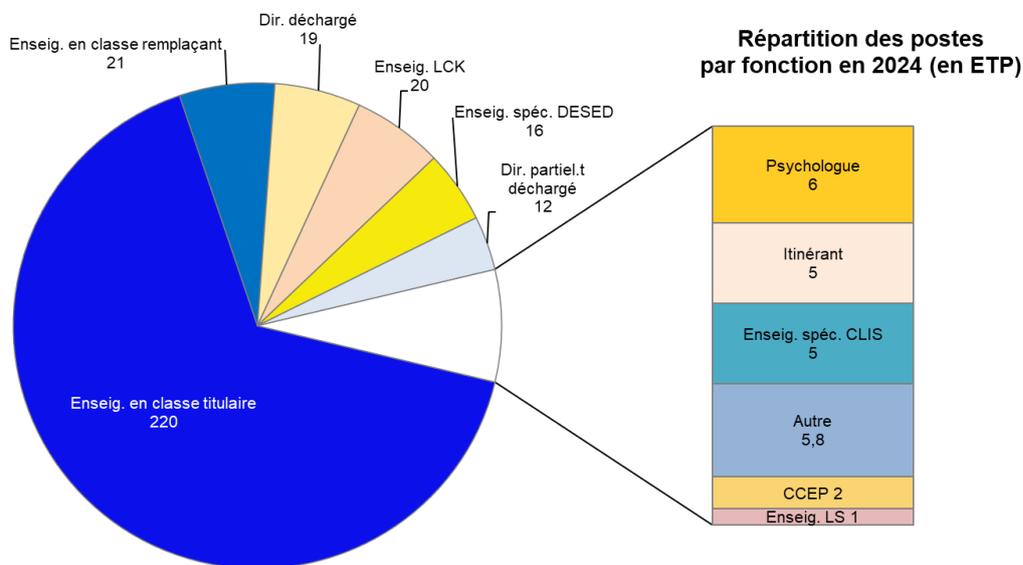
L'enseignement primaire public repose sur 48 écoles maternelles et élémentaires réparties dans 16 communes. Seule Dau Ar (Bélep) ne compte pas d'école publique. Elles se classent en 29 écoles dites « de village » ou « de regroupement » et 19 écoles « de proximité » qui scolarisaient 4 784 élèves à la rentrée 2024.

La réflexion sur la carte scolaire est conduite annuellement. Elle s'effectue en concertation avec les mairies et les directeurs d'écoles sur la base des inscriptions observées à la fin de l'année précédente. Un ajustement peut être effectué dans les jours précédents la rentrée. Le résultat détermine en particulier l'affectation des enseignants. A la rentrée 2024, six nouvelles classes ont été ouvertes et autant ont été fermées.

Evolution carte scolaire 2024 (une classe par école)	
Ouverture	Fermeture
Bwapanu (Kaala-Gomen) - village	Bwapanu (Kaala-Gomen) - Ouhéolle
Pum (Poum) - Cavet-Juu (Tiabet)	Nèkō (Poya) - Montfaoué
Ouégoa	Vook (Voh) - élémentaire
Pwëbuu (Pouembout)	Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) - élémentaire
Vook (Voh) - Weelic (Ouéliste)	Tuo Cèmuhi (Touho)
Waa wi Luu (Houaïlou) - Gondé	Ouégoa - Paimboas

Dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques composées de 333 postes dont 325 sont consacrés à l'encadrement des élèves. 258 sont des enseignants en classe traditionnelle et en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) ainsi que des directeurs partiellement déchargés. 67 autres postes participent aussi à l'encadrement sans être chargés de classe : ce sont les directeurs déchargés, les enseignants en langues et culture Kanak (LCK) et ceux du dispositif d'enseignement spécialisé pour enfants en difficulté (DESED). Les fonctions qui ne sont pas consacrées à l'encadrement des élèves sont les psychologues scolaires et les secrétaires des commissions de circonscriptions scolaires de l'enseignement primaire (ou CCEP).

Le taux de remplaçants à l'année parmi les enseignants en classe s'établit à 8 % en 2024.



Rapporté au nombre d'élèves scolarisés, le taux d'encadrement moyen est d'un enseignant pour 14,7 enfants à la rentrée 2024 et le nombre moyen d'enfants par classe s'établit à 18,5.

Les projets pédagogiques scolaires et périscolaires présentés par les établissements scolaires de tous niveaux et par les associations peuvent bénéficier d'une aide financière après un appel à projets lancé dans le cadre du dispositif d'accompagnement des actions scolaires (DAAS). Une centaine de projets ont été agréés cette année comme l'indique le tableau.

Projets agréés DAAS	Ecoles primaires	Etab.ts secondaires	Associations	Total
Nombre de bénéficiaires	22	21	8	51
Nombre de projets	36	52	12	100

Le dispositif provincial d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité (DPASP) a aussi été déployé au travers d'ateliers animés par des intervenants (par exemple l'orchestre à l'école).

Le montant total des aides payées en 2024 pour ces deux dispositifs est de 28,5 millions F.CFP.

L'enseignement des langues Kanak est une des réponses à l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques de la Province nord. Il est mis en œuvre par 26 enseignants Langues et Culture Kanak (LCK) représentant 20 équivalents temps plein ainsi que par quatre coordinateurs, à raison d'un dans chaque aire linguistique.

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et scolaire s'est aussi appuyée sur deux associations partenaires. La Mission d'accompagnement de la scolarité en Province nord (MASCOP) est intervenue dans 10 collèges et 3 lycées et auprès de 2 100 élèves pour une aide aux devoirs. In'dex Nord soutient la préparation au bac dans le cadre de l'internat du lycée Antoine Kéla de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié).

Trois autres acteurs associatifs ont bénéficié du soutien provincial : Pi Wian Mââ Pâârii pour la gestion du centre d'accueil de Wété (Ouaté), le Centre d'Initiation à l'Environnement ainsi que Symbiose pour la promotion de la culture scientifique au sein des établissements scolaires et son vaisseau des sciences.

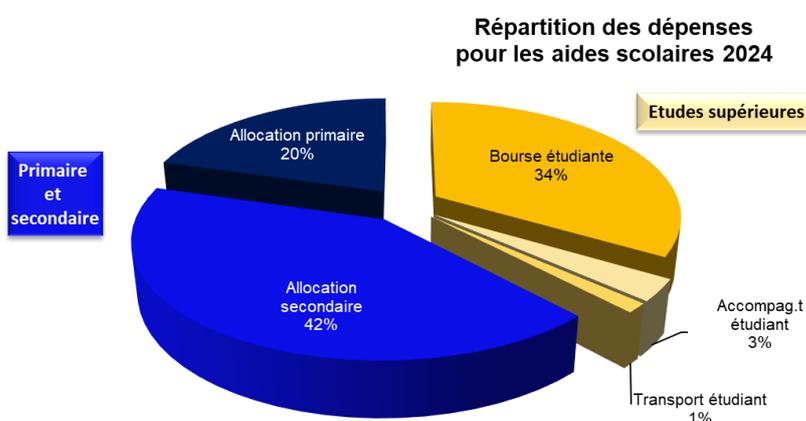
2.2. Mettre en œuvre les dispositifs d'aide à la scolarisation

Pour favoriser l'accès à l'école et aux études des enfants et jeunes dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle aux études supérieures.

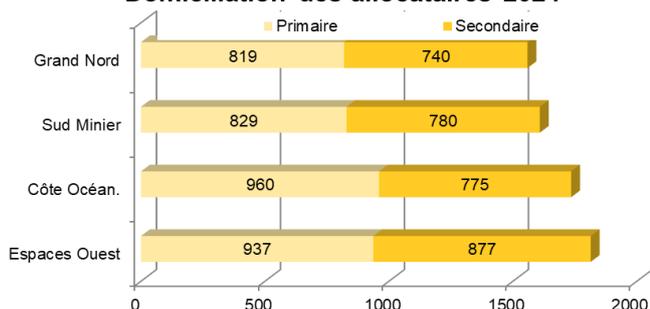
Les dépenses correspondantes se sont élevées à 542 millions F.CFP. Le graphique présente leur répartition par catégorie.

Cette année, 6 750 élèves du primaire et du secondaire ont ainsi bénéficié d'allocations scolaires. Leur nombre est stable sur une année. Dans le primaire, le taux d'élèves bénéficiaires d'une allocation s'établit à 53 %.

Le renouvellement des allocations scolaires nécessite le dépôt d'une nouvelle demande chaque année afin de réinstruire le dossier. La dépense moyenne par enfant est d'environ 31 000 F.CFP en primaire et de 71 000 F.CFP dans le secondaire.



Domiciliation des allocataires 2024



La figure présente la répartition des bénéficiaires selon leur domicile.

Les aides à l'enseignement supérieur ont été servies à 344 étudiants sous la forme de 326 bourses, 3 prêts et 15 bourses d'études infirmières. Notons que 457 bourses et prêts ont été acceptés mais tous n'ont pas été mobilisés. Plus de 80 % des études s'effectuent en Nouvelle-Calédonie, le reste en Métropole. Près de la moitié des étudiants est inscrite dans un cursus de BTS. Les filles restent largement majoritaires et elles représentent 70 % des bénéficiaires en 2024.

Les étudiants bénéficient également d'un dispositif de positionnement et d'accompagnement pédagogique par l'association ACESTE.

Formation visée	Nombre	%
BTS	169	49%
licence	126	37%
Autre	26	8%
Master	23	7%
Total général	344	

Le Salon d'Orientation, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (SOFIP) a été organisé en mode virtuel, notamment avec des vidéos d'échanges entre des jeunes et des professionnels de la santé, de l'environnement et du droit.

2.3. Construire et entretenir des équipements scolaires

Dans le secondaire, la carte scolaire est composée de **neuf collèges publics** ainsi que du Groupe d'Observation Diversifiée (GOD) de Kaa Wi Paa (Kouaoua) rattaché au collège de Canala. Ces structures scolarisent 2 629 élèves (y compris ceux en SEGPA).

Leur taille est très variable comme le montre le graphique. Le collège de Koohnê (Koné) demeure l'établissement le plus important devant celui de Xapecedeaxate (Païamboué), puis ceux de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Koumac. Les cinq autres sont de taille plus modeste.

En outre, le collège de Koumac accueille une annexe de lycée professionnel (ALP) dont l'effectif total est de 45 élèves.

Les sept internats provinciaux ont accueilli 774 enfants. La stabilité globale des effectifs depuis 2023 masque néanmoins des évolutions contrastées selon l'établissement : Forte augmentation à Hienghène (+ 13 %) et nette baisse à Ouégoa (-12 %) et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) (- 9 %).

Le graphique en précise la répartition par internat.

Les internats préparent aussi les repas des demi-pensionnaires des collèges auxquels ils sont rattachés ainsi que pour le compte d'écoles dans certaines communes où ils exercent la fonction de cuisine centrale. La prise en charge de la demi-pension est importante dans certaines communes comme l'indique la figure. Un total de 3 350 élèves en bénéficie.

Au total, plus de 170 personnes travaillent en 2024 à assurer le bon fonctionnement des internats, dans des métiers variés.

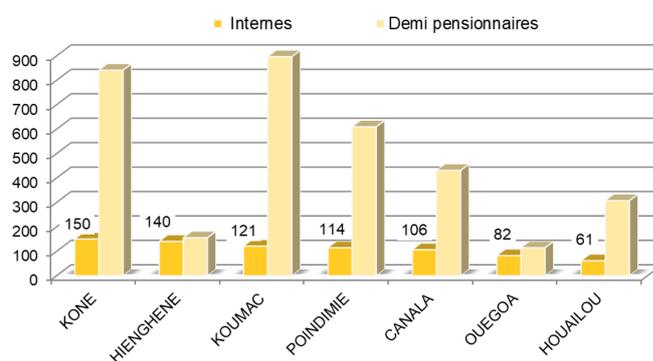
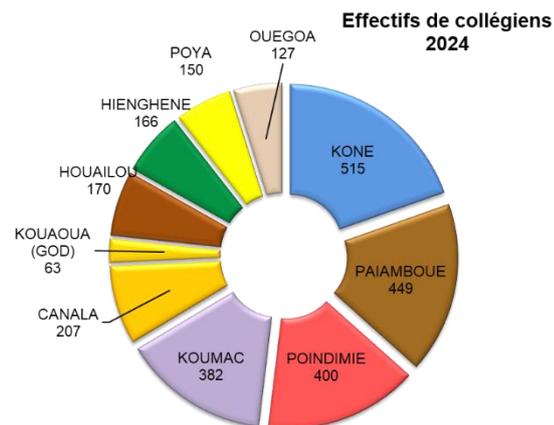
Fonction	Nombre (ETP)	Métier
Educative	67	Adjoint et surveillant d'éducation
Cantine	41,5	Chef cuisinier et second, cuisinier, agent de service
Nettoyage et entretien	32,5	Lingère, agent de service, agent d'entretien
Direction et administratif	21	Directeur, gestionnaire et secrétaire
Médico-sociale	10	Infirmier et éducateur spécialisé

Hors personnel, le coût de fonctionnement courant des internats s'est monté à 380 millions F.CFP en 2024, en diminution de 12 % sur un an. Les achats de produits alimentaires sont de loin la dépense la plus importante comme le montre le graphique. 287 millions F.CFP de recettes de pension et de demi-pension ont été encaissées.

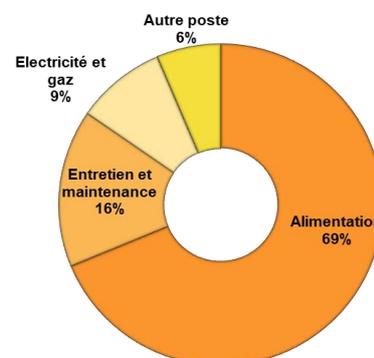
Les dépenses d'investissement 2024 se sont élevées à 295 millions F.CFP :

- 141 millions F.CFP dans **les collèges** pour des travaux en maîtrise d'ouvrage provinciale et 60 millions F.CFP en dotation d'équipement aux établissements. Le principal chantier est la poursuite de la restructuration du collège de Koohnê (Koné) qui représente 75 % de l'enveloppe de travaux.
- 94 millions F.CFP dans **les internats** pour divers travaux et équipements.

Enfin, des dotations de fonctionnement ont été versées aux neuf collèges pour un total de de 76 millions F.CFP.



Frais généraux des internats 2024



2.4. Soutenir l'enseignement privé

Le réseau des enseignements privés confessionnels est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). L'ASEE a été dissoute et remplacée par plusieurs associations mais pour faciliter la lecture, ce terme est conservé pour nommer le regroupement des associations de l'ex-ASEE⁷.

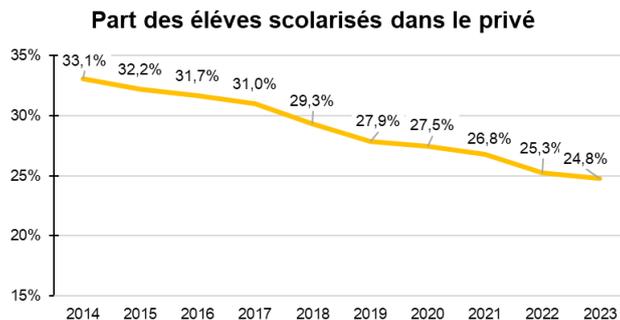
Ils scolarisent en 2024 un quart des effectifs totaux, soit 2 771 élèves de la Province nord, primaire, collège, lycée et enseignement agricole confondus. L'érosion de la place de l'enseignement privé observée depuis plusieurs années se poursuit en 2024 comme l'illustre le graphique.

La DDEC demeure le plus représenté des trois enseignements en nombre d'élèves.

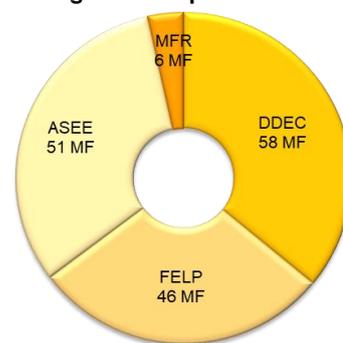
La province soutient historiquement l'enseignement privé. Les aides versées par la collectivité s'élèvent à 160 millions F.CFP en 2024, soit une réduction de 76 % par rapport à 2023. En 2024, le soutien provincial s'est inscrit dans le nouveau cadre de répartition du financement, voté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en fin d'année 2023. La province Nord s'est ainsi limitée à contribuer au financement des collèges, avec une aide calculée sur la base du forfait plancher par élève (107 000 F.CFP pour un élève demi-pensionnaire et 430 000 F.CFP pour un élève interne).

La répartition des subventions de fonctionnement est indiquée dans la figure ci-contre.

La Maison Familiale Rurale (MFR) de Koohnê (Koné) a fermé en fin d'année 2024. Elle ne comptait que 13 élèves à la rentrée 2024 et c'était la dernière MFR encore en activité.



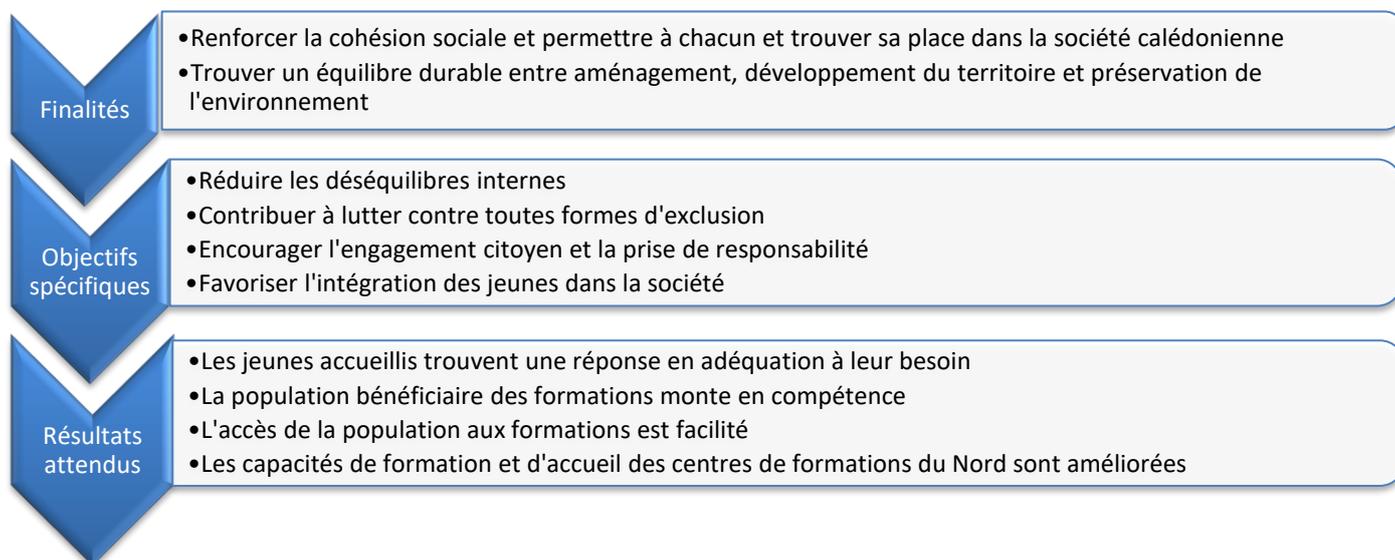
Répartition des subventions aux enseignements privés en 2024



⁷ En Province nord, trois associations regroupent les établissements de l'ex-ASEE : la communauté des alliances scolaires et éducatives de Bwakadra (collège de Baganda et quatre écoles primaires), celle du collège nord Boaouva Kaléba et celle de Do Néva.

3. La formation et l'insertion des jeunes

L'action de la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province Nord de la manière suivante :



Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Formation professionnelle	143
Jeunesse	51
Frais généraux	40
Total budget DEFIJ	234
Rappel 2023	378

Unité : millions F.CFP

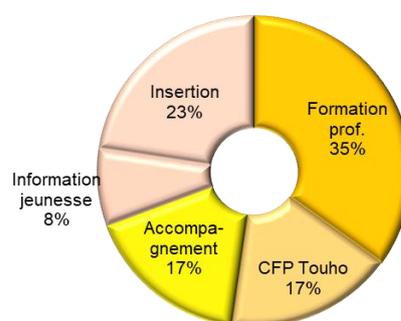
3.1. La formation professionnelle

La province Nord est susceptible de soutenir et d'engager des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin est identifié. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire afin que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier.

Les dépenses de fonctionnement des programmes de formation et insertion de l'année sont ventilées selon la répartition du graphique.

L'accompagnement comprend pour une grande part (20 millions F.CFP) le transport des stagiaires entre leur commune de résidence et le lieu de formation. Il prend également en compte le paiement des cotisations sociales de certains stagiaires.

Dépenses de fonctionnement formation / insertion 2024



La mise en œuvre des programmes de formation s'effectue selon trois modalités.

- **La commande publique** fait annuellement l'objet d'un appel d'offres sur la base d'un programme prévisionnel bâti après une phase préalable d'identification des besoins.
- **L'aide aux entreprises** s'adresse à tous types d'entreprises, avec une attention particulière pour les salariés et les plans préalables à l'embauche de ressortissants de la Province nord. La province participe au financement des coûts pédagogiques en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de la formation et des publics.
- **L'aide individualisée à la formation (AIF)** concerne les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'études universitaires, dans les secteurs prioritaires. L'AIF intervient en dernier recours pour les personnes ayant démarché sans succès les autres dispositifs de bourses existants. Ce soutien de la collectivité permet aussi d'accompagner des candidats sur des métiers particuliers.

L'enveloppe dédiée à la formation professionnelle a progressé de 80 % par rapport à celle de 2023. La répartition des dépenses réalisées indique la prédominance de la commande publique.

Formation professionnelle 2024	Dépenses	Répartition
Commande publique	34 MF	42%
Aide individualisée	31 MF	38%
Aides aux entreprises et autres structures	16 MF	20%

Au cours de l'année, 214 stagiaires (formation professionnelle et insertion) ont bénéficié de l'une des 22 sessions de formation mises en place. L'entretien de petit matériel agricole a été suivi par 44 personnes. Une session de formation au DAEU et deux préparations préalables ont réuni 38 stagiaires. De plus, deux stages de ré-acquisition des compétences essentielles préalables au code de la route ont bénéficié à 30 jeunes.

Concernant le profil des stagiaires, 57 % sont des femmes et 52 % sont des jeunes (de 18 à 35 ans). Enfin, 79 % sont des demandeurs d'emploi, 20 % des porteurs de projet et 1 % des salariés.

De plus, quatorze nouvelles demandes d'AIF ont été acceptées et deux ont été renouvelées.

Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho) est l'unique équipement provincial de formation. Il fonctionne comme un « hôtel de formation » en accueillant des stages et en offrant l'ensemble de la logistique nécessaire : salles de formation, hébergement des stagiaires et des formateurs, restauration. Le centre est aussi considéré comme un lieu de développement personnel et collectif.

Le centre a accueilli 539 personnes en 2024 et son taux d'occupation s'est monté à 22,1 %.

Il est géré par la DEFIJ. Hors personnel, le coût de fonctionnement courant s'est monté à 40 millions F.CFP en 2024. L'alimentation (34 %) et le nettoyage des locaux (34 %) sont les dépenses les plus importantes devant l'entretien et la maintenance (12 %).

Divers travaux de rénovation du centre ont été conduits au cours de l'année pour un montant d'investissement de 10 millions F.CFP (clôture et remplacement du mobilier des chambres).

3.2. L'insertion des jeunes

Conformément à sa stratégie en matière **d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement socioprofessionnel des jeunes** de la Province nord, les points d'information jeunesse constituent le premier niveau avant une possible prise en charge par un conseiller en insertion.

Les Points Information Jeunesse (PIJ) sont des lieux où la population trouve des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Pour cela, ils disposent d'une large documentation alimentée par le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ) provincial et le Centre Information Jeunesse de la Nouvelle Calédonie (CIJNC). Les services de consultation par internet, de réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation ou d'affichage d'une information sont gratuits pour les jeunes. Neuf PIJ ont été aidés financièrement en 2024 et une somme de 21 millions F.CFP a été consacrée à ce dispositif. L'accompagnement provincial porte sur leur fonctionnement, leur équipement et l'aide à l'emploi. Il consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir la dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements. Dix PIJ étaient opérationnels en fin d'année dont un porté par la province (sur VKP). Ils ont enregistré 5 650 passages sur l'année. Ils ont aussi participé à la Journée Nationale d'Action contre l'illettrisme et à la semaine c@lédonumérique.

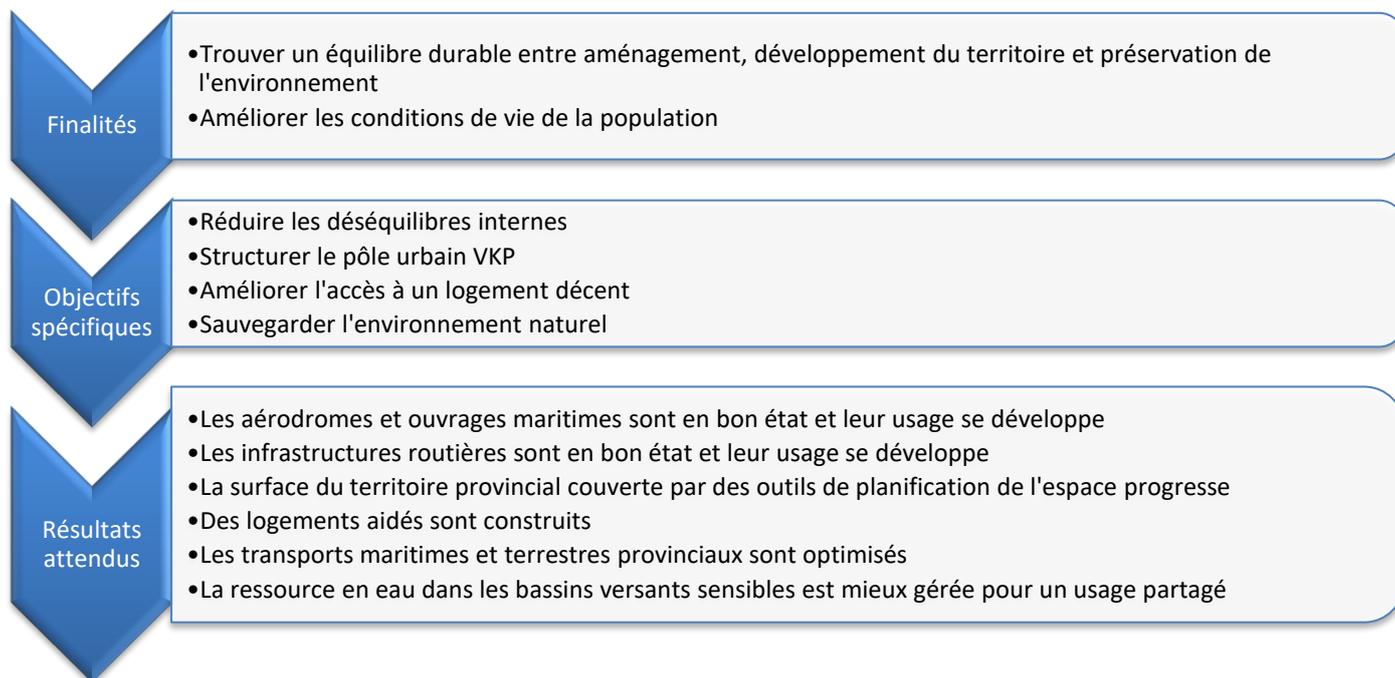
Les travaux du bureau d'information des jeunes de Koohnê (Koné) sont achevés, ils ont représenté 57 millions F.CFP cette année. La structure est en service depuis décembre 2024.

Les conseillers en insertion socio-professionnelle (CISP) de la direction prennent le relais auprès des personnes en difficulté d'intégration sociale. Cet accompagnement des jeunes commence par un diagnostic individuel. 706 primo-accueils ont été effectués en 2024. Le déploiement sur le terrain reste incomplet avec seulement 4 CISP présents en fin d'année. Les CISP ont participé à une semaine d'information en juillet à Vavouto, en accompagnement de la démobilisation des salariés de KNS et à d'autres événements locaux (atelier de sensibilisation à l'illettrisme, journée d'actions bien-être, etc.).

Le service civique universel est mis en place depuis plusieurs années par la collectivité. Depuis 2023, la province assure directement la gestion administrative du dispositif. 85 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'engagement et d'une indemnisation. La majorité des jeunes a exercé dans les écoles primaires et les internats. Ils bénéficient de quelques jours de formation obligatoire. L'opération est co-financée par l'État (83%) et la province Nord (17%).

4. L'aménagement et le foncier

L'action de la Direction de l'Aménagement et du Foncier s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La direction de l'aménagement et du foncier (DAF) est l'opérateur provincial principal de l'aménagement du territoire.

Son action s'appuie sur des services centraux et sur trois subdivisions : Canala (dont le secteur de Waa wi Luu (Houailou)), Koumac (dont le secteur de Pweevo (Pouébo)) et Koohnê (Koné) (dont le secteur de Tuo Cèmuhi (Touho)).

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Infrastructures routières	1 628
Aides aux transports	250
Equipement et frais généraux	156
Gestion des ressources naturelles	107
Aides aux communes	95
Infrastructures portuaires/ aéroportuaires	91
Habitat	74
Autres interventions	15
Total budget DAF	2 415
Rappel 2023	2 903

Unité : millions F.CFP

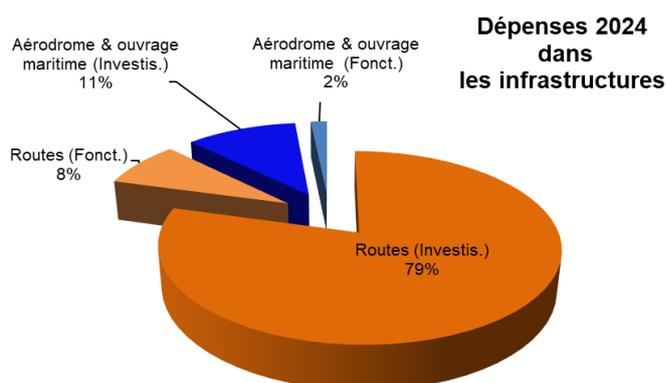
4.1. Favoriser la mobilité de la population

4.1.1. Construire et gérer les infrastructures

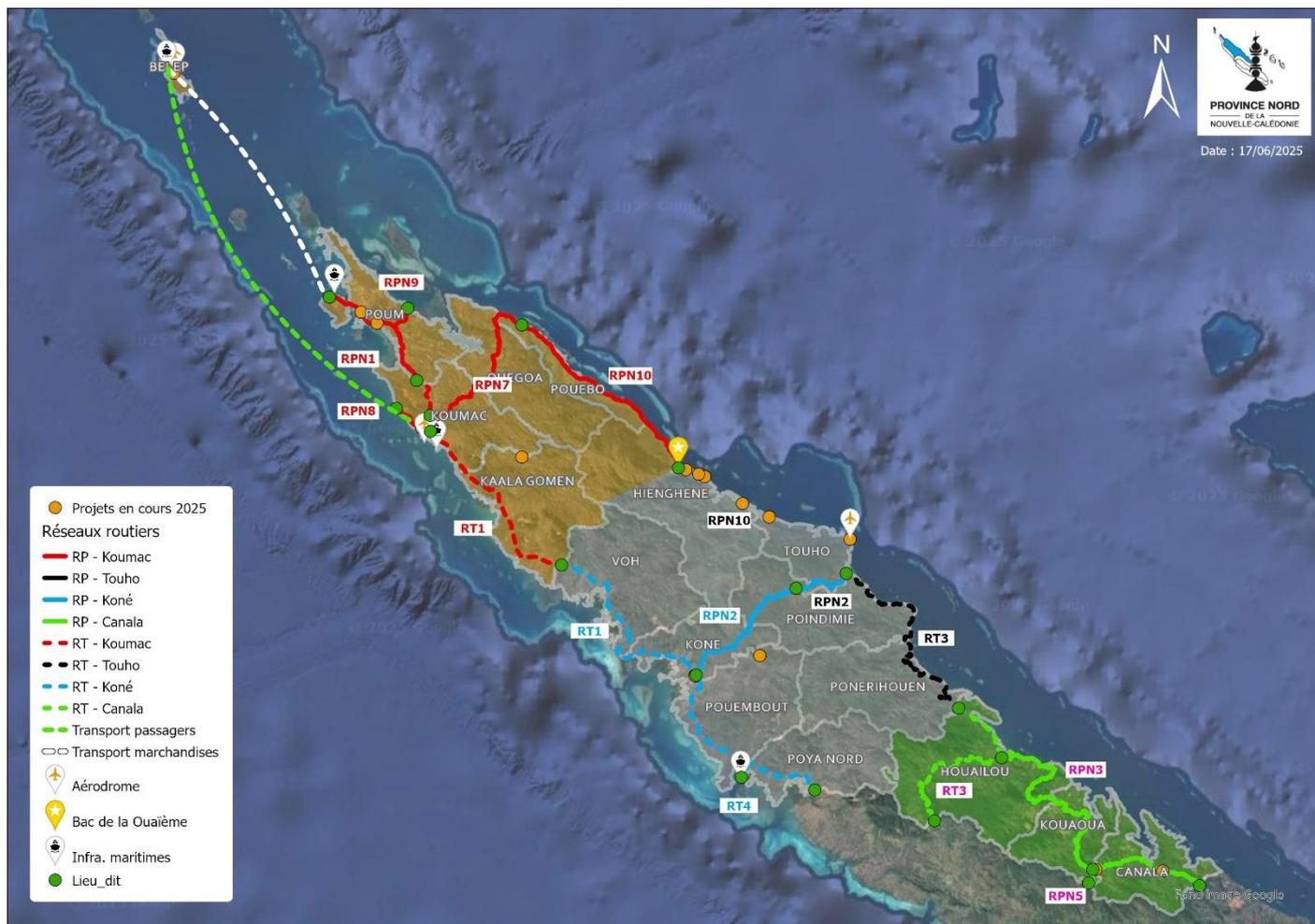
La province assure la construction, l'amélioration ainsi que l'entretien courant des 429 kilomètres du réseau routier provincial (RPN), des aérodomes provinciaux et de divers ouvrages maritimes. L'ensemble est représenté sur la carte de la page suivante.

En outre, les services réalisent l'entretien du réseau territorial pour le compte de la Nouvelle-Calédonie (RT3, RT4 et RT1 sur son territoire, d'un linéaire de 319 km) ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes pour la liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen).

En 2024, les dépenses totales pour ces infrastructures se sont élevées à 1,67 milliard F.CFP, dont 87 % pour les routes. Les dépenses de fonctionnement couvrent l'entretien courant,



c'est-à-dire les enduits d'usure, le fauchage, la signalisation horizontale et verticale et les points à temps. Les dépenses d'investissement portent sur les travaux de réhabilitation ou de renforcement de chaussée et la construction d'ouvrages.



Les chantiers de grande taille conduits en 2024 sont :

- ✓ La construction des ponts de Golone sur la RPN 1 (Pum (Poum)) et de Ouenguip sur la RPN 10 (Hienghène), qui se prolonge en 2025,
- ✓ La poursuite des travaux de la liaison Hienghène/Bwapanu (Kaala-Gomen),
- ✓ Le lancement des premiers travaux sur une route communale à Pwëbuu (Pouembout) dans le cadre du projet de barrage ;
- ✓ Des travaux de réhabilitation de la RPN 2 (Tuo Cèmuhî (Touho)).

Une partie des travaux d'entretien courant est réalisée en régie par les subdivisions DAF. Ce sont notamment des opérations de point à temps, l'entretien des espaces verts et de la signalisation verticale, l'évacuation d'éboulements ou encore les réparations de chaussée. Le tableau illustre quantitativement certaines activités.

Dépenses en millions F.CFP	Rénovation et amélioration	Entretien	% total
Liaison Hienghène/Kaala-Gomen	464 MF		32%
RPN 1	254 MF	6 MF	18%
RPN 10	209 MF	51 MF	18%
RPN 2	93 MF	39 MF	9%
RPN 3	64 MF	18 MF	6%
RPN 7	52 MF	12 MF	4%
RT1 & RT3	106 MF		7%
Autres routes	89 MF	10 MF	7%
Total général	1 330 MF	136 MF	

Le renouvellement du matériel de travaux publics a été réalisé pour une valeur de 37 millions F.CFP avec notamment l'acquisition d'une pelle hydraulique pour la subdivision de Koohnê (Koné).

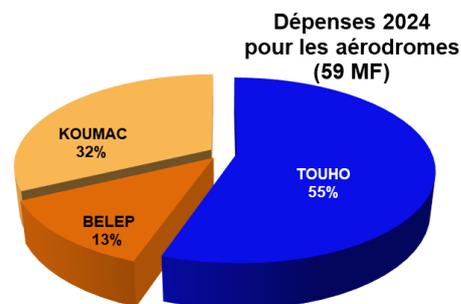
Pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, les subdivisions DAF ont assuré la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien courant des RT. D'un point de vue financier, la dépense est réalisée par la province qui se fait ensuite rembourser par la Nouvelle-Calédonie dans la limite de l'enveloppe attribuée.

Travaux 2024 en régie	Chiffres clés
Point à temps (jours)	222
Evacuation d'éboulement (m³)	1 722
Entretien de fossés et caniveaux (m)	7 273
Entretien d'espaces verts (jours)	200

La **gestion des aérodromes provinciaux** consiste à mettre les moyens nécessaires pour un usage conforme à la réglementation sur la circulation aérienne.

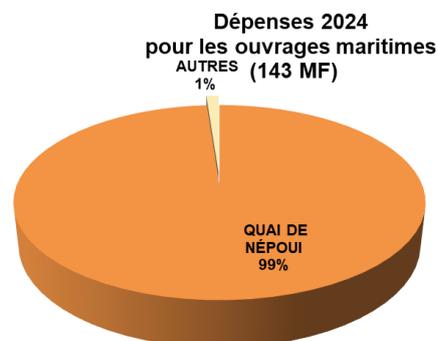
L'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho) a été touché en juillet par des incendies, la piste a été dégradée et la tour de vigie ainsi que la local SSLIA ont été détruites. Depuis, il est fermé aux vols civils.

La desserte vers Bélep via Koumac avait été rétablie en début d'année 2024. Malheureusement, elle a subi des annulations à répétition et seuls 5 vols aller-retour ont eu lieu sur les 33 vols programmés jusqu'en mai.



Dans le domaine portuaire, les travaux se sont concentrés à Népoui.

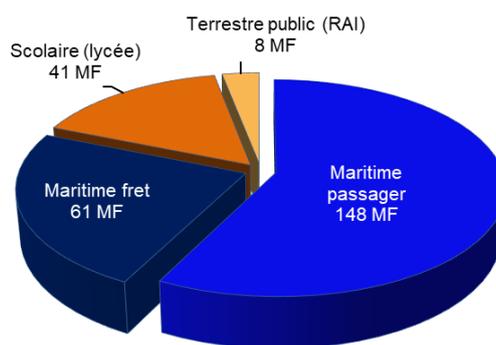
Une zone de vasière a été comblée à proximité de la plateforme existante. C'était à l'origine un casier destiné au dépôt des matériaux de dragage de la zone portuaire mais les volumes extraits ont été insuffisants pour remplir le dernier casier. 30 000 m³ de remblai ont permis d'augmenter d'environ 1,3 ha la surface exploitable.



4.1.2. Soutenir les transports collectifs

Pour favoriser la mobilité des populations, la collectivité finance certains transports publics. La répartition par catégorie des 258 millions F.CFP dépensés au cours de l'année est indiquée dans le graphique.

L'objectif prioritaire est d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep). Pour cela, la collectivité organise les lignes maritimes régulières pour le transport des personnes et du fret. Le Seabreeze, un catamaran privé d'une capacité de 120 places, y est consacré. La barge automotrice provinciale Béléma Nénéma n'a que temporairement repris du service. Elle a été remplacée par l'affrètement périodique d'une barge privée. Les dépenses pour la desserte maritime de Dau Ar (Bélep) se décomposent en quatre catégories : le marché de transport de passagers (148 millions F.CFP), la location d'une barge (41 millions F.CFP), la desserte par la Béléma (10 millions F.CFP) et sa maintenance (2 millions F.CFP).



La fréquence de rotation du Seabreeze a été diminuée en milieu d'année passant de deux rotations hebdomadaires à une alternance entre deux rotations par semaine et une par semaine.

77 rotations du navire ont été effectuées dans le cadre du marché provincial, les autres l'ont été dans le cadre des transports scolaires communaux et d'opérations spécifiques de rapatriement en juin.

Desserte de Dau Ar (Bélep) 2024		
Objet	Nombre de rotations	Transports effectués
Passagers	88	7 045 passagers
Fret (barge uniquement)	12	1 453 m ³ (vrac et palettes) 564 fûts de carburant

Le soutien en matière de transport terrestre se décline en :

- ✓ L'organisation et le cofinancement de la desserte des lycées, elle a bénéficié à 518 élèves. Une convention triennale (2022-2024) avec la Nouvelle-Calédonie a permis de percevoir une recette.
- ✓ L'attribution d'une participation au Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) dans le cadre du réseau RAI.

Mettre en œuvre les règles d'urbanisme et planifier l'aménagement des territoires

L'application des droits des sols est gérée par la province sur toutes les communes de son territoire. Des conventions sont formalisées avec dix communes. Environ 270 nouvelles demandes d'urbanisme ont été déposées pour instruction et un nombre similaire d'autorisations a fait l'objet d'une décision. Globalement, cela marque une réduction de 54 % sur un an du nombre de dossiers traités.

L'ETH des Espaces de l'Ouest représente 58 % des permis de construire accordés et se place devant le Grand Nord (33 %).

Les autorisations de construire renseignent en particulier sur la dynamique du logement hors terres coutumières. Le nombre de permis accordés a été divisé par deux par rapport à 2023 et le nombre de logements autorisés s'est écroulé.

Dossiers par catégorie	Demandes déposées	Demandes traitées
Note d'urbanisme	154	157
Permis de construire	51	60
Division Foncière	45	42
Déclaration préalable	20	15
Permis de lotir	3	1
Installation publicitaire	1	1
Total 2024	274	276
Rappel 2023	640	603

Cinq des neuf communes⁸ qui ont adopté la Taxe Communale d'Aménagement (TCA) ont perçu des recettes. La mise à la liquidation de la TCA a représenté 10,6 millions F.CFP en 2024.

Permis de construire (nombre)	2023	2024	Evolution
Permis accordés	118	60	-49%
Permis délivrés pour logement	62	20	-68%
Logements correspondants :	67	25	-63%

Les délais d'instruction ont été suspendus pendant la période de crise, du 13 mai au 12 août 2024. Le service a contribué aux travaux sur l'évolution du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie.

Le service suit désormais la **protection du littoral**. La synthèse des travaux de protection du trait de côte conduit depuis 2012 a été réalisée. Ce sujet a fait l'objet d'une enquête de la Chambre Territoriale des Comptes.

Les deux chantiers engagés en 2023 dans l'objectif d'atténuer le processus d'érosion ont été menés à leur terme, l'un dans la baie de Wala à Dau Ar (Bélep) et l'autre dans la baie de Tuo Cèmuhi (Touho). A Tuo Cemuhî (Touho), l'ouvrage de protection est constitué d'une structure en bois de gaïacs avec un remplissage en blocs d'enrochement. Il s'étend sur une longueur de 157 mètres.

4.2. Mettre en œuvre les aides à l'habitat

Le guichet de l'habitat a été mis en service en janvier 2024. Son rôle consiste à :

- Renseigner la population sur les différents dispositifs d'aide à l'accession à la propriété et à la location,
- Centraliser toutes les demandes de logements aidés,
- Vérifier la complétude des dossiers puis en réaliser l'instruction administrative.

Le code des aides à l'habitat adopté en 2023 constitue la référence réglementaire.

Pour la location, dès lors que les dossiers sont rendus éligibles par le service, ils sont mis à la disposition des bailleurs (SIC et FCH) pour une attribution au sein de leur parc locatif.

Un total de 713 demandes de toutes natures est parvenu au guichet de l'habitat au cours de l'année, dont 221 dossiers de demande de logement locatif.

Dans le domaine de l'accession, aucune construction n'a démarré. Toutefois, les appels d'offres ont été lancés par l'opérateur habitat, la Société Publique Locale Nord Aménagement (SPL NAM). Les marchés ont été attribués pour les logements à construire dans les ETH Côte Océanienne et Espaces de l'Ouest.

La principale dépense a été la rémunération de la SPL NAM à hauteur de 48 millions F.CFP en sa qualité d'opérateur.

⁸ Il s'agit de Hienghène, Nèkô (Poya), Pwëbuu (Pouembout), Koohnê (Koné), Vook (Voh), Koumac et Pum (Poum), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Pwäriwâ (Ponérihouen).

4.3. Gérer la ressource en eau

Le service aménagement et de gestion de l'eau est chargé de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de gestion de la ressource en eau et du milieu.

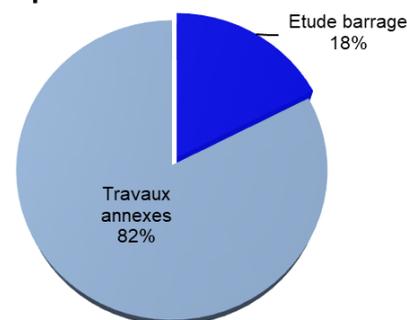
Les dépenses d'intervention se sont élevées à 107 millions F.CFP et elles concernent toutes le projet de **barrage à usages multiples de Pwëbuu (Pouembout)**.

D'un point de vue technique, le dossier de consultation des entreprises en vue de l'appel à candidature pour le concours a été achevé. Son lancement est conditionné à la maîtrise foncière de l'assise de l'ouvrage.

Les études hydrologiques et du transport solide du bassin versant se poursuivent.

Les travaux annexes sont un captage gravitaire sur la rivière Papanu avec son réseau d'adduction et de distribution pour alimenter en eau la tribu de Pwëütë (Paouta). Le chantier a débuté en septembre. Son ampleur est importante puisqu'il est notamment composé de 14 kilomètres de conduites, d'un réservoir de 150 m³ et le dénivelé maximal est de 180 mètres.

Dépenses 2024



4.4. Réaliser les travaux cartographiques

Les missions du **service topographique et foncier** sont la conservation et la mise à jour des documents topographiques, le renseignement et la vérification du foncier des demandes d'urbanisme, la mise à jour de la cartographie au 1/2000^{ème}. Ce sont aussi la réalisation de travaux de délimitation, de bornage et de lever topographiques ainsi que la délimitation du domaine public maritime.

Il s'appuie sur trois circonscriptions topographiques localisées à Koohnê (Koné), Koumac et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

Dans le cadre de la Gestion Electronique des Documents (GED), la numérisation des archives se poursuit. L'application de cette GED vise son ouverture future à l'extérieur sur un site internet sécurisé.

Le service topographique est sollicité par les directions provinciales selon leurs besoins en données topographiques. Cela se caractérise par une recherche de la donnée dans les dossiers du service ou par une intervention des équipes sur le terrain lorsque la donnée est absente. Pour illustrer leur diversité, notons le relevé des échelles de crue en amont du futur barrage de Pwëbuu (Pouembout), le levé de vestiges archéologiques à Koohnê (Koné) ou encore le profil hydraulique d'une rivière à Koumac.

Une grande partie des chantiers a concerné les routes provinciales pour la mise jour du SIG routier qui est quasiment achevée. Les nouvelles données ont été transmises au GIE SERAIL (Système d'Exploitation, de Répartition et d'Administration des Informations Localisées) pour leur intégration dans son système d'information.

En 2024, les **délimitations du Domaine Public Maritime (DPM)** réalisées à la demande des propriétaires limitrophes ont donné lieu à douze arrêtés répartis sur neuf communes.

4.5. Accompagner les constructions publiques

Le **service patrimoine immobilier** conçoit des projets et assure la conduite d'opération de bâtiments. Il apporte aussi des conseils et une assistance aux autres directions pour la programmation et la réalisation de leurs infrastructures. Il a également en charge l'entretien de certains bâtiments provinciaux.

Les opérations dont les travaux ont débuté au cours de l'année 2024 ont été l'extension des silos de Pwëbuu (Pouembout), la création du site de loisir (vélo et pédestre) de Xapededeaxate (Païamboué), l'amélioration des dispensaires de Ouégoua et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) ainsi que le réaménagement de locaux à l'internat de Koumac.

Les projets en études ont notamment porté sur la structure d'accueil de croisiéristes à Pum (Poum), le réaménagement du CAFED, la réorganisation de locaux de la DSI ainsi que le réagencement du dispensaire de Waa wi Luu (Houaïlou).

L'application informatique « GESBAT » fait office de guichet unique des demandes :

- De « petites interventions » sur le site de l'hôtel de province (HPN), 395 demandes d'intervention ont été recensées.
- De travaux d'entretien demandés par les services administratifs sur l'ensemble des locaux administratifs, 67 demandes ont été reçues.

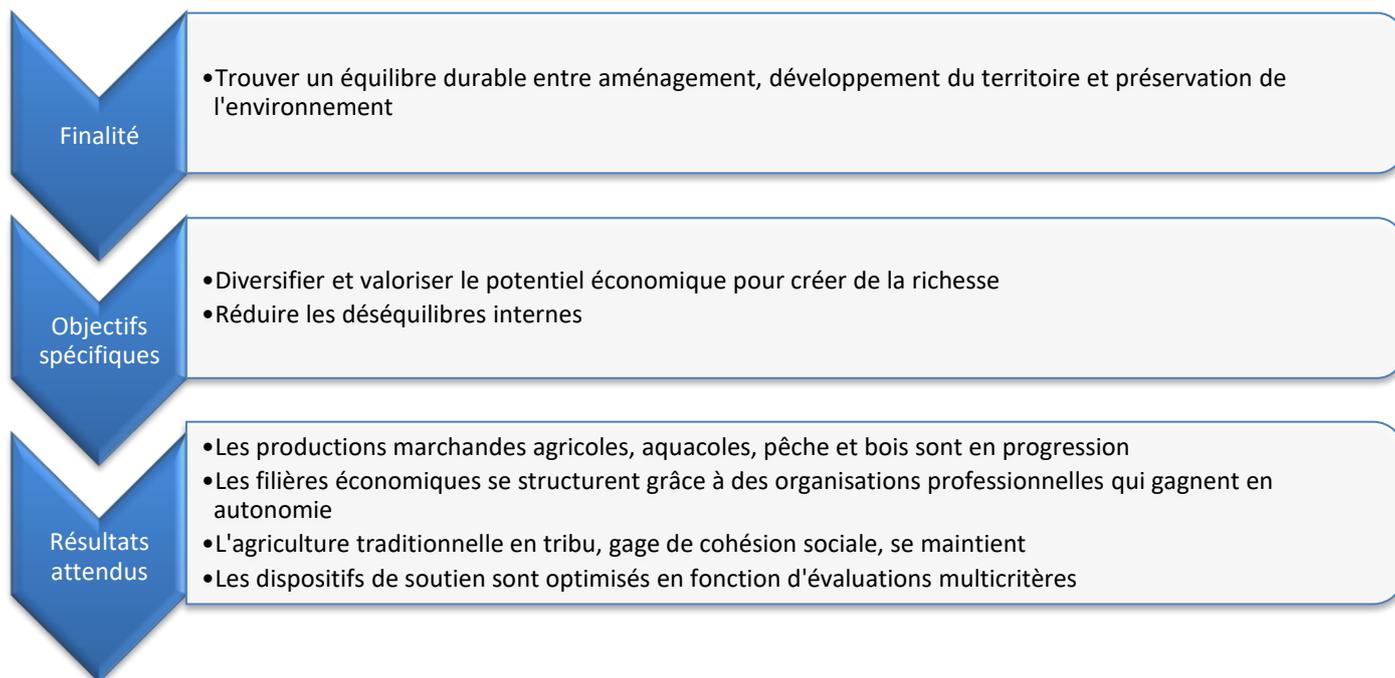
L'hémicycle a bénéficié d'une modernisation de son système de climatisation et des écrans de présentation.

En termes d'équipements photovoltaïques, deux nouvelles installations situées à Koohnê (Koné) ont été mises en service en 2024 pour une puissance totale de 100 KWc : au CCDTAM et au dock d'approvisionnement de la DASSPS. L'appel d'offres pour une installation en ombrière sur le parkoto a été lancé mais le marché n'a pas pu être formalisé en 2024.

Enfin, cinq bornes de recharge de véhicules électriques ont été mises en service dans différents sites dont trois sur la côte est.

5. Le développement économique

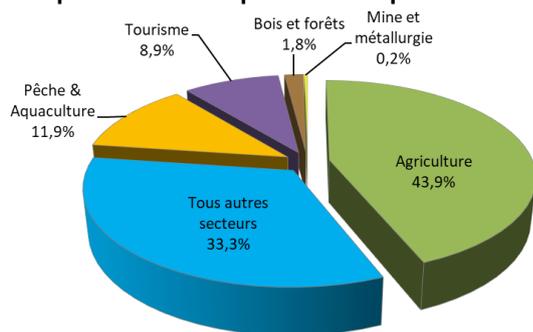
L'action de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



L'organisation de la direction du développement économique et de l'environnement s'appuie sur des services centraux et sur quatre antennes de développement local à raison d'une par Entité Territoriale Homogène (et leurs bureaux rattachés de Ouégoa et Waa wi Luu (Houaïlou)).

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ces dépenses d'intervention en faveur du développement économique ont été ventilées par secteur d'activité. L'agriculture reste le secteur dominant avec près de 44 % des interventions.

Répartition des dépenses 2024 par secteur



Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Accompagnement des acteurs	609
Recherche et développement	223
Soutien à l'investissement structurant	127
Soutien à l'investissement individuel	120
Soutien à la production	102
Equipement et frais généraux	85
Total budget dlpt économique DDE-E	1 266
Rappel 2023	1 137

Unité : millions F.CFP

5.1. Réaliser des équipements structurants

L'objectif est d'aménager le territoire avec des équipements à usage collectif au bénéfice des acteurs privés. La nature des investissements est différente selon les secteurs d'activités. Comme cela est indiqué dans le tableau, plusieurs projets ont fait l'objet d'investissement cette année.

Equipements structurants	Dépenses en millions F.CFP et objet	
Réseau d'irrigation	80 MF	Extension de réseaux à Pwëbuu (Pouembout)
Filière bois	18 MF	Unité de sciage
Aménagement touristique	17 MF	Sentier de grande randonnée, aires aménagées
Filière fruits et légumes	10 MF	Centre de traitement des fruits et légumes de Pwëbuu (Pouembout)
Filière céréales	7 MF	Silos de Pwëbuu (Pouembout)
Filière café	1 MF	Usine à café de Pwäriwâ (Ponérihouen)
Périmètre forestier	1 MF	Périmètre de Tango

Les travaux d'irrigation de Pwëbuu (Pouembout) sont les principaux chantiers de l'année et ils se prolongent en 2025. Ils ont deux composantes :

- La création du réseau "zone amont" avec un prélèvement en rivière pour alimenter une retenue de stockage intermédiaire, une station de reprise et un réseau de distribution qui permet l'irrigation de 20 à 40 Ha dans un premier temps.
- L'extension du réseau Tipenga pour une surface irrigable supplémentaire de 37 Ha.

Par ailleurs, l'utilisation des réseaux de Ouégoa et de Pwëbuu (Pouembout) est suivie par les techniciens hydrauliques.

En matière agricole, certains équipements du centre de traitement des fruits et légumes de Pwëbuu (Pouembout) ont été remis en état.

Dans la filière bois, la collectivité prend en charge le renouvellement des plantations après leur coupe définitive et l'entretien de la voirie sur le périmètre forestier de Tango. En 2024, seule une surface de 1 Ha a ainsi été reboisée tandis que 14 Ha ont été coupés. En supplément des dépenses d'investissement indiquées dans le tableau ci-dessus, des travaux à hauteur de 16 millions F.CFP ont été conduits en régie par le bureau des travaux forestiers, notamment pour l'entretien des voies de circulation des périmètres forestiers.

De plus, la province a poursuivi l'accompagnement financier de la scierie exploitante du périmètre de Tango, dans la mise en œuvre de son plan de sauvegarde.

En matière d'éco-tourisme, l'entretien du sentier de grande randonnée GR Nord et la maintenance de ses équipements ont été réalisés. Les trois aires aménagées de la Koohnê (Koné)-Tiwaka sont également entretenues. D'autres ont été rééquipées, à Pum (Poum), Tuo Cèmuhi (Touho) et Koumac.

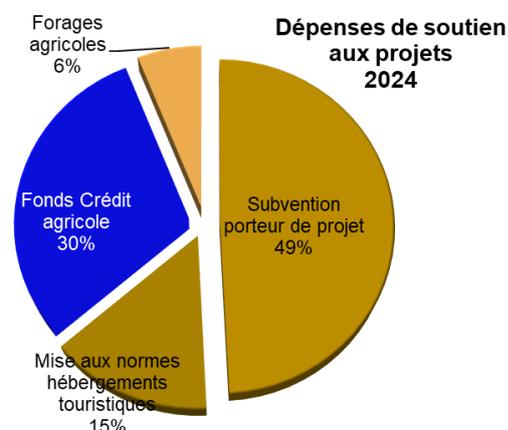
5.2. Soutenir l'initiative privée

Les dispositifs mis en œuvre visent à réduire le coût des investissements et à consolider les fonds propres des promoteurs qui s'inscrivent dans le développement économique par l'entrepreneuriat.

Le nouveau code de développement de la province Nord (Codev) adopté fin 2023 est entré en vigueur le 1^{er} mars 2024.

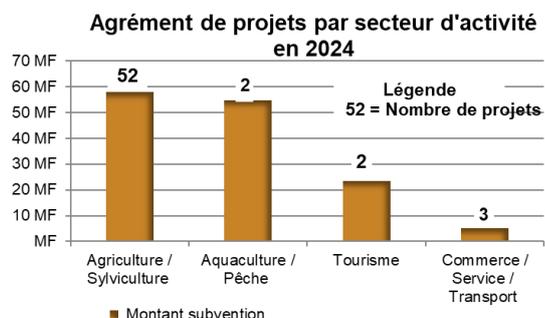
La ventilation par type de dispositif des 120 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.

Les aides directes à l'investissement se présentent sous la forme de subventions dans le cadre des différentes mesures du code de développement. A ce titre, **60 projets économiques ont été agréés en 2024**, un nombre en diminution par rapport à 2023 (-21 %). En revanche, la valeur des investissements correspondants est en hausse (222 millions F.CFP, soit + 50 %), comme celle des subventions votées (141 millions F.CFP, soit + 64 %).



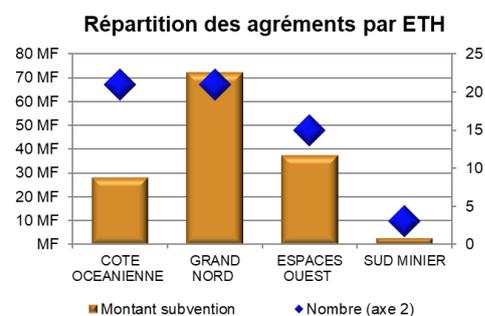
La répartition par secteur économique est présentée dans le graphique. Il est à noter :

- ✓ Que l'agriculture est toujours largement dominante avec plus des deux-tiers des projets. Ces projets concernent majoritairement la filière fruits, légumes et tubercules (dont des « modules d'insertion »).
- ✓ Un projet de modernisation des équipements pour une entreprise de pêche hauturière.
- ✓ Deux rénovations d'hébergement touristique.



La répartition géographique des projets subventionnés indique l'égalité du nombre des agréments entre la Côte Océanienne et le Grand Nord qui en regroupent chacune un tiers.

La répartition par genre du porteur de projet reste déséquilibrée puisque les femmes ne représentent que 37 % des projets avec néanmoins plus de la moitié du montant des aides accordées.



Des dispositifs complémentaires aux subventions existent pour favoriser le recours à l'emprunt dans le financement des projets. La collectivité soutient financièrement les organismes dont l'intervention complète le financement bancaire traditionnel ou qui s'adressent aux promoteurs qui n'y ont pas accès :

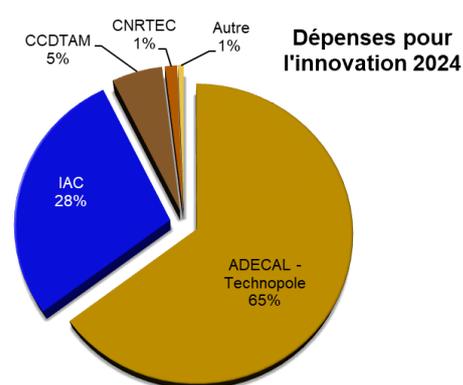
- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) met en place des micro-crédits pour la création ou le développement d'une petite entreprise.
- Initiative Nouvelle-Calédonie attribue des prêts d'honneur sans intérêts. Les dossiers sont instruits par les agents du service investissements et entreprises.
- Les dispositifs de facilitation d'accès au crédit logés au Crédit Agricole Mutuel (CAM) sont maintenus. Le fonds « Agri-Equip-Nord » a été alimenté par une dotation de 36 millions F.CFP.

Deux **forages agricoles** ont été réalisés en 2024 avec un résultat positif, l'un est situé à Vook (Voh), l'autre à Pwëbuu (Pouembout).

5.3. Favoriser et accompagner l'innovation

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation à la programmation, au financement et à la gouvernance des différents organismes de Pays.

La ventilation des dépenses par opérateur indique la part prépondérante des deux établissements que sont l'Institut Agronomique Calédonien (IAC) ainsi que la Technopole au sein de l'Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL).



La Technopole développe des actions d'expérimentation et de transfert sur les écosystèmes marins et terrestres (en soutien à des filières existantes ou pour le développement de filières d'avenir), et des actions transversales de soutien à l'innovation (accompagnement des entreprises et appui à la définition des stratégies), aux filières agro-alimentaires.

La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur sept centres techniques et un incubateur et accélérateur d'entreprises.

La Province nord accueille trois sites : le Centre des Tubercules Tropicaux (CTT) à Pwêdi Wiimîâ (Poindimié), le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) et le Laboratoire Technologique des MicroAlgues (LTMA) à Kooñê (Koné) ainsi que la ferme pilote piscicole à Tuo Cèmuhi (Touho).

L'investissement pour le CCDTAM concerne essentiellement l'équipement du centre avec des panneaux photovoltaïques.

L'IAC mène des recherches en appui au développement rural du pays, centrées sur des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Les recherches menées sont inscrites dans la programmation 2024-2028. L'IAC a poursuivi ses activités de recherche et de diffusion des résultats notamment en matière de valorisation et protection de la biodiversité et des ressources, d'étude du fonctionnement des agroécosystèmes et d'analyse des pratiques et des transformations de la ruralité.

Les deux structures ont été très impactées par la crise avec une forte réduction du financement attribué par certains de leurs partenaires. Cela a entraîné des conséquences significatives sur leur travaux. L'IAC a également subi la destruction de son site principal de Port-Laguerre.

Le Centre du Nickel, Recherche, Technologie, Environnement, Compétitivité (CNRTEC) a poursuivi son activité de soutien à la recherche au travers d'appels à projet et de restitution de leurs résultats.

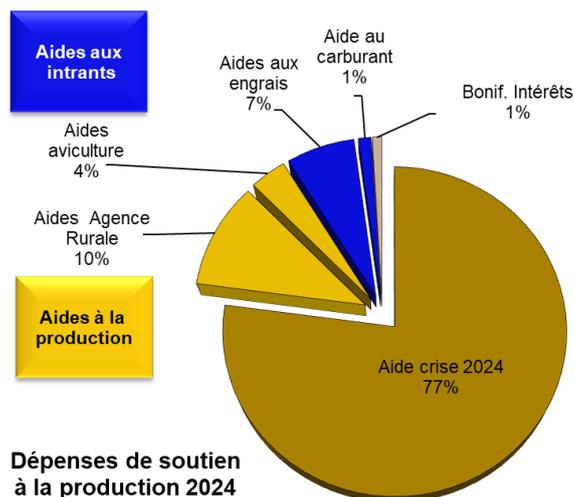
5.4. Soutenir la production

Le soutien à la production a pour objectifs :

- ✓ De compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation ;
- ✓ De réduire les charges d'exploitation ;
- ✓ De soutenir spécifiquement certaines filières ;
- ✓ D'intervenir par des secours exceptionnels en cas de crise.

La ventilation des 435 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.

Les filières agricoles et aquacoles ont bénéficié de mesures provinciales par l'intermédiaire de l'Agence Rurale. Ces dispositifs sont l'aide à l'approvisionnement en intrants (aliments et engrais pour l'agriculture, l'élevage et la crevetticulture) et le transport des fruits et légumes. L'aide à l'aviculture soutient la production de volailles fermières certifiées, réalisée sur la Côte Est.



Deux types d'aides à l'achat d'intrants ont été mises en œuvre :

- **L'aide aux engrais** permet d'en réduire le coût pour l'acheteur (agriculteurs et aquaculteurs) en prenant en charge une partie des frais d'approche depuis l'usine de fabrication. Cette aide est historiquement conventionnée avec la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC) et elle l'est désormais aussi avec la coopérative agricole des Pwëbùu (Pouembout). Ces deux opérateurs importent les engrais. Les deux systèmes sont complémentaires et ils permettent toujours d'assurer l'approvisionnement de tous les agriculteurs dans les mêmes conditions. 1 050 tonnes d'engrais ont été achetées par les producteurs de la Province nord en 2024.
- **L'aide au carburant** a été servie à 46 pêcheurs lagunaires sur la base de leur déclaration de production de l'année précédente.

L'arrêt de la production de l'usine du nord fin février 2024 a conduit à la mise en place d'aides spécifiques aux entreprises touchées directement ou indirectement, intitulées **Dispositif d'Aides d'Urgence ou DAAU**. A la suite de la généralisation de la crise économique en mai, le bénéfice de ces aides a été élargi à tous les secteurs économiques et entreprises du nord. Ce dispositif de soutien exceptionnel se déclinaient en aides aux cotisations sociales, au suivi comptable, à la stratégie commerciale et à la création d'emploi. Du mois d'avril à décembre, 1 100 dossiers ont été créés en ligne et 653 demandes ont été réceptionnées complètes (636 entreprises). Pour finir, 543 entreprises ont obtenu une subvention. De plus, Nord Avenir a bénéficié d'un soutien spécifique pour palier aux difficultés de ses filiales. La mise en place du DAAU a constitué une activité très importante pour la DDEE.

Réalizations au 31/12/2024		Montant versé (M.F.CFP)	Nbre bénéficiaires
DAU Entreprise	Charges sociales	163	434
	Spécifique	118	1
	Suivi	50	180
	Stratégie commerciale	2	8
DAU Emploi		2	6
Total		336	484

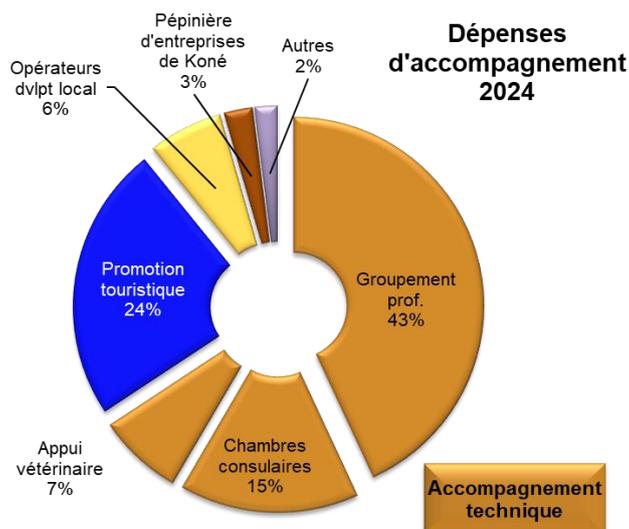
Les trois secteurs d'activité les plus importants sont par ordre décroissant des aides : la construction, le transport puis l'hébergement-restauration.

5.5. Accompagner les acteurs

Pour prolonger et compléter l'intervention des équipes techniques de la direction du développement économique, l'accompagnement des acteurs s'appuie sur un réseau d'opérateurs professionnels, le plus souvent associatifs. Les formes et les modalités de l'accompagnement financé par la province sont différentes selon les secteurs d'activité.

Dans l'agriculture et la pêche, le financement provincial permet notamment aux opérateurs de se doter de techniciens afin d'œuvrer sur le terrain auprès des exploitants agricoles et des pêcheurs de la province. Le réseau d'appui est similaire aux années passées. La liste des principaux partenaires est présentée dans le tableau.

L'appui vétérinaire est assuré par deux cliniques conventionnées avec la province Nord pour certains actes en faveur des animaux d'élevage. Elles sont situées à Koohnê (Koné) et à Koumac. Il est complété par l'activité du vétérinaire provincial basé à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).



Nom de l'organisme aidé	Objet et observations pour 2024
Arbofruits	Appui technique aux producteurs fruitiers
ADECAL (CPA)	Appui technique aux apiculteurs
Bio Caledonia	Mise en œuvre de la norme océanienne en agriculture biologique (Bio Pasifika) et animation des groupes locaux
Horti-Neva	Accompagnement technique et commercial des horticulteurs
UPRA-Bovine	Appui technique aux éleveurs bovins en matière d'amélioration génétique
Chambre Agriculture	Comptabilité et conseil de gestion Plateforme machinisme agricole
REPAIR	Appui technique et mise en œuvre de la certification Agriculture Responsable
Fédération des Pêcheurs Professionnels	Appui technique aux pêcheurs, organisation de la filière pêche lagonaire
Groupement des fermes aquacoles	Appui technique et animation de la filière crevettes (5 fermes et une éclosérie en Province nord)
UPRA-Aquacole	Développement d'un programme de sélection génétique crevetticole (1 ^{ère} année d'activité)

Les dispositifs en faveur des entreprises financés par la province sont également variés. Les opérateurs les plus importants sont les suivants :

- ✓ **La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** offre un accompagnement multiforme aux futurs entrepreneurs (réunion info création, atelier de l'idée au projet, etc.). L'offre de prestations est organisée comme un parcours en différentes étapes à partir de la phase de création et jusqu'au suivi des premières années d'activité. La CCI a aussi apporté un accompagnement itinérant pour la gestion des petites structures touristiques de l'ensemble de la Province.
La Chambre consulaire gère aussi la pépinière d'entreprises « Initiative Nord » de Koohnê (Koné) dont le taux d'occupation reste faible.
- ✓ **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** pour l'accompagnement des artisans.
- ✓ **L'ADIE**, outre le financement des projets, offre une assistance et des conseils aux promoteurs fournis par ses conseillers.

Le soutien financier à la grappe d'entreprises « AMD » relative à la maintenance industrielle a été poursuivi. Son but est de favoriser l'innovation et la mutualisation de ses membres.

Le GIE Tourisme Province Nord (TPN) est l'opérateur à qui la collectivité confie la promotion de la destination touristique de la Province nord, notamment par le biais d'opérations de communication.

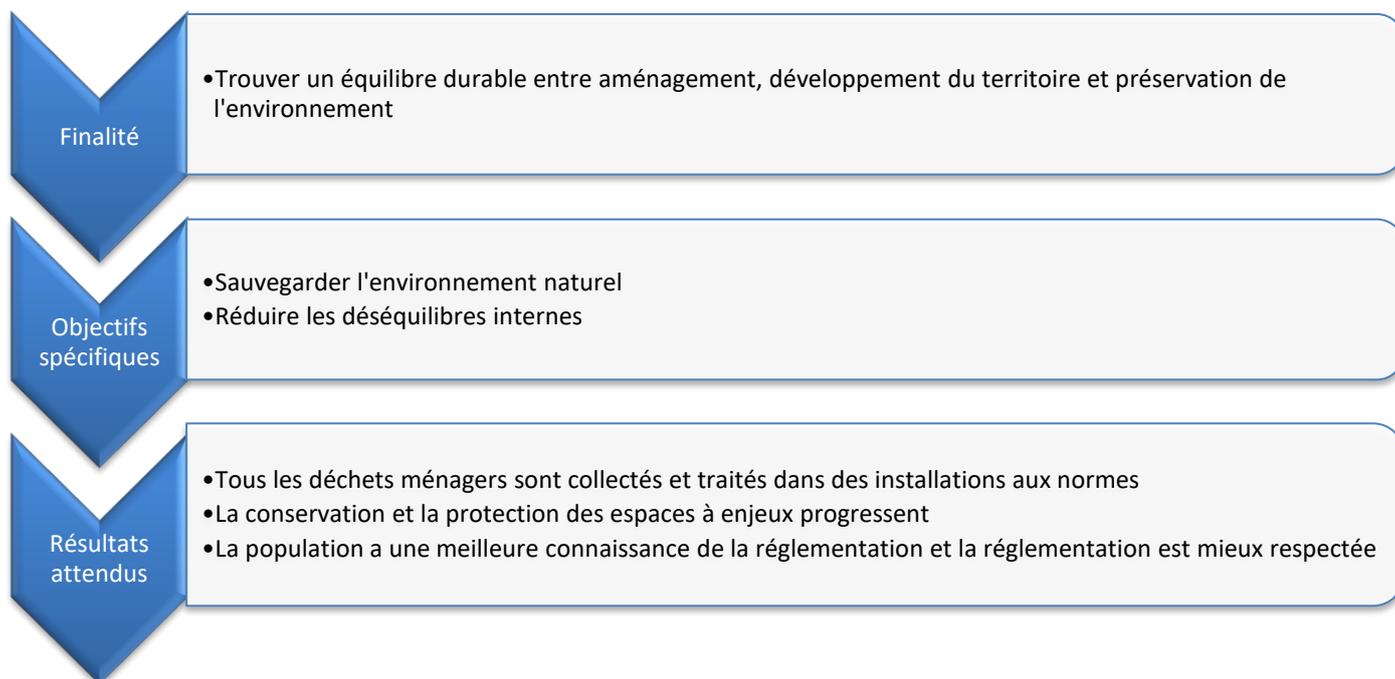
Les structures de développement local que sont le GIE Meru, le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est (GAPCE) et l'association Wake Chaa (Canala) maintiennent chacune une action de proximité. Elles permettent une mise en marché des produits agricoles issus des petits producteurs de leur zone.

Une seule manifestation communale a obtenu une subvention pour son organisation. Il s'agit de la fête agricole de Pwëbuu (Pouembout).

La DDEE a organisé 24 journées techniques dans le domaine agricole auxquelles 337 producteurs ont participé.

6. L'environnement

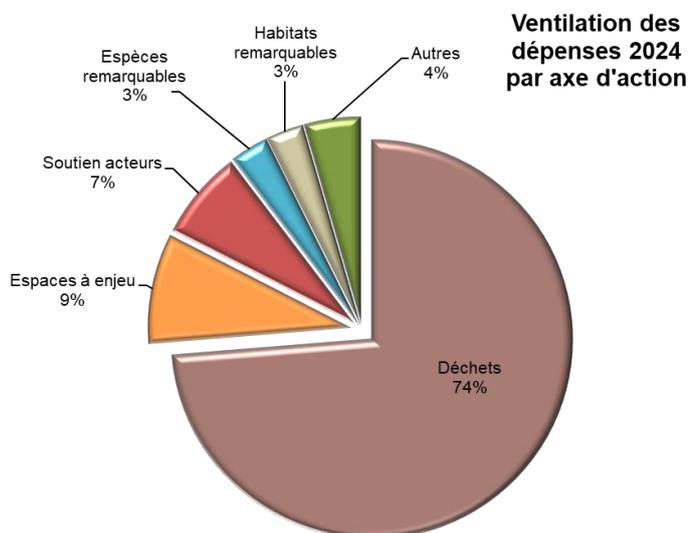
L'action de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement. Leur répartition par axe d'action est représentée dans le graphique.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Gestion des déchets	341
Mesures de gestion	102
Autres interventions	3
Total budget Env. DDE-E	447
Rappel 2023	980

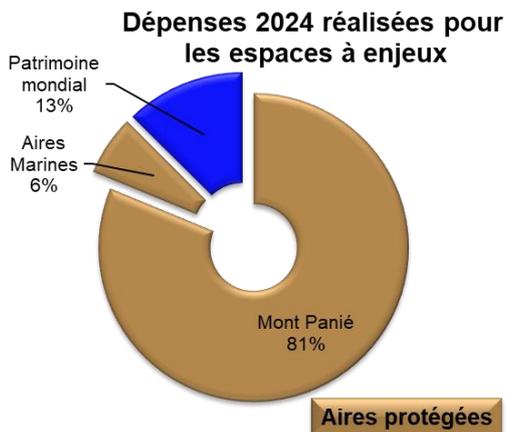
Unité : millions F.CFP



Le code de l'environnement constitue la référence réglementaire de l'activité des services.

6.1. Protéger et valoriser l'environnement

Les aires protégées marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement et d'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut juridique. La participation des populations locales est recherchée pour mettre en œuvre les actions de gestion. Une somme de 37 millions F.CFP a été dépensée en faveur des espaces à enjeux en 2024. Le graphique illustre la répartition par site.



Au niveau terrestre, l'aire protégée « Thönyë » (Mont Panié) concentre une large part des interventions financières. Elle est gérée par l'association Dayu Biik. Son activité consiste à associer les populations riveraines à la gestion participative du site et à conduire des actions sur le terrain telles que la lutte contre les incendies, la lutte contre les espèces envahissantes ou encore la sauvegarde d'espèces menacées. Le cadre d'action de l'association est le plan de gestion 2015-2019 prolongé et toujours d'actualité.

Au niveau marin, dans la zone côtière Nord et Est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'association Hô-üt (ou « décider en marchant ») à Tuo Cèmuhi (Touho) est restée dynamique. Elle a perçu une aide financière de la province Nord pour conduire ses actions : restauration de la mangrove et de la forêt, collecte de déchets, sensibilisation de la population, etc.

La préparation d'un nouveau plan de gestion sur Tuo Cèmuhi (Touho) et

Pwêedi Wiimîâ (Poindimié) ainsi que l'élaboration du premier plan de gestion à Hienghène se poursuivent.

Une campagne de dératisation a été conduite sur l'îlot Yeega à Hienghène pour limiter la prédation des rats sur les oiseaux.

Les actions de **protection des habitats** restent concentrées sur la forêt sèche dans le cadre du programme inter-collectivités de conservation mis en œuvre par l'Agence Néocalédonienne de la Biodiversité ou ANCB. L'action a porté sur l'entretien minimal et le suivi des plantations antérieures mais aussi de la restauration forestière à Pindaï.

A la suite de la publication de l'atlas des forêts de la Province nord, la collaboration avec l'IAC se poursuit par le biais du projet ADMIRE pour « Analyse des DynAMIques de REforestation et de résilience forestière ».

A Tuo Cèmuhi (Touho), la collectivité soutient les projets de gestion de l'environnement (replantation, chasse, etc.). En 2024, le projet "Tou-eau" est mis en œuvre jusqu'en 2026 pour protéger et restaurer six bassins versants de la commune.

Concernant la **protection des espèces remarquables**, la province Nord poursuit son soutien à l'association Endémia pour l'actualisation du statut de conservation des plantes en Nouvelle-Calédonie.

Des dérogations pour la pêche aux tortues sont possibles pour des cérémonies coutumières. 60 dérogations ont été demandées en 2024 pour 113 tortues. 100 animaux ont été autorisés à la pêche.

6.2. Mettre en œuvre des actions de gestion des ressources

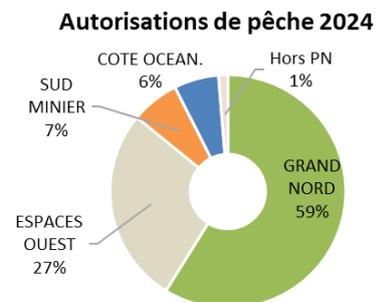
L'usage des **ressources maritimes** est soumis à la réglementation de la pêche. Le service a délivré 391 autorisations de pêche professionnelle en 2024, soit 32 de plus qu'en 2023. Il s'agit d'un renouvellement pour seulement la moitié d'entre elles. Près de six sur dix sont domiciliés dans le Grand Nord. Des autorisations spéciales sont délivrées pour certains animaux tels que les trocas, les holothuries et les crabes.

L'application de la réglementation fait l'objet d'un effort continu de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels et des plaisanciers, la fédération des pêcheurs professionnels du Nord (FPPN) en est un relais essentiel. L'agenda des marées de la province Nord 2024, guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance, a été largement diffusé.

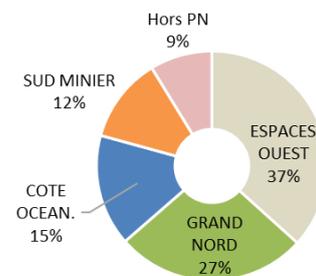
L'inscription de deux espèces d'holothuries à l'annexe II de la CITES⁹ (« tété noir » et « tété blanc ») depuis 2022 a imposé un suivi des quotas de pêche au travers du comité technique holothurie animé par la Chambre d'agriculture et de la pêche avec le soutien financier et technique de la province Nord.

La **gestion de la chasse** passe notamment par le soutien à la fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie.

En outre, le service a délivré 5 916 permis de chasse en 2024, soit 650 de moins qu'en 2023. Cela s'explique notamment par les restrictions sur les armes et munitions mises en place à partir du mois de mai. Il s'agit d'un renouvellement pour 89 % d'entre eux. Le graphique représente la domiciliation des chasseurs.



Permis de chasse 2024



⁹ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington

6.3. Réduire les impacts des activités humaines

La stratégie de traitement des déchets ménagers est fondée sur le **schéma provincial de gestion des déchets** adopté en 2020. Le travail d'accompagnement technique et financier auprès des communes doit notamment aboutir à :

- Une structuration du territoire avec des équipements aux normes : Installations de Stockage de Déchets (ISD) et déchetteries ou centres de tri et de transfert,
- La fermeture des dépotoirs encore en activité.

Une dépense de 309 millions F.CFP a été consacrée aux déchets en 2024, la répartition est indiquée dans la figure.

L'**ISD « Espaces de l'Ouest »** située à Pwëbuu (Pouembout) a été mise en service en fin d'année 2023. Des travaux complémentaires ont été conduits et le SIVOM VKP a fait l'acquisition des équipements nécessaires à son exploitation dont une pelle hydraulique et un compacteur à pied de mouton. Il a bénéficié d'une aide provinciale pour cela.

Les trois centres de tri et de transfert (CTT) ou déchetteries de l'ETH ont progressé à des degrés divers. Le CTT de Nèkö (Poya) est construit, celui de Vook (Voh) est en travaux tandis qu'un nouveau site d'implantation a été validé pour celui de Koohnê (Koné)/Pwëbuu (Pouembout).

Un ensemble d'actions d'accompagnement complète la mise en place des équipements. Il a pour objectif la responsabilisation des producteurs à la réduction de leurs déchets et à leur tri. Les projets soutenus à la suite de l'appel à projets « prévention de la production de déchets et économie circulaire » portent principalement sur le compostage ainsi que sur des actions de sensibilisation et communication.

L'**ADEME** cofinance tous ces projets **dans le cadre d'un partenariat avec province Nord**. La nouvelle convention pluriannuelle 2024-2027 a été formalisée cette année.

Les plans de gestion annuels des **filières de déchets dangereux** ont été adoptés par les commissions d'agrément.

Les entreprises ayant « une activité à caractère industriel ou agricole susceptible d'entraîner des impacts environnementaux, des risques accidentels ou des risques sanitaires » sont soumises à la réglementation sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Des procédures similaires existent pour les carrières. L'équipe provinciale est composée de deux inspecteurs qui couvrent l'ensemble des rubriques ICPE. Dans le secteur de l'industrie, de la mine et des carrières, les inspections sont réalisées par la Direction des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC). 32 nouveaux dossiers ICPE ont été déposés en 2024. Les inspecteurs provinciaux ont conduit 6 visites d'installations existantes.

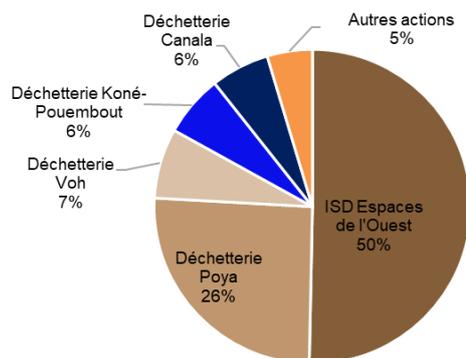
La **brigade des gardes nature** est constituée de dix agents qui se répartissent désormais sur le terrain en quatre secteurs géographiques (au lieu de trois) à la suite du redécoupage opéré. Leur assermentation couvre l'application de l'ensemble du code de l'environnement. Ils ont pour mission d'informer le public, de constater et de réprimer les infractions au code et d'effectuer des suivis de milieux naturels. 27 infractions environnementales de nature délictuelle ou contraventionnelle ont été verbalisées par les agents assermentés de la direction.

Le **Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)** est le partenaire privilégié pour la sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement, en particulier en direction des scolaires. En 2024, 3 746 personnes, principalement des enfants, ont été touchées dans le Nord, au cours de 185 interventions financées par la province Nord ainsi que par d'autres partenaires publics et privés. Les déchets et la forêt sèche sont les deux thèmes le plus souvent abordés devant les milieux marins.

La mise en œuvre de la politique environnementale s'appuie sur un important réseau d'acteurs, le plus souvent associatifs, dont les principaux en 2024 sont listés dans le tableau. D'autre part, l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Institut de Recherche et Développement (IRD) ont apporté leur collaboration scientifique aux travaux conduits.

Les principaux partenaires provinciaux ¹⁰	
Association Dayu Biik (Mont Panié)	Fédération de la Faune et de la Chasse
Agence néocalédonienne de la Biodiversité	Association Hô-üt
Centre d'Initiation à l'Environnement	Association Cemi Acuut a Mulip
Endémia	

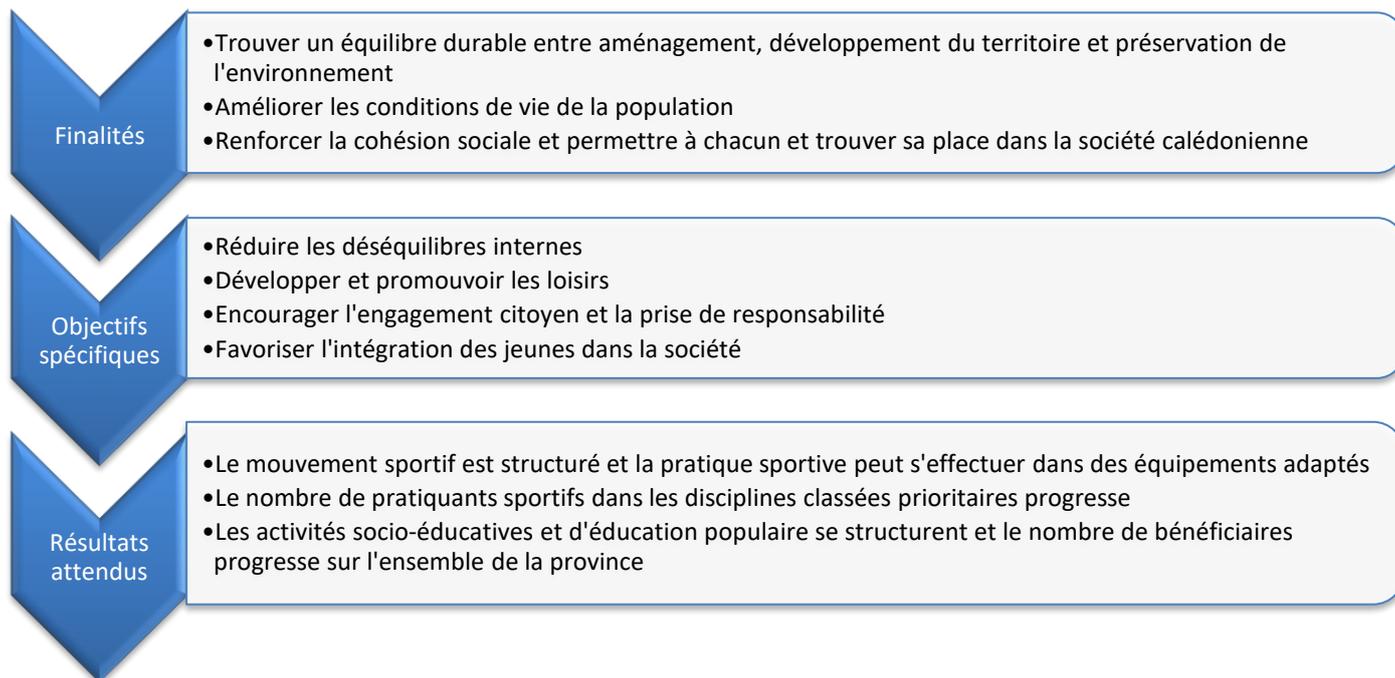
Dépenses 2024 pour les déchets



¹⁰ Ayant perçu un financement supérieur à 1 Million F.CFP en 2024

7. Les sports et les activités socio-éducatives

L'action de la Direction du Développement de l'Humain et des Identités s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Développement sportif	46
Développement socio-éducatif	43
Equipements sportifs	29
Equipement et frais généraux DDHI	92
Total budget sport et socio-éducatif	210
Rappel 2023	
	229

Unité : millions F.CFP

7.1. Soutenir le sport

Dans le domaine du sport, les deux principaux leviers d'action de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

La structuration et le développement du sport reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités. Ces structures peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement. Ainsi, 31 clubs et comités de la Province nord (hors scolaire) ont reçu une aide en 2024, un nombre inférieur à l'année précédente. Les demandes sont axées sur la participation aux compétitions, la mise en place de projets ou l'emploi d'éducateur sportif.

Aide au mouvement sportif 2024	Nombre de bénéficiaires	Montant versé (MF.CFP)
Clubs PN	27	35 MF
Comité provincial	4	2 MF
Sport scolaire	2	2 MF
Autre (GENSL)	1	6 MF
Grand événement	1	0,4 MF
Total général	35	46 MF
Rappel 2023	44	75 MF

Les comités provinciaux s'attachent à l'organisation

de compétitions et à d'autres actions promotionnelles dans leur discipline respective. Les quatre comités aidés en 2024 sont le cricket, l'équitation, le basket-ball et le football (district football Côte Océanienne).

Le Groupement des Employeurs Nord Sport et Loisirs ou GENSL complète le dispositif. La collectivité participe au co-financement du GENSL pour l'emploi d'éducateurs sportifs mis à la disposition des communes volontaires de la Province nord. Le GENSL a

employé des éducateurs pour neuf communes : Pum (Poum), Koumac, Koohnê (Koné), Nèkô (Poya), Canala, Kaa Wi Paa (Kouaoua), Waa wi Luu (Houaïlou), Pwărăiriwâ (Ponérihouen) et Ouégoa.

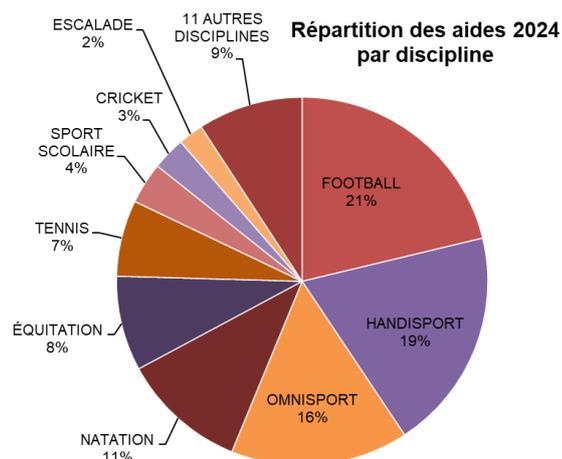
L'événement aidé en 2024 est le trophée des jeunes marins.

La répartition des aides provinciales par discipline est indiquée dans le graphique. Pour les clubs pluridisciplinaires, seule la discipline principale est prise en compte. On note la première place du football devant l'handisport. Le GENSL est classé en omnisport.

Par ailleurs, les services provinciaux participent à l'instruction des demandes de financement des clubs déposées auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). 31 associations et 75 projets ont été soutenus à ce titre en 2024 par l'ANS.

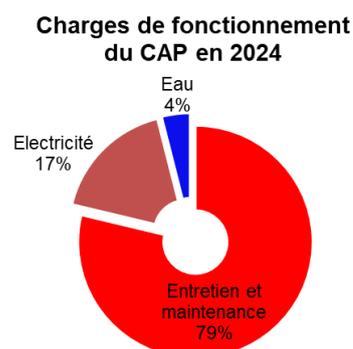
Les dépenses d'investissement ont été cette année de 42 millions F.CFP dont 19 millions F.CFP pour le circuit pédestre et cycliste de Koohnê (Koné) ainsi que 14 millions F.CFP pour divers travaux de rénovation au centre aquatique de Pwëbbuu (Pouembout) (CAP). A ce titre, une convention a été formalisée avec la SECAL pour la préparation d'un programme de modernisation et de sécurisation du CAP. Les revêtements de sols du centre tennistique ont aussi été rénovés. De plus, neufs clubs ont perçu 3 millions F.CFP de subvention d'équipement.

La **gestion d'équipements sportifs** de « dimension provinciale » est réalisée de deux manières. Des associations sont conventionnées pour le centre tennistique provincial (avec le comité provincial nord de tennis) à Koohnê (Koné) ainsi que pour la base nautique de Pandop à Koumac (avec l'association Les toiles du lagon). La gestion du stade Yoshida est assurée par la Mairie de Koohnê (Koné) qui en est propriétaire, avec le soutien financier de la province Nord. La collectivité exploite directement les autres infrastructures suivantes.



Equipement	Nbre d'agents	Fréquentation	Observations
Centre aquatique de Pwëbbuu (Pouembout)	7 dont 4 maîtres-nageurs	33 300	Dont 14 100 entrées simples, 7 600 associatives et 8 300 scolaires -21 jours de fermeture
Base nautique de Foué	3 dont 2 éducateurs voile	1 500	Dont 830 scolaires
Salle multisports Vook (Voh).	1	3 730	7 utilisateurs (associations, écoles) - 42 jours de fermeture
Centre d'hébergement de Canala	1	226	Accueil de groupes

La fréquentation du CAP est en léger retrait sur un an (- 1 000 entrées). Les dépenses pour le fonctionnement du CAP en 2024, hors personnel, ont été de 39 millions F.CFP, un montant en augmentation de 6 % sur un an. Le paiement des entrées a permis de percevoir 5,4 millions F.CFP de recettes. :

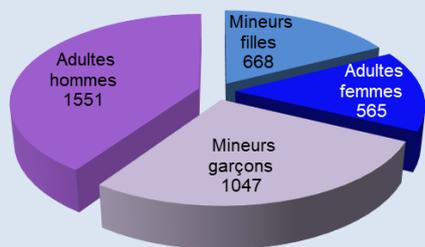


La pratique sportive au sein des clubs de la Province nord en 2024 (source : CTOS)

Le nombre total de licences s'établit à 5 770, en réduction de 34 % sur un an. La chute est générale : - 30 % pour les disciplines fédérales et -42 % en sport scolaire.

La répartition par groupe d'âge et genre est précisée dans la figure. Parmi les 3 800 licenciés du sport fédéral et de loisir, 1 700 ont moins de 18 ans, soit 45 %. Les femmes représentent 32 % des licenciés en club.

Licenciés sportifs dans les disciplines fédérales en 2024



Le tableau présente les disciplines qui ont franchi la barre des 100 licenciés en 2023 ou 2024. Trois disciplines ont progressé : la natation et la pétanque ainsi que le tennis dans une moindre mesure. Toutes les autres ont subi une sévère érosion. Le volley-ball n'a enregistré aucune licence en 2024.

Discipline	2023	2024	Evolution 2023-2024	Nombre clubs
Football	2 061	1 074	-48%	30
Natation	207	494	139%	1
Basket-ball	435	370	-15%	4
Tennis	224	244	9%	4
Équitation	289	228	-21%	5
Pétanque	137	209	53%	9
Cricket	228	137	-40%	5
Rugby	272	116	-57%	1
Escalade	113	89	-21%	1
Athlétisme	137	75	-45%	4
Badminton	170	60	-65%	2
Motocyclisme	183	53	-71%	2
16 autres	982	682	-31%	23
USEP (primaire)	1 766	796	-55%	
UNSS (secondaire)	1 580	1 143	-28%	

7.2. Soutenir les activités socio-éducatives

Au même titre que les actions sportives ou culturelles, **les activités socio-éducatives (ASE)** constituent un moyen d'utiliser le temps libre des enfants et des jeunes. L'intérêt pour les familles est multiple puisqu'elles permettent de :

- Participer à la démarche d'éducation en complément de celles de la famille et de l'école ;
- Favoriser la rencontre, l'échange, le partage de culture et de savoir-faire entre les différents publics ;
- Répondre à des besoins d'animation et de prise en charge des enfants et des jeunes ;
- Contribuer au développement des compétences.

Les différents dispositifs ont représenté une dépense globale de 43 millions F.CFP.

La province soutient les organisateurs de **Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)** et **les animations de proximité**. Ils sont identifiés dans le cadre d'un **Projet Educatif Local (PEL)** lorsqu'il en existe un dans la commune, pour la bonne cohérence de l'animation en faveur des jeunes.

Dans le cadre de la délégation de compétence¹¹, les animateurs socio-éducatifs provinciaux sont chargés du contrôle du respect de la réglementation (administration, sécurité du public, hygiène générale du CVL, pédagogie employée, activité proposée) ainsi que de l'accompagnement technique et pédagogique des centres. Les quatre visites de contrôle n'ont révélé aucun incident majeur.

Les animations socio-éducatives de proximité ne sont pas soumises à la réglementation des CVL. Il s'agit d'animations périscolaires dans les établissements scolaires ou d'autres initiatives locales.

Chiffres clés 2024	
CVL	Animation de proximité
38 opérations	13 opérations
1 609 enfants	1 913 enfants

Le **Projet Educatif Local (PEL)** est un dispositif qui permet d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins d'animation à l'échelle communale en faveur des enfants et des jeunes. La province apporte un soutien technique, financier et elle participe au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Treize PEL ont bénéficié d'une aide financière et d'un accompagnement d'un point de vue technique. Le tableau présente la liste ainsi que les thématiques des PEL.

¹¹ La province exerce la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie, relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs, depuis mi-2016. A ce titre, la province perçoit une compensation financière à hauteur de 7 millions F.CFP

Commune	Montant versé (KF.CFP)	Nombre partenaires financés	Activités culturelles	Activités physiques et sportives	Animation socio-éducatives	Centre de vacances et de loisirs
Nèkō (Poya)	8 179	2				
Koohnê (Koné)	5 567	4				
Pweevo (Pouébo)	4 740	2				
Waa wi Luu (Houaïlou)	3 828	3				
Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	3 062	2				
Koumac	2 615	3				
Hienghène	2 475	1				
Canala	2 318	2				
Kaa Wi Paa (Kouaoua)	1 800	1				
Vook (Voh)	1 116	2				
Bélep	684	2				
Ouégoa	650	2				
Tuo Cèmuhi (Touho)	420	2				
CVL hors PEL	4 206	2				
Total	41 659	30	6	7	10	7

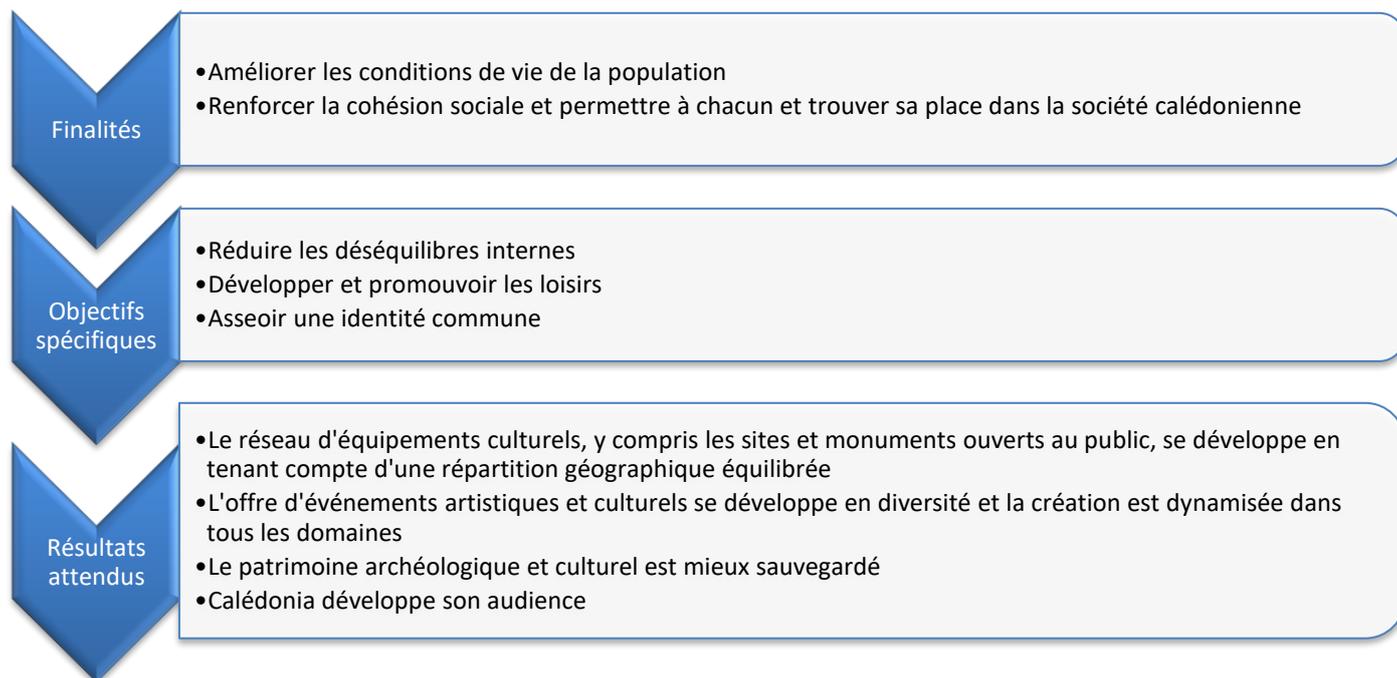
La province apporte aussi un soutien financier à la formation pour accéder au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD). 47 bourses ont été attribuées en 2024.

La mise en œuvre de la politique sportive et socio-éducative s'appuie sur un important réseau d'associations. Les principales ayant bénéficié d'un soutien financier en 2024 (supérieur à un million F.CFP d'aide) sont listées dans le tableau.

Principales associations	
Association Handi Sport Adapté du Nord	Comite de Fête Topwe Me Ciiwi
Association Omnisports Nepwi	Association des Cavaliers Nord Ouest
Groupe d'Employeurs Nord Sport et Loisirs	Waa Wi Luu Sports
Jeunesse Sportive de Baco	Tu Koohne Plongée
Les P'tits Picots	Comité de la Province Nord du Cricket
Vala N Wedo Nya	Sporting Club de Ponérihouen
Poxanu Ayu Kaamo	ASC Emo Biloup
Club Hienghène Sports	Tennis Club de Koumac
Club Hippique la Crinière	Vertikalédonie

8. La culture

L'action de la Direction du Développement de l'Humain et des Identités s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



Le développement culturel et la valorisation du patrimoine reposent sur le soutien à un réseau d'associations et d'établissements publics qui mettent en œuvre la politique culturelle sur le territoire provincial, chacun dans son domaine. Ils s'inscrivent dans l'un des quatre programmes culturels :

- Patrimoine de pays
- Art en mouvement
- Livre et édition
- Multimédia, cinéma et audiovisuel

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 716 millions F.CFP en 2024. Le programme « multimédia, cinéma et audiovisuel » reste de loin

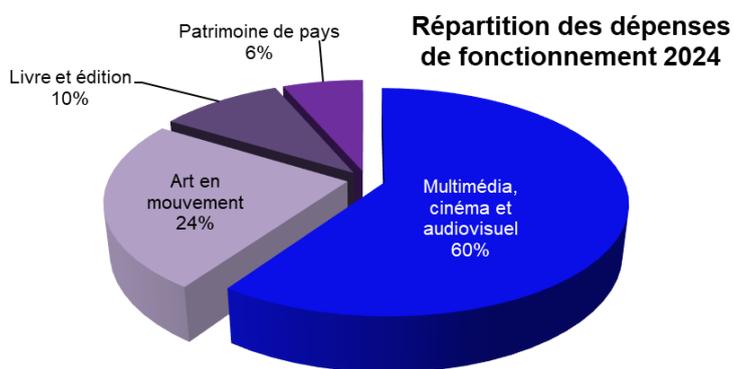
Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Développement culturel	604
Equipements culturels	362
Valorisation du patrimoine	52
Aides aux communes	17
Total budget culture	1 036
Rappel 2023	1 034

Unité : millions F.CFP

le plus important.

Il faut souligner que deux établissements publics de la Nouvelle-Calédonie : le Conservatoire de Musique et de Danse, la Bibliothèque Bernheim et le syndicat mixte Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) ont bénéficié de 147 millions F.CFP, soit 21 % de ces dépenses.

L'offre culturelle s'appuie sur un calendrier événementiel et une offre de proximité à la population. L'organisation d'événements « hors les murs » des infrastructures doit permettre un meilleur accès à la culture pour la population.



8.1. Mettre en œuvre le programme "patrimoine de pays"

Les trois axes d'actions en faveur du patrimoine sont l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation. Une somme de 52 millions F.CFP a été dépensée à ce titre, dont la répartition est présentée dans la figure.

L'Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) est le principal opérateur soutenu en matière **d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel**.

L'IANCP intervient en Province nord dans le cadre de sa programmation annuelle tout en conservant la possibilité de répondre à des demandes de prospection préventive liées à des chantiers d'aménagement.

Des prospections d'archéologie préventive ont été conduites à Népwi (Népoui) et à Pwëbuu (Pouembout) en amont de travaux d'aménagement.

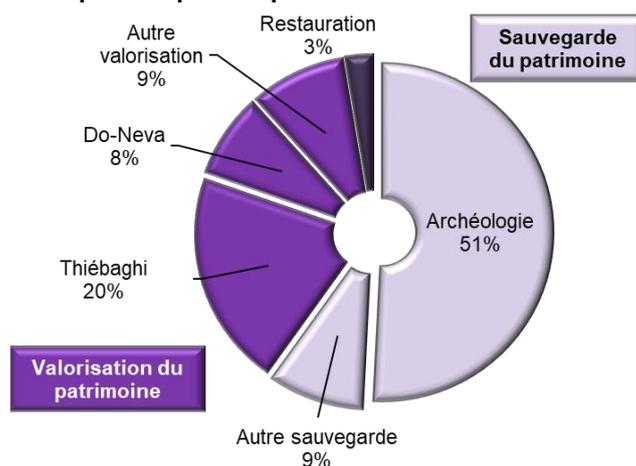
La mise en valeur du patrimoine s'articule autour de sites

historiques et d'événements. Les associations Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien (SPMHNC) qui assure la gestion du vieux village de Tiébaghi et Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva (ARP), sont les acteurs principaux. Ces deux structures conduisent des animations sur leurs sites ouverts régulièrement au public.

L'association Tagadé des conteurs du nord a aussi bénéficié du soutien financier de la collectivité.

Le centre d'archives culturelles de Hienghène a participé à la préparation d'expositions dont l'histoire du centre culturel Goa ma Bwarhat et celle de l'embuscade de Wan Yaat pour leurs 40 ans.

Dépenses pour le patrimoine en 2024



8.2. Mettre en œuvre le programme "art en mouvement"

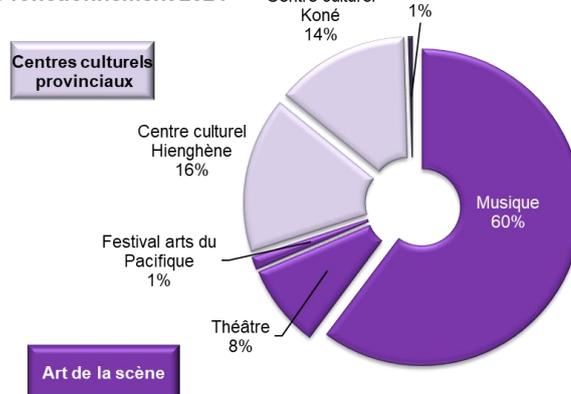
Les centres culturels et les écoles de musique sont les supports privilégiés de ce programme pour la formation, la diffusion, la création, ainsi que la promotion dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels.

La répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie indique la part très importante du soutien aux arts de la scène et à la musique en particulier.

Le développement de la pratique musicale s'appuie sur le Conservatoire de musique et de Danse (CMD-NC) et l'Association de Formation des Musiciens Intervenants (AFMI). Le CMD-NC dispose de trois antennes. L'AFMI apporte un soutien logistique au conservatoire, elle organise et diffuse des événements et elle gère le centre de pratique musicale (CPM) de Waa wi Luu (Houaïlou).

La grande majorité des élèves des antennes du conservatoire sont des enfants et des jeunes.

Dépenses de fonctionnement 2024



Antenne	Effectifs CMD-NC		
	Elèves inscrits	Interventions scolaires	Total
Koohnê (Koné)	128	766	894
Koumac	93	66	159
Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	37	87	124
Total	258	919	1 177

Les centres culturels provinciaux Goa ma Bwarhat de Hienghène et Pomémie à Koohnê (Koné) sont gérés respectivement par les associations Doo Huny et Poa Boa Vi Thila. Le centre culturel Goa ma Bwarhat a notamment célébré ses 40 ans en 2024. A cet effet, quatre résidences culturelles ont été organisées en amont. Au cours de l'année, il a aussi présenté dix expositions. A Canala, les travaux de construction du centre culturel se sont achevés en fin d'année 2024.

Dans le domaine des arts de la scène, le Chapitô est une structure itinérante de diffusion des arts vivants, de création et de formation. Il est un acteur important pour développer une offre culturelle au plus près de la population. Les communes de Pweevo (Pouébo) et Pwëbuu (Pouembout) ont bénéficié de son implantation en 2024. Il est aussi intervenu dans le collège de Canala. Un total d'environ 4 200 personnes a été présent lors de ses actions.

De plus, trois projets associatifs ont été soutenus dans le domaine de la danse, du théâtre et des arts visuels.

Une délégation d'artistes du Nord a été constituée pour participer au festival des arts du Pacifique qui s'est tenu à Hawaï en juin. En amont de l'événement, une résidence de préparation a eu lieu à Canala en avril. Toutefois, la participation de la Nouvelle-Calédonie a finalement été annulée.

8.3. Mettre en œuvre le programme "livre et éditions"

Le déploiement de la **lecture publique** repose sur l'action de la bibliothèque Bernheim décentralisée en Province nord. Les trois antennes de la bibliothèque Bernheim sont les médiathèques provinciales de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et de Koohnê (Koné) ainsi que celle communale de Koumac.

Pour favoriser la diffusion de la lecture par la population, elles offrent une collection diversifiée et de qualité, la gratuité de l'inscription et un accès libre.

Les médiathèques mettent aussi en œuvre un programme varié d'animation : contes, projections, conférences, accueil de classes, etc. Les enfants en sont les bénéficiaires principaux, en particulier le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

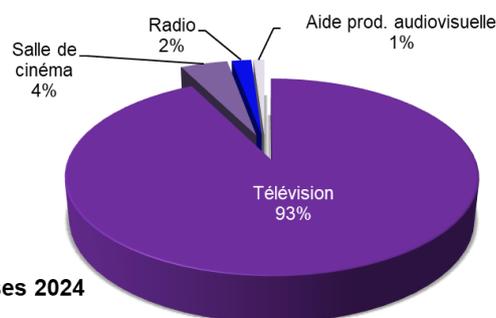
Les équipes de Bernheim apportent également un soutien aux bibliothèques communales du réseau.

La médiathèque de Koohnê (Koné) a déménagé à Pwëbuu (Pouembout) en début d'année 2024, le temps d'effectuer les travaux de réparation au complexe culturel. Malheureusement, elle n'a pas été ouverte au public au cours de l'année.

8.4. Mettre en œuvre le programme "multimédia, cinéma et audiovisuel"

Le financement de la télévision représente la part dominante de ce programme culturel. L'aide de la province Nord a représenté l'immense majorité des recettes subventionnelles de la société.

La part d'audience¹² de la chaîne **Caledonia** s'établit à 5,6 % en 2024, en progrès depuis 2023 (4,9 %), d'après l'étude Médiamétrie de septembre 2024. Cela représente environ 23 000 téléspectateurs tous les jours.



En termes d'aide aux projets audiovisuels, la province a abondé les fonds de soutien calédonien à la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 4,5 millions F.CFP. Ce fonds joue le rôle de guichet unique au bénéfice de la filière audiovisuelle. La collectivité est membre de son comité de gestion.

Le complexe cinématographique Ciné Nyaan, à Koohnê (Koné), est exploité par la SARL Ciné VKP grâce à une délégation de service public de la province Nord. Toutefois, la fréquentation est encore insuffisante pour générer un volume de recettes qui couvre les charges d'exploitation. Le partenariat avec l'association Cinéma d'ici et d'ailleurs a été reconduit pour organiser des séances spécifiques. Une salle est restée fermée une partie de l'année à cause d'un projecteur défectueux.

Les deux radios privées : Djiido et RRB ont également bénéficié d'une subvention provinciale.

La mise en œuvre de la politique culturelle s'appuie sur le réseau d'acteurs associatifs¹³ listés dans le tableau suivant.

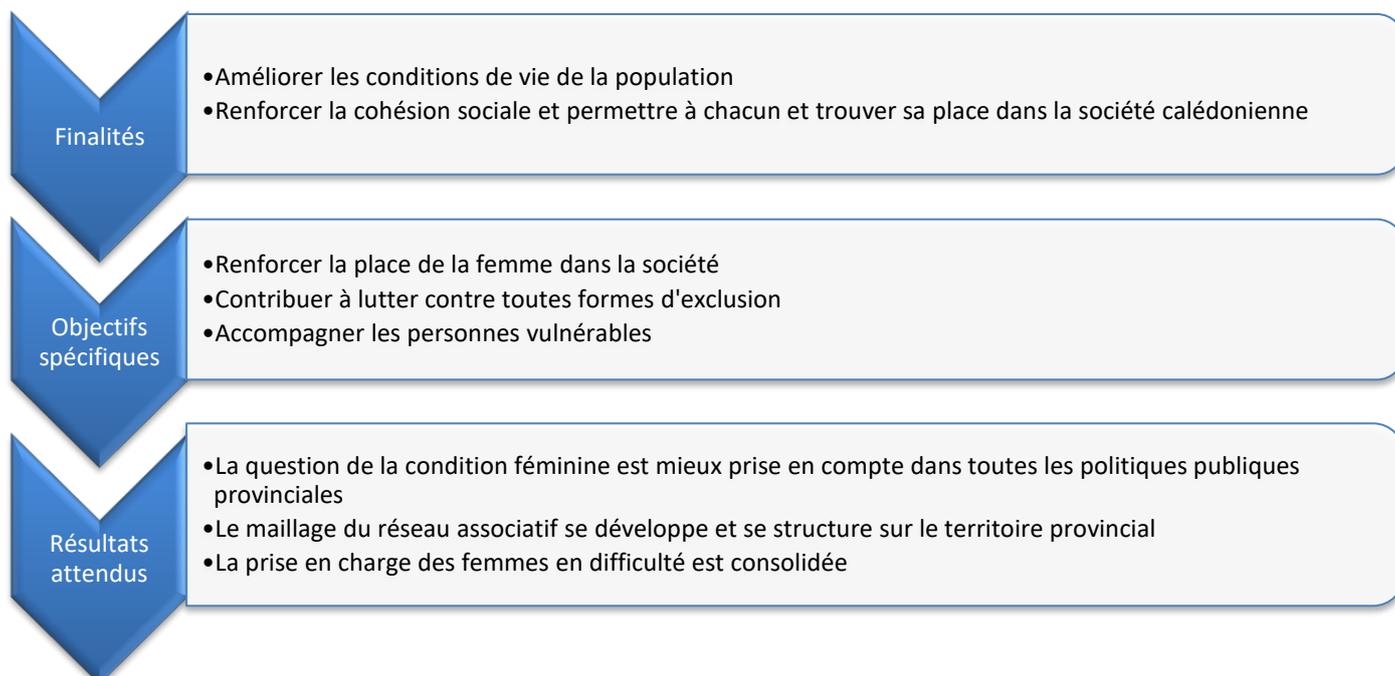
Principaux partenaires	
Assoc. de Formation des Musiciens Intervenants	Assoc. de Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva
Poa Boa Vi Thila	In Memoriam
Doo Huny	Comite de Fête Topwe Me Ciiwi
Le Chapitô	Tagadé Conteurs du Nord
Assoc. pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien	

¹² Part d'audience (PDA) en pourcentage : part que représente la durée d'écoute d'une chaîne dans la durée d'écoute totale du média télévision. La somme des parts d'audience de l'ensemble des supports est égale à 100 %.

¹³ Associations qui ont bénéficié d'au moins de 1 million F.CFP d'aide au fonctionnement (hors radios)

9. L'amélioration de la condition féminine

L'action de la Direction du Développement de l'Humain et des Identités s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La ventilation des dépenses par axe du plan d'action est indiquée dans le graphique. On note l'importance de la lutte contre les violences qui recouvre plus de la moitié des dépenses.

Le seul événement organisé cette année a été la Journée Internationale des droits des Femmes (JIF) le 8 mars, sur le thème : « *investir en faveur des femmes : accélérer le rythme* ». Il a eu lieu à Koohnê (Koné), au centre culturel de Pomémie.



9.1. Soutenir la vie associative

L'accompagnement du réseau associatif est un axe clé de l'intervention provinciale car c'est un lieu d'expression et de prise de responsabilité pour les femmes. Les formes en sont multiples.

Deux maisons de la femme sont désormais en service. Celle de Pum (Poum) est gérée et animée par la fédération Yageli Malep des femmes de la commune. La gestion de la maison de la femme de Koohnê (Koné) est assurée par le service provincial. Elles sont le support d'animations de nature diverse : réunions, formations, etc.

Un soutien financier a été versé à quatre fédérations communales et à deux autres associations, pour accompagner leurs actions. L'aide au conseil des femmes du Nord (CFPN) lui permet de réaliser ses missions de représentation, de coordination du réseau et d'organisation d'événements. Le CFPN dispose d'un bureau et gère la boutique artisanale au sein de la maison de la femme de Koohnê (Koné).

Le service droits et protection des femmes a entamé des rencontres avec les dirigeants de ces associations afin d'établir un état des lieux de leur situation dans une optique de redynamisation du réseau.



9.2. Prévenir les violences intrafamiliales et prendre en charge les victimes

La prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences s'appuie sur le Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté (CAFED). La capacité d'hébergement est de deux places pour de l'urgence et du court séjour (période de 15 jours renouvelable). En raison de travaux sur le site de Kawewath (Témala), le CAFED a été temporairement installé dans un autre local situé à Koohné (Koné). Le CAFED est géré par le service, deux travailleurs sociaux y sont rattachés. Outre la gestion de l'hébergement, leurs missions est l'accueil téléphonique, la médiation familiale ainsi que la préparation de la sortie. Ils participent aussi à des actions de prévention. Certaines personnes bénéficient d'un accompagnement social à domicile. Le CAFED travaille en réseau avec différents partenaires pour la prise en charge des victimes depuis leur domicile et pour la préparation de leur sortie.

Pour garantir la sécurité et la tranquillité des résidentes, une société de gardiennage assure la surveillance des locaux de 16 h à 8 h cinq jours sur sept. Un livret d'accueil a été édité.

Le CAFED a accueilli neuf femmes au cours de l'année, ce qui représente dix-neuf personnes avec les enfants.

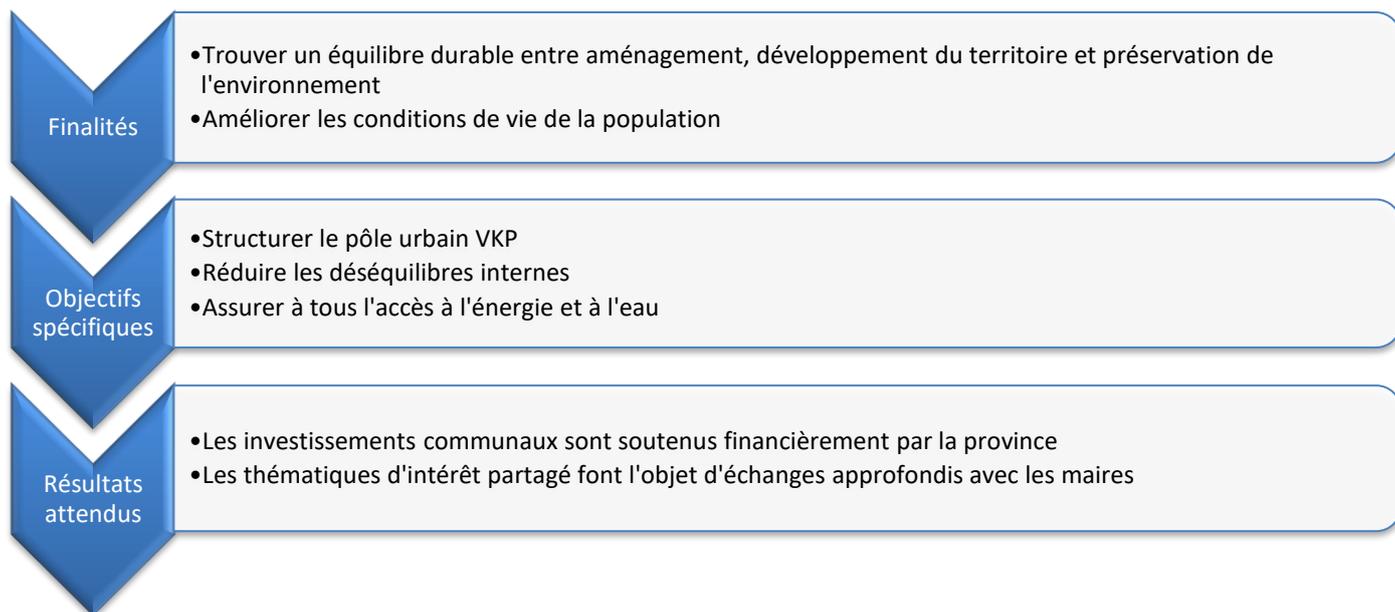
La province a également soutenu l'activité de la plateforme « SOS écoute » (N° vert : 05 30 30) portée par l'association de Coopération Sociale et Médico-Sociale du CHS (ACSMS).

Une permanence téléphonique a été tenue via un numéro vert pour des demandes d'informations juridiques. 52 appels ont été comptabilisés. Certaines demandes ont fait l'objet d'un suivi ou d'un accompagnement plus approfondi.

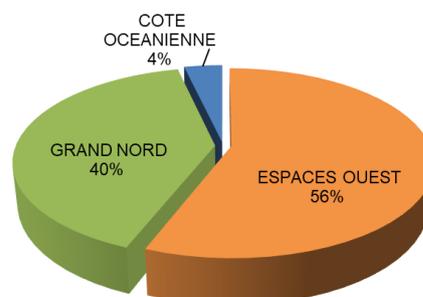
Le suivi des audiences du tribunal correctionnel de Koohné (Koné) est réalisé pour connaître la part des affaires relevant de violences conjugales et celles faites aux femmes. 79 affaires sur 514, soit 15 %, relevaient de cette catégorie en 2024

10. Le partenariat avec les communes

Le partenariat s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



En 2024, huit nouvelles opérations communales ont été agréées au bénéfice de trois communes et d'un syndicat intercommunal. La répartition géographique par ETH est indiquée dans la figure. La nature des opérations est variée : traitement de l'eau et télérelève pour le SIVOM eaux et déchets VKP, bâtiment sanitaire et routes à Ouégoua ou encore radiers à Koohnê (Koné).



Subventions accordées aux communes en 2024

Agréments 2024	Nombre d'opérations	Montant opération	Subvention PN	Taux de subvention
AEP	261 MF	69 MF	3	27%
Enseignement	21 MF	5 MF	1	24%
Routes	196 MF	45 MF	3	23%
Santé et social	40 MF	16 MF	1	40%
Total	518 MF	135 MF	8	26%

Dans le même temps, une somme de 148 millions F.CFP a été versée à neuf communes et un syndicat pour des projets en cours de réalisation.

Dans le cadre de ce partenariat, une réunion avec les maires a été organisée le 24 avril 2024. Ce dialogue régulier et ouvert avec les communes aborde des sujets d'intérêt commun, bien au-delà du partenariat financier. Des organismes extérieurs sont invités pour certaines présentations. L'ordre du jour abordait : les mesures exceptionnelles en matière de commande publique (DAPM), les modalités d'adhésion à la société publique locale Nord Aménagement, le guichet de l'habitat, le financement de l'enseignement privé ainsi que le logement des instituteurs.

Les impacts de la crise

1. Introduction et synthèse

Les émeutes ont débuté dans le Grand Nouméa à partir du 13 mai 2024 et elles ont perduré plusieurs semaines. Les conséquences immédiates ont été la destruction de centaines d'entreprises, de milliers d'emplois et de très nombreux autres bâtiments ainsi que le blocage de l'ensemble des réseaux routiers. Une crise multiforme (économique, sociale, finances publiques) a immédiatement succédé à la phase aigüe de la crise.

La Province nord n'a pas été indemne d'exactions ni d'entraves à la circulation, sa population a subi directement ou indirectement les effets de la crise. La collectivité province Nord a aussi été impactée et la mise en œuvre de ses politiques publiques a été touchée. Ces impacts sont de natures diverses, certains ont été immédiats, d'autres perdureront dans le temps. Un inventaire a été dressé en octobre 2024, soit cinq mois après le déclenchement de la crise. Cette partie en expose la synthèse.

Deux axes d'analyse ont été privilégiés :

- La rupture de l'accès aux droits fondamentaux que sont, dans le cadre des compétences provinciales, la protection de la santé (accès aux soins), l'éducation (accès à l'école) ainsi que la protection des personnes les plus vulnérables et le bénéfice des services sociaux.
- Le fonctionnement de l'institution.

Les dix-huit impacts principaux identifiés sont synthétisés dans le tableau avec une appréciation de leur niveau d'intensité. Tous ces impacts sont négatifs et aucun impact positif n'a été identifié. Cette classification a été faite sur les critères qualitatifs suivants :

- **Fort** = Lent retour à la normale, séquelles durables, perspectives inconnues, population touchée nombreuse
- **Faible** = Temporaire et sans conséquence durable et/ou faible population touchée
- **Modéré** = Niveau intermédiaire, perspectives de retour à la normale envisageables assez rapidement

Secteur	Qualification de l'impact	Niveau d'impact
Santé et affaires sociales	La réduction de l'accès aux soins	Fort
	La dégradation de la prise en charge des personnes vulnérables	Modéré
Education	La fermeture des écoles primaires	Fort
	La fermeture des internats	Modéré
Administration	La dégradation des finances	Fort
	Le décalage des investissements provinciaux	Modéré
	L'adaptation de la gestion des ressources humaines	Modéré
	La détérioration de l'offre de service provincial	Fort
Aménagement	La dégradation du transport routier	Modéré
	L'indisponibilité des aéroports	Modéré
	La réduction de la desserte maritime de Bélep	Faible
Environnement	L'arrêt des contrôles environnementaux	Faible
Economie	L'extension des aides d'urgence aux entreprises	Faible
	Le placement de l'emploi rendu impossible	Fort
Formation professionnelle et insertion	L'arrêt des formations	Faible
	La révision des actions d'insertion	Faible
Culture et sport	La dégradation des monuments historiques	Faible
	La fermeture des infrastructures sportives et culturelles	Faible

Certains impacts ont été de courte durée, d'autres impacts sont loin d'être complètement connus et ils ne seront réellement mesurables que dans quelques années. Certains entraîneront eux-mêmes des impacts négatifs en cascade. Ce sont par exemple l'état de santé de la population et son espérance de vie qui risquent de se dégrader, le décrochage scolaire qui pourrait s'amplifier, l'insertion sociale et économique qui sera complexifiée. A cela se rajoutera les effets dépressifs de la réduction des ressources financières sur le financement des très nombreux partenaires qui participent activement à la mise en œuvre des politiques publiques.

2. Illustrations des impacts

2.1. La réduction de l'accès aux soins

Par l'aggravation de la pénurie de personnel soignants dans les dispensaires :

La rotation des professionnels médicaux était devenue une situation courante. Toutefois, deux phénomènes se sont conjugués pour aggraver la pénurie :

- Le départ précoce de personnes, par démission et le non-renouvellement de certains contrats (pour les médecins, deux ont démissionné à cause de l'insécurité et trois n'ont pas voulu reconduire leur mission alors qu'ils y étaient favorables avant les événements).
- L'annulation des candidatures prévues au recrutement entraînant une absence de remplacement des départs ainsi que la disparition du vivier de candidatures spontanées qui existait auparavant, notamment pour les infirmiers.

Une baisse brutale des effectifs est enregistrée entre juin et juillet, avec quatorze personnels en moins en l'espace d'un mois.

Le résultat mi-octobre est que moins d'un quart des trente postes de médecins (- 59 % en 6 mois) et seulement la moitié des dix postes de dentistes (- 29 % depuis avril) sont occupés par un professionnel. Ce qui est nouveau, c'est que la pénurie affecte aussi les sage-femmes (- 43 % depuis avril) et les infirmiers (-13 % depuis avril).

Le terme utilisé de désertification médicale a commencé à prendre tout son sens dans certaines zones de la Province nord.

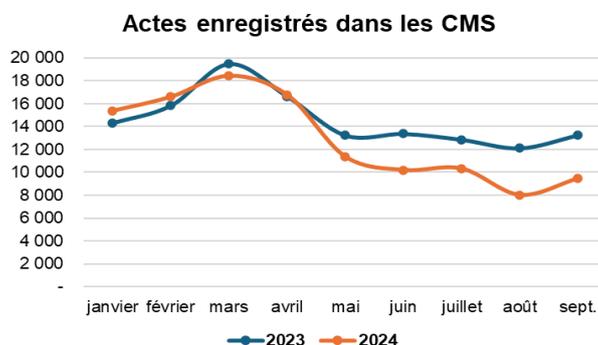
Taux d'occupation des postes		
Métier	Avril	Octobre
Médecin	57%	23%
Dentiste	70%	50%
Infirmier	100%	87%
Sage-femme	100%	57%

Par la limitation de l'accès physique aux structures et aux patients :

A la mi-mai, les Centres Médico-Sociaux (CMS) ont adapté leurs horaires et ils ont fermé au public dès la mi-journée pour n'assurer que les urgences l'après-midi. Certains CMS ont été contraints de fermer complètement de manière ponctuelle en raison du climat de tension dans leur environnement immédiat. Le service d'accueil et de soins des patients a donc été maintenu malgré l'accumulation des difficultés, mais il s'est effectué de manière dégradée. Toutefois, les patients ne pouvaient pas toujours se déplacer physiquement au dispensaire. Certaines visites dans les tribus ou à domicile ont été maintenues lorsque la sécurité et l'accès le permettaient, mais leur fréquence a été réduite. Le retour progressif à la normale s'est effectué à la mi-août, soit trois mois après le début de la crise.

La conséquence de ces perturbations est que la population s'est moins faite soignée. Les conséquences individuelles ont été multiples d'après le personnel soignant : retards dans les traitements et les contrôles, consultations de médecins spécialistes annulées ou fortement réduites, réduction de trois à deux séances hebdomadaires de dialyse par patient, adaptation des prescriptions aux médicaments disponibles, etc.

La comparaison des actes (de toute nature) effectués entre 2023 et 2024 est présentée dans le graphique. Elle met en évidence un décrochage dès le mois de mai 2024, ce « déficit » n'est pas rattrapé ensuite.



2.2. La réduction de l'accès à l'éducation

Par la fermeture des écoles primaires :

L'ensemble des 48 écoles publiques a fermé à un moment donné. Les durées de fermeture des écoles ont été calculées en semaines de cours non assurées (les semaines de vacances scolaires sont déduites). Ce nombre de semaines perdues est à mettre au regard des 36 semaines que comptent l'année scolaire. Les deux extrêmes ont été :

- l'école de Bayes à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) fermée du 15 mai au 16 septembre, soit 14 semaines d'écoles non accomplies.
- les deux écoles de Koumac, fermées seulement du 17 au 21 juin, soit une semaine de cours non accomplie. Néanmoins, si l'accueil des enfants y était bien effectué la dernière quinzaine de mai, le nombre insuffisant d'enseignants n'a pas permis d'assurer normalement les cours.

Les tableaux suivants indiquent les durées de fermeture en semaines, par ETH. Le premier indique les effectifs des élèves concernés, le second la part des élèves de l'ETH.

Nombre élèves ¹⁴	Non précisé	Nombre de semaines de fermeture de l'école							Total
		0-2	2-4	4-6	6-8	8-10	10-12	12-14	
COTE OCEANIENNE					585	144	192	67	988
ESPACES OUEST	45		1 630	329					2 004
GRAND NORD	171	484	225	171					1051
SUD MINIER			168	145		238	190		741
Province nord	216	484	2 023	645	585	382	382	67	4 784

% élèves de l'ETH	Durée de fermeture			
	Non précisé	1 mois et moins	Entre 1 et 2 mois	2 mois et plus
COTE OCEAN.			59%	41%
ESPACES OUEST	2%	81%	16%	0%
GRAND NORD	16%	67%	16%	0%
SUD MINIER		23%	20%	58%
Province nord	5%	52%	26%	17%

Les écarts entre ETH sont très importants. Ainsi, au bout d'un mois, 81 % des enfants des Espaces de l'Ouest pouvaient retrouver l'école contre aucun élève sur la Côte Océanienne et moins d'un quart dans le Sud Minier. 58 % des élèves du Sud Minier et 41 % de la Côte Océanienne n'ont pu retourner à l'école qu'après deux mois d'arrêt de scolarisation, soit en général après les vacances du mois d'août. Cela représente près d'un quart de l'année scolaire sans école.

La mise en place de la continuité pédagogique était une obligation pour les enseignants. Elle a été mise en place par chaque établissement selon des modalités différentes et adaptées à leur situation : en numérique, en format papier ou les deux. Néanmoins, elle ne compense que partiellement l'absence de travail en classe. L'accès aux supports préparés par les enseignants n'est pas uniforme pour tous et le travail scolaire à la maison est très diversement suivi par les enfants. Il est aussi dépendant de l'implication des parents. Il est donc probable que l'absence d'accès à l'école durant cette longue période ait un impact négatif sur l'acquisition des compétences fondamentales, pour une partie des enfants.

Ainsi, après la longue période de fermeture en 2021 liée au COVID-19, les évaluations en CP et en CM₁ effectuées en début d'année 2022 avaient mis en évidence une nette diminution des résultats en mathématiques et en français par rapport à l'année précédente.

2.3. La dégradation de la circulation des personnes et des biens

L'inventaire des sites d'occupation des routes provinciales et territoriales situées en Province nord en indique leur grand nombre. Ces sites ont été appelés "barrages" dans le langage courant car ils ont constitué des entraves plus ou moins importantes à la circulation. Ils ont pour la plupart été bloquants à certains moments.

Leur importance et leur durée ont été très variables selon leur localisation : d'une centaine de mètres à plusieurs kilomètres, de quelques jours à plusieurs mois. Au total, 56 sites ont été répertoriés couvrant une longueur de 39 km, soit plus de 5 % du linéaire de routes principales. La RPN 3 et la RT1 sont les plus impactées en nombre de sites, la RT3 est la plus touchée en longueur occupée.

Les barrages ont empêché ou rendu difficile la circulation de véhicules. Le transport d'objets lourds ainsi que les feux ont causé localement des dommages à la chaussée. Des équipements de signalisation de sécurité ont aussi été démontés ou cassés.

Tous les travaux d'entretiens routiers ont été interrompus de mai à août.

2.4. La détérioration de l'offre de services provinciaux

Par l'altération des services à la population :

La dégradation des services essentiels d'éducation, de santé et d'accompagnement social sont les plus notables mais l'ensemble des autres services à la population a aussi été touché, puisque :

- Les agents avaient perdu la capacité à aller sur le terrain pour exercer les missions d'accompagnement de proximité. Cette capacité a été retrouvée graduellement et de façon différenciée selon les zones.
- Les agents ne pouvaient pas toujours accéder à leur lieu de travail habituel à cause des blocages routiers ou par pénurie de carburant.

Il y a donc eu un défaut de continuité des services publics provinciaux malgré le travail à distance qui a permis de limiter les interruptions et d'assurer un service d'accompagnement sous une autre forme.

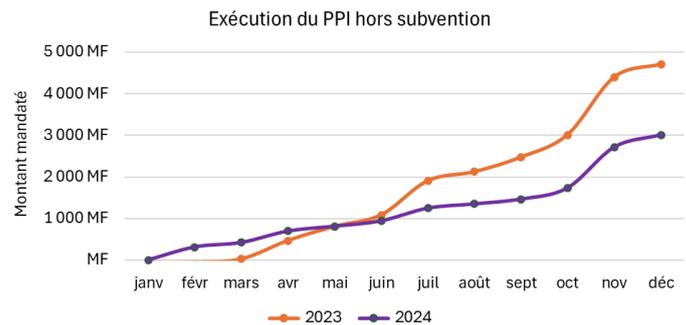
A l'exception du centre aquatique, l'ensemble des équipements sportifs et culturels gérés par la collectivité ou par des organismes tiers a fermé au public, pour des durées variables.

¹⁴ Source : vice-rectorat - Effectif de rentrée

Par le retard pris dans les programmes d'investissement :

L'ensemble des chantiers a été mis à l'arrêt. Ces arrêts ont perduré plusieurs mois. A titre d'illustration, sur la commune de Koohnê (Koné), considérée comme relativement épargnée, les travaux du centre d'hébergement et ceux du bureau d'information jeunesse n'ont repris partiellement que le 15 juillet et la reprise complète a été effective le 12 août. De son côté, la construction du Pont de Golone n'a repris que le 26 août, après trois mois et demi d'arrêt. Enfin, les chantiers des ponts de Ouenguip à Hienghène et de Pöröo (Poro) à Waa wi Luu (Houaïlou) n'ont repris qu'en novembre.

La commande publique recouvre tous les travaux, les achats de matériels et les études de la section d'investissement. Elle peut être globalement mesurée par le PPI duquel les subventions sont soustraites. Le graphique illustre l'évolution cumulée de ces dépenses au cours de l'année. En comparaison avec 2023, l'écart de réalisation se creuse de juin à septembre et il n'est pas comblé par l'accélération de la fin d'année. Le « retard de réalisation » sur 2023 est de 1,7 milliard F.CFP à la fin de l'exercice.



2.5. La dégradation d'équipements publics et de monuments historiques

L'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho) a été victime de graves dégâts. Ses bâtiments, dont la tour de vigie, ont été incendiés. La piste aéronautique est fermée depuis le 12 juillet et seul le parking avion reste ouvert pour la pose d'hélicoptère.

La crise a aussi laissé des séquelles importantes sur le patrimoine culturel et religieux de la Province nord. Deux églises classées au patrimoine historique, celle du Sacré cœur de Cié (Tyé) et celle de Pwiixe (Saint-Denis de Balade) ont été victimes d'incendies volontaires, comme la chapelle Saint Anne de Congouma (non classée).

Le monument de Balade à Pweevo (Pouébo) relatif à la prise de possession, également classé, a aussi été sévèrement endommagé.

3. La gestion de la crise aiguë

La phase de crise aiguë s'est étendue du 13 mai jusqu'à mi-juillet environ avec un paroxysme pendant les semaines 22 à 24 (fin mai – mi-juin) lorsque les blocages se sont durcis et les pénuries d'approvisionnement se sont généralisées. Pendant ces semaines qui ont pu paraître interminables, les priorités de la plus grande partie de la population étaient orientées vers la satisfaction de ses besoins élémentaires, notamment sa sécurité et son alimentation. Le personnel provincial n'a pas fait exception.

Au cours de cette période de très forte tension et de grande inquiétude, la province a fait face aux difficultés grâce à une organisation et à des actions exceptionnelles.

3.1. Une gouvernance de crise et des actions spécifiques

Dès le 15 mai, une organisation de crise, interne à la province Nord, a été mise en place. Elle associait la présidence, le secrétariat général et les directions. Cette cellule provinciale était le point de départ de toutes les actions opérationnelles spécifiques et du suivi de leur mise en œuvre. Elle a constitué le rouage essentiel pour établir les propositions à arbitrer par le président de la province Nord et pour les porter dans les instances extérieures, notamment la cellule de crise Nord mise en place par les services de l'État. Les directions provinciales ont fait remonter quotidiennement les sujets et les événements recueillis sur le terrain.

La cellule de crise Nord pilotée par la Subdivision Administrative Nord associait les représentants des mairies, l'antenne du gouvernement de Nouvelle-Calédonie et la province Nord. Ses priorités initiales étaient les approvisionnements en médicaments, en nourriture et en carburant auxquels s'est ajouté, à la demande de la province Nord, le rapatriement de personnes vers leur domicile.

Des opérations exceptionnelles de transport ont été menées :

Le rapatriement vers leur domicile et par voie maritime de ressortissants de la Province nord bloqués sur Nouméa a été décidé dès les premiers jours. Ces opérations ont été organisées en collaboration avec les mairies. Les mairies ont contribué à identifier les personnes et elles ont mis en place les transports routiers du port de débarquement vers leur commune respective. Les étudiants et les lycéens étaient prioritaires devant les personnes qui s'étaient rendues à un rendez-vous médical. Une cellule d'appel téléphonique constituée d'agents volontaires a été formée pour contacter toutes les personnes pré-identifiées. Au total :

- Six opérations de Nouméa vers Vavouto/Koumac ont eu lieu, une avec le Bético le 22/05 financée par la Nouvelle-Calédonie puis cinq avec le Seabreeze (entre le 31/05 et le 29/06).
- 1 953 personnes ont été contactées et 801 personnes ont été retenues.
- 722 personnes se sont présentées au départ et ont effectué le trajet (dont 313 jeunes, étudiants et scolaires).

Le Seabreeze a ensuite continué ses voyages depuis le port de Pandop jusqu'à Dau Ar (Bélep) pour rapatrier 248 personnes. Au retour vers Nouméa, le bateau a aussi transporté 194 personnes qui désiraient retourner dans le sud. Le coût global de ces opérations de rapatriement pour la collectivité (hors Bético) se monte à 31 millions F.CFP.

Pour l'approvisionnement des commerces, la province a financé l'acheminement d'une barge transportant des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité mi-juin. La prestation a coûté 14,2 millions F.CFP.

La collaboration de KNS a été déterminante grâce à l'ouverture de son port industriel pour l'accueil des navires et à l'autorisation de circulation de véhicules sur son site.

De nouveaux canaux d'information administratifs ont été mis en place :

La dispersion géographique des agents et l'éloignement pour certains de leur lieu de travail a conduit à sortir des canaux de communication traditionnels. Les nouveaux outils ont été :

- Un système d'envoi massif de SMS à tous les agents provinciaux.
- La publication de bulletins d'information.
- L'ouverture d'une hotline, avec un numéro vert dédié.

3.2. L'adaptation de la gestion des ressources humaines

Dès le 15 mai, une circulaire a cadré l'organisation exceptionnelle de l'activité dans le contexte de troubles à l'ordre public et de blocages des routes. La priorité était de préserver la sécurité des agents dans l'exercice de leur fonction.

Le principe général était le maintien de l'activité en présentiel ou à défaut à distance ou en télétravail. A l'inverse, ceux qui étaient empêchés de rejoindre leurs lieux de travail et ne pouvaient pas exercer leurs missions à distance étaient placés en permission exceptionnelle. La mise en œuvre de ces instructions devait tenir compte des situations locales très différentes d'une commune à l'autre mais aussi de l'appréciation du sentiment d'insécurité qui est très variable selon les personnes.

Dans le même temps, il a été donné l'instruction de "travailler autrement" lorsque le travail "habituel" était devenu impossible.

La position administrative de chaque agent a été relevée quotidiennement. Globalement, durant la période du 13 mai au 31 août, la majorité des journées de travail a été effectuée en présentiel (55 %). Le télétravail arrive en deuxième position (16 %). Les permissions exceptionnelles représentent un volume de 9 % des journées. Les autres situations dont les arrêts de maladie et les congés annuels pèsent les 19 % restant.

La répartition de ces différentes positions a évolué dans le temps avec un retour progressif au travail en présentiel comme l'indique le premier graphique.

Selon le lieu de travail, la situation a été fluctuante. Elle est notamment le reflet de la fermeture des internats, des écoles avec mise en place de la continuité pédagogique ainsi que du maintien de l'offre de soins.

Enfin, on retrouve des différences géographiques notables. Les durées d'empêchement à accéder au travail ont été plus importantes et longues sur la côte est. C'est pourquoi, le présentiel est le plus faible dans les ETH Côte Océanienne et Sud Minier tandis que les proportions de télétravail et de permission exceptionnelle sont les plus élevées.

Le travail de la chaîne hiérarchique vis à vis des équipes visait prioritairement à maintenir le lien ainsi qu'à prendre en considération les inquiétudes des agents, de natures personnelle et professionnelle. L'impossibilité d'assurer la continuité du service, notamment auprès des populations vulnérables a été une source de stress supplémentaire. La DRH a mis à disposition des fiches pratiques pour aider les encadrants (manager à distance, mal-être au travail).

Enfin, il a fallu s'adapter aux mesures de restrictions prises par le Haut-Commissariat dans le cadre de sa compétence en matière de sécurité publique, notamment l'interdiction de déplacements à partir de certaines heures qui ont évolué dans le temps. Cela s'est traduit par l'émission de dérogation individuelle durant plusieurs mois.

